

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



22^e Année

31 OCTOBRE 1966

N° 13

SOMMAIRE

1) Mémorial (mois d'octobre)	2
2) Chambre des Députés (mois d'octobre)	3
3) La Cérémonie d'inauguration à Luxembourg du Monument Robert Schuman, du Pont Grande-Duchesse Charlotte et du Bâtiment administratif destiné aux Institutions Européennes	4
4) Le troisième Congrès International de l'Acier à Luxembourg	14
5) La clôture solennelle de l'Année Jubilaire en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg et le renouvellement du Vœu Solennel	17
6) L'Economie luxembourgeoise en 1965	22
8) Nouvelles de la Cour	39
9) Le Conseil de Gouvernement (réunions durant le mois d'octobre)	39
10) Nouvelles diverses	40
11) Le Mois en Luxembourg (mois d'octobre)	46

Mémorial

(mois d'octobre)

Ministère des Affaires Étrangères.

La loi du 16 août 1966 approuve : 1) l'Avenant signé à Prague, le 6 juillet 1964, à l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique, d'une part, et la République Tchécoslovaque, d'autre part, concernant l'indemnisation de certains intérêts luxembourgeois et belges en Tchécoslovaquie et au Protocole Annexe, signés à Bruxelles, le 30 septembre 1952; 2) l'Accord, signé à Luxembourg, le 26 février 1965, entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique réglant l'exécution de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique, d'une part, et la République Tchécoslovaque, d'autre part, concernant l'indemnisation de certains intérêts luxembourgeois et belges en Tchécoslovaquie et du Protocole Annexe, signés à Bruxelles, le 30 septembre 1952 et modifiés par l'Avenant signé à Prague le 6 juillet 1964.

*

Ministère de l'Agriculture.

Deux règlements ministériels des 3 et 19 octobre 1966 concernant la création d'une zone d'interdiction contre la rage.

Un second règlement ministériel du 19 octobre 1966 détermine les mesures d'urgence nécessaires pour parer à l'invasion et à la propagation de la rage.

Un troisième règlement ministériel du 19 octobre 1966 ordonne la vaccination obligatoire des chiens du canton de Luxembourg et des communes de Junglinster et de Rodenbourg.

*

Ministère des Classes Moyennes

Un règlement du 12 octobre 1966 fixe les barèmes applicables pour le calcul des pensions anticipées servies par la caisse de pension des artisans.

*

Ministère de l'Éducation Nationale.

Un règlement grand-ducal du 10 septembre 1966 organise l'apprentissage dans certains métiers artisanaux.

Un règlement grand-ducal du 1^{er} octobre 1966 fixe le programme détaillé des matières ainsi que les modalités d'organisation de l'examen d'admission

au stage des professeurs d'éducation musicale de l'enseignement secondaire.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement ministériel du 30 septembre 1966 réorganise les Conseils supérieurs de la chasse et de la pêche.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement ministériel du 17 octobre 1966 fixe le taux des médicaments.

*

Ministère des Transports.

Un arrêté grand-ducal du 12 octobre 1966 publie les modifications apportées par la Commission de la Moselle le 10 mai 1966 à divers articles du règlement de police pour la navigation.

Un arrêté grand-ducal du même jour publie le règlement relatif à la conduite des bâtiments sur la Moselle, adopté par la Commission de la Moselle le 10 mai 1966.

*

Ministère du Travail, de la Sécurité sociale et des Mines.

Un règlement grand-ducal du 12 octobre 1966 complète l'arrêté grand-ducal du 21 novembre 1953 concernant l'élection des délégués assurés ayant qualité pour participer aux délibérations des organes de l'association d'assurance contre les accidents, section industrielle, ou pour faire partie du Conseil arbitral ou du Conseil supérieur des assurances sociales.

Un règlement grand-ducal du 26 octobre 1966 porte nouvelle fixation du minimum de la cotisation pour l'assurance maladie des bénéficiaires de pensions et de rentes affiliés aux caisses de maladie régies par le Code des assurances sociales.

*

Ministère du Trésor.

Un règlement grand-ducal du 7 mars 1966 concerne l'émission d'un nouveau billet de vingt francs.

Chambre des Députés

(mois d'octobre)

- 3 octobre 1966 : Réunion de la Commission des Traitements. —
- 8 octobre 1966 : Réunion de la Commission des Traitements. —
- 11 octobre 1966 : 1^{re} séance publique de la session ordinaire de 1966/1967. Ouverture de la session. — Allocution de Monsieur le Doyen d'âge Pierre Gansen. — Election du Bureau. — Allocution de Monsieur Victor Bodson, Président élu. — Nomination de la Commission de Travail. — Nomination de la Commission des Pétitions. — Nomination de la Commission des Comptes. — Nomination de la Commission des Affaires Etrangères. — Nomination de la Commission des Finances, des Affaires Economiques, du Budget et des Comptes Généraux. — Nomination de la Commission des Affaires Militaires. — Nomination de la Commission des Affaires Sociales. — Nomination de la Commission permanente des dommages de guerre. — Nomination de la Commission Agricole. — Nomination de la Commission de l'Enseignement. — Nomination de la Commission consultative du Contentieux juridique. — Maintien des Commissions spéciales. — Règlement des travaux parlementaires. — Annonce d'interpellations. — Questions posées au Gouvernement. —
- 12 octobre 1966 : 2^e séance publique. Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Renouvellement d'une Commission spéciale. — Projet de loi portant approbation de la Convention Benelux en matière de marques de produits, signée à Bruxelles, le 19 mars 1962 (N° 1152). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote du texte. — Projet de loi portant création d'un enseignement préparatoire aux professions paramédicales (N° 1147). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. —
Réunion de la Commission de Travail. —
Réunion du Bureau de la Chambre. —
- 13 octobre 1966 : 3^e séance publique. Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant création d'un enseignement préparatoire aux professions paramédicales (N° 1147). Vote sur l'ensemble par appel nominal. Dispense du second vote constitutionnel. — Dépôt d'un projet de loi. — Composition d'une Commission spéciale. — Interpellations a) de l'honorable Monsieur Raymond Fandel sur la façon dont Monsieur le Président du Gouvernement semble vouloir empiéter sur les prérogatives du Parlement; b) de l'honorable Monsieur Gaston Thorn sur les raisons qui ont amené Monsieur le Président du Gouvernement à donner la primeur de ses déclarations politiques à l'occasion de la rentrée parlementaire à un auditoire choisi par l'exécutif du Parti Chrétien-Social. —
- 14 octobre 1966 : Réunion de la Commission des Traitements. —
- 18 octobre 1966 : Réunion de la Commission de Travail. — Réunion de la Commission du Budget. —
- 20 octobre 1966 : 4^e séance publique. Vote sur les motions déposées au cours des interpellations des honorables Messieurs Fandel et Thorn. — Projet de loi portant approbation de la Convention Benelux en matière de marques de produits, signée à Bruxelles, le 19 mars 1962 (N° 1132). Discussion générale. — Projet de loi modifiant la loi du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'Administration des Contributions directes et des Accises (N° 1191). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. — Projet de loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France relative aux bureaux à contrôles nationaux juxtaposés et aux contrôles en cours de route, signée à Luxembourg, le 21 mai 1964 (N° 1105). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —
- 21 octobre 1966 : Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission de Travail. — Réunion de la Commission du Budget. —
- 24 octobre 1966 : Réunion de la Commission des Traitements. — Réunion de la Commission du Budget.
- 26 octobre 1966 : 5^e séance publique. Dépôt de plusieurs projets de loi. — Appel de Monsieur le Président Victor Bodson à l'occasion de la Semaine des Nations Unies en faveur des Réfugiés. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant approbation de la Convention Benelux en matière de marques de produits, signée à Bruxelles, le 18 mars 1962 (N° 1132). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France relative aux bureaux à contrôles nationaux juxtaposés et aux contrôles en cours de route, signée à Luxembourg, le 21 mai 1964 (N° 1105). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la loi du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'Administration des Contributions directes et des Accises (N° 1191). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi ayant pour objet de modifier le régime des prescriptions en matière pénale (N° 777). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. —

La Cérémonie d'Inauguration à Luxembourg du Monument Robert Schuman, du Pont Grande-Duchesse Charlotte et du Bâtiment Administratif destiné aux Institutions Européennes

Le 24 octobre 1966 a eu lieu à Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse Charlotte et le Prince de Luxembourg, la cérémonie d'inauguration du Monument Robert Schuman, du Pont Grande-Duchesse Charlotte et du Bâtiment administratif destiné aux Institutions Européennes.

A cette cérémonie, organisée par le Gouvernement grand-ducal, prirent part les personnalités suivantes : les membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, le Président, anciens Présidents, membres et anciens membres de la Haute Autorité de la C.E.C.A. et de la Cour de Justice des Communautés Européennes, le Président, les Vice-Présidents et les membres du bureau du Parlement Européen, les Directeurs Généraux de la Haute Autorité, du Parlement Européen, le Secrétariat du Conseil Spécial de Ministres, les Missions accréditées auprès de la Haute Autorité, plusieurs Chefs de cabinet et Directeurs de la Haute Autorité et du Parlement Européen, le Président, les Présidents honoraires de la Chambre des Députés luxembourgeois ainsi que les membres de la Chambre des Députés, le Président et les membres du Conseil d'Etat, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Luxembourg et les membres du Conseil communal, Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, Monseigneur de Vicairie-

Général et le premier secrétaire de l'évêché, le Président de la Cour supérieure de Justice, le Procureur Général d'Etat, le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, les Chefs des Administrations de l'Etat, les Directeurs des organes de la presse et de l'information, le Président et le bureau du Conseil Luxembourgeois du Mouvement Européen, les parents et amis du Président Robert Schuman, les architectes et chefs des entreprises qui ont collaboré à la construction du Monument Robert Schuman, du Pont Grande-Duchesse Charlotte et du Bâtiment administratif, les Présidents de la Fédération et de la Chambre des Artisans, les Présidents et Directeurs généraux des sociétés sidérurgiques luxembourgeoises, le Président et les membres du Comité de Coordination pour l'Implantation des Institutions Européennes à Luxembourg, du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg et de la Commission de Coordination du Monument Robert Schuman.

Des allocutions furent prononcées devant le Monument Robert Schuman par S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et S. Exc. Monsieur Albert Coppé, Vice-Président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux allocutions :

Allocution de S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

« Altesses Royales,

Sous le règne actuel se sont précisés ou achevés maints travaux et maintes réformes, esquissés, projetés et entamés sous le règne de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte. L'ensemble de travaux et de constructions que nous consacrons en ce jour et qui suscitent notre admiration, témoignent de la continuité des aspirations et de l'ampleur des perspectives ouvertes à notre peuple sous les deux règnes successifs.

C'est pourquoi nous nous réjouissons de voir communier avec nous dans notre joie de ce jour Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc et Madame la Grande-Duchesse, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse Charlotte et Monseigneur le Prince de Luxembourg. Nous exprimons à Leurs Altesses Royales notre gratitude respectueuse.

Messieurs les Présidents,
Excellences,
Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs,

On reste confondu devant les multiples significations de la triple cérémonie de ce jour. Elles sautent aux yeux, rien qu'à regarder autour de soi. De la terrasse qui porte le monument dédié à Robert Schuman, le regard embrasse un panorama riche de contrastes. Il ramasse dans une nouvelle perspective des sites traditionnels : le rocher millénaire du Bock, les vieux faubourgs couchés à ses pieds, dont l'un Clausen, fut cher à Robert Schuman. Surgissent devant nos yeux d'autre part la lancée audacieuse du Pont Grande-Duchesse Charlotte et derrière l'écran boisé des hauteurs d'en face, la silhouette du Centre

Européen, première et marquante réalisation d'un nouveau développement urbain.

A ce dernier point de vue l'ouverture du Pont Grande-Duchesse Charlotte n'est pas sans rappeler une cérémonie qui s'est déroulée il y a plus d'un demi-siècle, exactement le 24 juillet 1903, à propos du pont Adolphe qui, débouchant sur des terrains vagues à l'époque, donne accès aujourd'hui à un quartier dense et industriel. La ville de Luxembourg, depuis qu'elle a fait éclater l'étreinte de la forteresse, équilibre ainsi périodiquement son centre de gravité par l'adjonction des plateaux environnants. En même temps s'amorcent de nouveaux axes de communication et de circulation.

Incontestablement la construction du pont enjambant la vallée de l'Alzette et l'urbanisation du Kirchberg, autorisées par la loi du 7 août 1961, répondaient aux exigences d'un aménagement rationnel du territoire aussi bien que d'une croissance harmonieuse de la cité. Si l'État apporte ainsi une contribution significative et directe à l'expansion urbaine, c'est évidemment sous la poussée d'idées dérivées de la politique générale.

J'ai déjà cité la politique d'aménagement du territoire et des communications. Mais il y a plus ! Cette œuvre est le fruit de notre politique européenne.

Si les projets de nouvelles voies d'accès vers les hauteurs situées sur la rive droite de l'Alzette ont hanté l'esprit et l'imagination technique de maints de nos compatriotes depuis des décennies, si la réalisation d'un de ces plans se serait imposée certainement à la longue pour les seules raisons d'urbanisme, il est incontestable cependant que l'entreprise consacrée aujourd'hui doit son impulsion immédiate à la volonté des autorités publiques d'équiper le pays en vue du rôle qu'il accomplit dans la coopération européenne. Les différents ouvrages consacrés ajoutent donc à leur signification nationale et municipale, une profonde résonnance européenne et internationale.

Aussi cette triple inauguration se place-t-elle sous le signe de l'idée européenne.

Avant d'approfondir cette constatation, laissez-moi comprendre dans un hommage global toute l'ingéniosité et tout le savoir-faire technique, le zèle et la prévoyance de tous ceux qui ont contribué à la conception et à la construction du Pont Grande-Duchesse Charlotte ainsi que du second ouvrage construit plus loin, du bâtiment du Centre Européen, de l'aménagement du plateau, enfin du Monument Robert Schuman. L'approbation de la brillante assistance de ce jour doit leur valoir une légitime satisfaction.

L'intensification des rapports entre les nations, la collaboration politique et économique sur des plans de plus en plus nombreux, les contacts entre citoyens de diverses nationalités, qui marquent si heureusement l'évolution des dernières décennies, ont suscité maintes vocations de villes ou de territoires prédestinés à l'accueil des manifestations collectives ou des organismes de gestion, qui sont au service de cette nouvelle vie internationale. La longue, tantôt glorieuse, tantôt — et plus souvent —

douloureuse histoire européenne, sa position culturelle et linguistique, son esprit ouvert aux valeurs des autres, désignent le Grand-Duché pour assumer des devoirs dans ce domaine. Si comme on le rappelle souvent, la décision de faire débiter les travaux de la C.E.C.A. à Luxembourg a été prise à la fin d'une nuit d'après discussions, où les chances de Luxembourg ne se sont précisées que grâce au désaccord persistant sur d'autres implantations, il serait faux cependant d'attribuer cette issue à la seule lassitude ou au hasard. Si au moment opportun, Monsieur Bech a pu élever sa voix pour faire une proposition, c'est qu'irrésistiblement il pressentait et extériorisait la vocation non encore avouée du Grand-Duché. Celui-ci, depuis, s'est fait à l'idée. Bien sûr, les questions de sièges ont évolué avec les vicissitudes de l'idée et des institutions européennes.

Heureux de servir le plus longtemps possible le marché commun du charbon et de l'acier, auquel mon pays attache un prix particulier, le Luxembourg n'a pas refusé à prendre en considération d'autres devoirs alternatifs et prometteurs, dans le cadre du Traité de la fusion des exécutifs européens.

L'accord annexé à ce Traité confirme d'une façon formelle la fonction européenne de notre capitale consacrée déjà dans les faits par maintes rencontres politiques d'importance qui s'y sont déroulées.

Dans cet ordre d'idées nous sommes particulièrement heureux que le Secrétariat du Parlement Européen soit logé dorénavant d'une façon plus fonctionnelle et confortable dans le bâtiment du Kirchberg. Je salue avec respect et amitié le Président Alain Pöcher qui a bien voulu participer à cette inauguration à la fois pour manifester l'intérêt qu'il apporte aux efforts du Gouvernement luxembourgeois et pour honorer la mémoire de son grand prédécesseur à la présidence de l'Assemblée. Qu'il veuille bien se faire l'interprète auprès du bureau et des membres de son Assemblée de notre volonté de compenser certains inconvénients de la dispersion des institutions par la qualité de notre accueil et la perfection des facilités que nous offrons au Secrétariat.

Puisqu'aujourd'hui, devant ce mémorial nous sommes amenés à remonter aux sources, notre esprit est porté à comparer l'état actuel du développement européen à ce que fut l'ambiance politique et la volonté créatrice des années cinquante. On arrive alors à formuler des jugements désabusés sur l'évolution des derniers temps.

Et pourtant ! Si Robert Schuman vivait, désespérerait-il de l'Europe ? Je suis convaincu que non. Vous n'aurez qu'à lire tout à l'heure, sur le bloc monumental, la citation extraite de la déclaration du 9 mai 1950 pour vous convaincre du profond réalisme du fils de cette terre lorraine, si positive, si consciente de la dureté du labeur humain. C'est ce réalisme qui lui a fait dire aussi „que l'Europe ne se fera pas en un jour ni sans heurts, que rien de durable ne s'accomplit dans la facilité". Mais il insistait ailleurs sur la „coopération spirituelle et politique de laquelle naîtra l'esprit européen". C'est à cet esprit que nous consacrons les nouveaux bâti-

ments destinés aux institutions européennes. C'est lui qui devra cimenter l'intégration économique.

Je suis particulièrement heureux que les travaux aient pu être coordonnés de façon à ce que le Monument dédié au Président Schuman puisse être dévoilé dans le cadre de cette cérémonie. La valeur de ce monument se trouve amplifiée du fait qu'il est le fruit d'une entreprise commune de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, de l'Etat et de la Municipalité. Je remercie le Président de la Haute Autorité et le Bourgmestre de la ville de Luxembourg d'avoir consenti à s'associer à une œuvre de gratitude et de commémoration. Il fallait en effet fixer dans la pierre et le métal

avec le souvenir d'un grand homme d'Etat, né à Luxembourg, éduqué à Luxembourg, auquel cet horizon que vous contemplez était familier, le remarquable trait du sort qui a voulu que les débuts de la première communauté européenne se soient accomplis dans la ville natale de son initiateur.

Le monument perpétuera la mémoire de celui qui ayant ressenti à propos de son sort personnel d'homme des frontières tout le tragique contresens de l'antagonisme franco-allemand, a su saisir l'occasion historique qui lui était offerte, pour proposer une nouvelle éthique aux rapports entre les peuples de l'Europe. Le courant historique ainsi déclenché ne s'arrêtera plus ! »

Allocution de S. Exc. Monsieur Albert Coppé, Vice-Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Dans un temps où de nouvelles difficultés pèsent sur l'avenir de l'Europe, la figure de Robert Schuman se dresse aujourd'hui dans le ciel de Luxembourg qui l'a vu naître et qui a vu aussi naître et se développer la réalisation la plus importante de sa vie.

C'est un honneur pour ce pays d'avoir donné le jour à un tel homme d'Etat qui, au cours des années, n'oubliera jamais l'accueil et l'hospitalité donnés à son père, lorsqu'il s'y réfugia et s'y maria.

Lorsque, par sa déclaration célèbre du 9 mai 1950, il proposa en tant que ministre des Affaires étrangères de France „de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe”, il apparut à tous que sa proposition comportait deux idées-force qui en assuraient le succès.

Cette proposition, en effet, n'avait rien de commun avec les formules d'entente, d'alliance, de traité d'amitié, auxquels la politique européenne nous avait habitués depuis de nombreux siècles. Elle transcendait. Elle allait marquer une époque.

„L'Europe — avait dit Schuman — ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait.”

La première idée-force de la déclaration Schuman de 1950, c'est que l'unification européenne ne se fera pas d'un coup. Elle se fera progressivement. La première communauté européenne constituait une intégration deux fois partielle :

— une première fois, parce qu'elle ne comportait que ce qui à l'époque était considéré comme l'industrie lourde;

— une seconde fois, parce que seuls les pouvoirs considérés comme indispensables au contrôle commun et à la prospérité du secteur en cause étaient transférés.

On a trop tendance à oublier qu'à l'époque, beaucoup d'hommes posaient le problème sous la forme d'un dilemme : pour intégrer économiquement, il faut intégrer tout à la fois. Puisque l'intégration totale en une fois est impossible, on ne peut donc rien faire du tout. Le grand mérite de Schuman a été de s'attaquer à cette présentation fallacieuse de la question.

Schuman a fait comme Diogène qui démontrait la marche en marchant. Schuman a démontré que l'intégration économique était possible en intégrant et cela sans risques excessifs, prudemment, progressivement. En paraphrasant Chesterton, je dirais : „If something is worth doing, it's worth doing progressively.”

Déjà en 1957, nos six pays étaient arrivés à la conclusion que l'intégration progressive était possible et que l'on pouvait dès lors élargir l'union économique à tous les secteurs.

Nous oublions peut-être trop facilement les obstacles de l'époque, c'est-à-dire ceux devant lesquels se trouvait placé Robert Schuman. Il suffit de suivre le débat qui se déroule actuellement en Amérique latine autour de l'intégration économique centrée sur le secteur de l'acier tout d'abord pour se rappeler tout le mérite de Schuman et se dire que son pragmatisme audacieux peut servir même au-delà de nos frontières.

Cet homme à l'apparence froide qui semblait dénué de passions fut cependant un idéaliste. Mais il fut aussi et avant tout un réaliste qui regardait les faits, un constructeur tenace et obstiné. Je ne peux mieux faire que de le citer encore „il faut oser, naturellement, pas à la légère, mais après mûre réflexion. Il faut faire son choix et s'y tenir. La pire des choses en politique, intérieure et extérieure, c'est de ne pas savoir se décider, ou d'avoir des décisions successives et contradictoires. Nous ne devons pas être des velléitaires, prêts à abandonner dès que les premières difficultés ont surgi. Nous n'aurons rien entrepris si nous n'avions pas eu la foi en la justesse de nos idées”.

Une solidarité de fait, voilà la seconde idée-force de Robert Schuman qui fut à la base de la création de la C.E.C.A.

Il écrira en 1959 : „L'Europe contemporaine doit avoir en quelque sorte l'instinct de cette interdépendance, vivre et travailler dans ce climat nouveau de confiance et de volonté, où chacun apporte à la communauté le maximum de ce qui est valable, conforme à son génie propre. C'est ainsi que l'Europe, l'Occident pourront se sauver en face des coalitions hostiles qui menacent notre civilisation.”

Cette solidarité de fait s'est consolidée peu à peu autour de l'union économique. Avec 40 à 60% du commerce extérieur tourné vers les partenaires du marché commun, aucun pays ne peut plus se retirer de la Communauté sans grands dommages. Dans la C.E.C.A., avec un courant d'échanges intra-communautaires quintuplé par rapport à 1952 et s'élevant actuellement à 15 millions de tonnes, cette solidarité s'est affirmée beaucoup plus que n'auraient osé l'espérer ceux qui s'installèrent ici le 10 août 1952.

Cela est tellement vrai qu'en 1966, tous les partenaires se rendent compte que seules des mesures communautaires peuvent résoudre les difficultés devant lesquelles nous nous trouvons, depuis quelques temps dans le secteur sidérurgique, à la suite de la crise structurelle dans le secteur charbonnier.

Allocution de Monsieur Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Chacune des inaugurations auxquelles nous procédons aurait pu constituer en elle-même et prise séparément un événement capital dans les annales de notre Cité.

Félicitons-nous de les avoir réunies toutes trois en une seule et imposante manifestation, d'en avoir fait le rendez-vous européen auquel nous sommes conviés aujourd'hui.

Le monument Robert Schuman, le pont Grande-Duchesse Charlotte et le bâtiment administratif du Kirchberg sont intimement liés, dans le temps et dans l'espace, par une même idée au service d'une même volonté et pour la réalisation d'un même espoir.

„La Ville de Luxembourg, désireuse de rendre hommage au grand Homme d'Etat né dans ses murs, est fière et heureuse de conférer, en témoignage de son amitié et comme expression de son admiration, le droit de Citoyen d'Honneur au Président Robert Schuman.”

C'est par cet ordre du jour qu'en 1949 le Conseil Communal reçut Robert Schuman parmi nos concitoyens.

L'objectif de Schuman est devenu une réalité : nous avons les réalisations concrètes, nous avons une solidarité de fait. Il nous appartient maintenant de la préserver dans une conjoncture difficile. Nous sommes en droit de croire que tous les partenaires se rendent compte de l'enjeu et que la première construction communautaire trouvera sa voie vers une solution des difficultés présentes.»

Après l'allocution du Vice-Président de la Haute-Autorité de la C.E.C.A., Son Altesse Royale le Grand-Duc, entouré du Vice-Président Monsieur Coppé, du Président du Gouvernement et du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, dévoila le socle du Monument Robert Schuman, tandis que Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte, accompagnée du Ministre des Transports et des Travaux Publics et du Président du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg, coupa ensuite le ruban ouvrant ainsi à la circulation le Pont Grande-Duchesse Charlotte.

L'hymne national fut exécuté par la musique militaire, puis S. Exc. Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, procéda à la bénédiction du Pont Grande-Duchesse Charlotte.

Cette cérémonie fut suivie d'une allocution de Monsieur Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, dont nous reproduisons le texte ci-après :

Né à Luxembourg, aux pieds des rochers qui portent notre ville, Luxembourgeois d'adoption, Français de nationalité, Européen par vocation, il était doublement notre compatriote, à titre de Luxembourgeois et à titre d'Européen. En lui conférant, il y a dix-sept ans, ce droit de citoyen d'honneur, la Ville de Luxembourg a rendu un hommage bien mérité à cet éminent homme d'Etat. Aujourd'hui elle a la joie et la fierté de contribuer à perpétuer la mémoire du „Père de l'Europe.” De perpétuer cette mémoire par un monument digne à tous points de vue de l'homme et de son œuvre. Tant par le choix de son emplacement que par les matériaux employés à sa construction, par sa forme sobre et vigoureuse à la fois, ce monument symbolise et exprime parfaitement une idée et une volonté en perpétuelle évolution.

Débouchant en quelque sorte du monument dont elle est le prolongement idéal et matériel, une autre grande réalisation se présente aujourd'hui devant nous : un pont qui, en reliant deux plateaux, relie le passé au présent en préfigurant l'avenir de Luxembourg, ville européenne; un pont tout en élégance qui porte le nom de Celle qui pendant quarante ans présida aux destinées de la patrie et à laquelle ne cesse d'aller notre affection et notre vénération; un pont qui porte le nom de son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte.

En face de nous, de l'autre côté du pont, sur le plateau qui préfigure l'avenir de Luxembourg, Ville européenne, „Kirchberg” d'où s'élance l'imposant édifice dont l'inauguration sera la troisième étape

de cette manifestation européenne; puisse-t-il — cet édifice — devenir le pivot d'un imposant forum européen.

L'année prochaine, la Ville de Luxembourg aura à se rappeler une date importante de son histoire : il y aura alors un siècle que la ville se sera débarrassée de la gangue de ses murailles médiévales, qu'elle aura fait tomber les bastions de sa forteresse, qu'après neuf siècles d'étouffement elle sera devenue enfin ville ouverte, ouverte au progrès, ouverte à toutes les possibilités d'une cité moderne.

Si j'évoque cette date historique „hic et nunc” c'est que maintenant et ici s'offrent pour la Ville de nouvelles possibilités d'extension et d'urbanisation.

Lorsqu'il y a quelque quarante ans, j'ai pris domicile dans la capitale, on se plaisait à prédire une extension de la Ville de Luxembourg vers l'ouest, du côté de Merl-Belair. Or, nous voici arrivés au début d'une nouvelle étape, d'une nouvelle évolution. L'avenir cette fois, c'est le plateau du Kirchberg. Les projets d'aménagement et d'urbanisation de l'administration municipale et, j'en suis convaincu, également ceux des services compétents de l'Etat, ne manquent pas d'ambition.

Certes ce n'est pas le moment ni l'occasion de présenter un vaste programme. Qu'il me soit cependant permis, après cette nouvelle profession de foi européenne, d'esquisser brièvement nos espoirs et notre vision de cette cité future. En partant de l'hypothèse que le nouveau „quartier” du Kirchberg ne sera pas un quartier isolé, mais qu'il sera relié organiquement aux anciens quartiers de la ville qui l'entourent et qu'il comportera une large zone de verdure; continuation en quelque sorte du parc municipal, nous aurons : au départ du pont, à gauche de la route et face à l'édifice principal, englobée dans sa ceinture de verdure, la zone des institutions abritant les bâtiments publics européens et luxembourgeois, le palais de justice des communautés européennes, peut-être et, pourquoi pas, le palais de justice luxembourgeois; les écoles, l'école européenne et l'école professionnelle luxembourgeoise entourées par des terrains de jeux et de sport.

Délimitée par la forêt et s'y adossant en partie harmonieusement, une zone résidentielle, les nouveaux quartiers de la ville, constitués par des unités d'habitations groupées autour d'un centre culturel

et commercial et traversés, enfouis dans la verdure, par un tronçon important et bien conservé de l'ancienne voie romaine qui reliait Metz et Trèves.

La Foire Internationale, enfin attend avec une légitime impatience une implantation qui corresponde à l'étonnant essor qu'elle a pris au cours des années et à l'approche de son vingtième anniversaire.

Tous ces quartiers, toutes ces zones seront liés directement par d'excellentes communications à la vieille ville et à l'aéroport, avec accès directs aux routes internationales. L'imagination de nos architectes pourra s'y épanouir librement sans risque de porter atteinte aux vestiges et aux témoignages de notre grand passé. L'étendue même de ce plateau mettra ainsi fin pour de longues années à la pénurie actuelle de terrains à bâtir à des prix normaux, de sorte que la spéculation immobilière qui entrave le développement de la ville mourra de sa belle mort, sans contrainte législative.

A l'œuvre commune que nous inaugurons et à laquelle chacun a apporté une contribution essentielle, nous pouvons appliquer ce que Robert Schuman dit de l'Europe dans sa déclaration du 9 mai 1950 :

„elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait”.

Leurs Altesses Royales et les personnalités se rendirent alors en voitures vers le bâtiment administratif destiné aux Institutions Européennes, où un ruban fut coupé par Son Altesse Royale la Grande-Duchesse devant l'entrée de l'édifice.

Pendant que les personnalités prirent place dans la grande salle des séances, Leurs Altesses Royales visitèrent le bâtiment administratif sous la conduite du Président du Gouvernement, du Ministre des Travaux Publics, de l'Architecte-Directeur de l'Etat et des responsables du bâtiment.

Lorsque Leurs Altesses Royales eurent regagné les invités d'honneur dans la salle des séances, des allocutions furent prononcées successivement par Monsieur Ferdinand Weiler, Président du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau du Kirchberg, Monsieur Albert Bousser, Ministre des Travaux Publics et des Transports, et S. Exc. Monsieur Alain Poher, Président du Parlement Européen. Nous reproduisons ci-après le texte de ces trois allocutions :

Allocution de Monsieur Ferdinand Weiler, Président du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Kirchberg

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Le pont qu'à l'instant nous venons de traverser et dont la réalisation a demandé 8 ans, avait vu son projet primé lors d'un concours international organisé par le Ministre Bodson en 1958.

Il a été choisi parmi 70 projets présentés par 37 concurrents de 8 nationalités différentes.

Pont à béquilles, proposé par les firmes Rheinstahl Union Brückenbau de Dortmund, Socol de Bruxelles et Jean Think de Differdange, il devait relier par-dessus une vallée historique le Luxembourg d'hier et de toujours à l'avenir de l'Europe nouvelle.

La loi du 7 août 1961 en a confié l'exécution au Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg et déjà le 20 avril 1962 M. le Ministre Schaffner, par son coup de bêche, donna le branle au commencement des travaux de fondation.

Malgré de notables difficultés, dues à des imprévus d'ordre géologique, les travaux n'ont guère subi de retard.

Le 20 juin 1963, au cours d'une cérémonie d'autant plus mémorable qu'elle nous a remplis tous d'une joie fière, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse Charlotte a bien voulu réaffirmer le vif intérêt qu'Elle n'a cessé de porter à toutes les réalisations pour le bien-être du pays, en acceptant le parrainage du pont et en faisant démarrer le montage par le lancement du premier caisson.

Seule Son auguste intervention pouvait donner l'assurance d'une harmonie parfaite en constituant la réplique valable à l'importance du projet, à la hardiesse de sa conception et aux intentions, essentiellement nationales, reflétées par la construction.

Élément de rapprochement et de jonction, le pont Grande-Duchesse Charlotte fait l'effet d'une main largement tendue pour rendre service.

L'objectif majeur, poursuivi en l'occurrence, se trouve aujourd'hui concrétisé par les réalisations matérielles aux alentours immédiats du pont.

Prenant son élan au pied du monument Robert Schuman pour aboutir au bâtiment administratif destiné aux Institutions européennes, ce pont exprime notre inlassable volonté de contribuer à l'organisation de l'Europe, en restant fidèles au passé historique de notre pays et en nous inspirant d'une foi vivante en notre avenir de peuple libre.

Ayant débuté sous un tel signe de bon usage, la mise en œuvre commencée a pu progresser dans l'ambiance d'un exemplaire esprit d'équipe, selon un rythme parfaitement réglé, pour s'achever exactement à la date fixée d'octobre 1964.

La consolidation du terrain a nécessité 3 800 m de forages, l'injection de 8 800 tonnes de mortier de ciment.

Les appuis totalisent 6 650 m³ de béton armé.

L'ouvrage, d'un poids de 4 785 tonnes, a une hauteur de 85 m, une largeur de 25 m et une longueur de 355 m.

Le lancement de ce pont, opéré selon le principe du porte-à-faux, appartient aux hauts faits de l'ingéniosité industrielle.

Toutes nos félicitations et notre entière admiration aux firmes engagées, à leurs collaborateurs et ouvriers.

La construction, l'aménagement et la finition ont occasionné une dépense de 300 millions.

Un ouvrage de cette qualité, représentatif à tant d'égards, fallait-il le cacher dans la nature, le dégrader à l'état d'objet tout court, d'une beauté certaine, mais inerte ?

Ou bien convenait-il de le mettre en relief, de le vivifier pour ainsi dire dans la mesure du possible ?

C'est ce dernier point de vue qui a été retenu et qui a emporté la décision de donner à ce pont cette couleur visible et attirante qui, loin d'être insolite en la matière, fait valoir ce chef-d'œuvre d'art moderne et, à travers lui, notre ardeur de servir la cause commune essentiellement fraternelle.

Altesses Royales,

Le pays est profondément reconnaissant à Madame la Grande-Duchesse Charlotte d'avoir accepté le parrainage de ce pont qui, par son nom, continue à perpétuer le souvenir d'une grande et noble Dame.

Dir Dammen an dir Hëren !

an deem Sënn an aus deene Gefiller eraus, si mir glécklech datt haut daat imponant Wierk ageweit gouf, ons „Charlottsbréck" ! »

Allocution de Monsieur Albert Bousser, Ministre des Travaux Publics et des Transports

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Les inaugurations de ce jour concernent autant de résultats des travaux entrepris par le Gouvernement sur le plateau de Kirchberg.

Il est vrai que ces travaux ont pu provoquer des sentiments mélangés.

Tout d'abord, parce que les constructions, et je vise notamment le pont et le bâtiment administratif, ont troublé, sinon changé certains aspects familiers de la silhouette de la ville.

Ensuite, parce qu'en général les critères d'appréciation pour des constructions nouvelles de ce genre différent sensiblement de ceux concernant des tra-

voux dont l'incidence économique est plus évidente, plus directe.

En réalité, la valeur de ces motifs est bien factive.

Dois-je vraiment rappeler que nos générations sont les bénéficiaires des changements bien plus considérables qui ont dû s'opérer au cours de l'histoire millénaire de notre capitale, pour adapter cette dernière aux impératifs d'une évolution qui ne connaît pas d'arrêt ?

Dois-je faire observer que l'économie et son agencement présentent plus d'un aspect dont l'infrastructure est celui auquel il faut vouer une attention toute particulière ?

Sans une infrastructure générale adéquate, nombre d'efforts privés ou publics risqueraient de rester vains.

Bien conçue par contre, elle est non seulement à l'avantage des initiatives, mais elle les stimule et les encourage.

Il est donc un tout premier devoir du pouvoir public de mettre à la disposition des usagers l'infrastructure indispensable.

Les besoins modernes de celle-ci ne sont pas moins exigeants que ceux concernant l'équipement industriel ou commercial.

Or justement, nous nous trouvons à un moment décisif, où la page de l'histoire tourne à nouveau.

Les problèmes posés par l'évolution en matière d'équipement national exigent cette fois encore des solutions qui ne peuvent être celles d'hier, mais qui doivent être celles de demain.

Conscients de la portée de notre mission et avec un esprit pratique nous nous engageons dans cette voie et les réalisations que nous venons d'inaugurer y trouvent chacune sa place au bon endroit.

Le bâtiment administratif qui nous accueille en ce moment solennel a été mis en chantier par mon prédécesseur M. Schaffner.

Il comprend 500 bureaux, 5 salles de grandeurs différentes pour réunions et conférences, en outre les aménagements utiles au travail international en commun, à la presse, à la radio-télé communication et d'autres.

Ce bâtiment sera mis à la disposition des Institutions européennes.

Isolé pour le moment, il se trouvera bientôt flanqué d'autres constructions, tels un deuxième bâtiment administratif et un Palais de Justice destinés aux mêmes Institutions.

Avec eux il formera le noyau de cette cité administrative internationale qui modifiera le statut de notre capitale, en sanctionnant sa qualité de centre européen.

A cet égard toutes ces constructions nouvelles ont manifestement le caractère de travaux d'équipement intéressant à un degré élevé notre prestige historique.

La construction de différentes écoles sur ce plateau relève du même souci. Des quartiers d'habitations et des espaces verts égayeront l'ensemble. L'occasion m'incite d'ailleurs à proclamer qu'il est hautement souhaitable que nos autorités nationales se décident elles aussi à saisir l'opportunité du lieu.

Elles contribueraient au dégagement de la capitale en transférant leurs sièges en ces lieux tellement rapprochés maintenant du centre de la ville par le pont Grande-Duchesse Charlotte.

Ce pont m'amène à attirer votre attention sur un autre problème non moins décisif, la modernisation de notre réseau routier.

Nous nous souvenons que la chanson du „Feierwôn", glorifiant l'établissement de nos chemins de fer, a pris, à un moment donné, l'allure de deuxième hymne national.

Aucun autre fait ne pouvait documenter plus pertinemment la très grande importance attribuée, à juste titre, aux liaisons ferroviaires avec nos grands voisins.

Depuis, d'autres mesures se sont révélées indispensables. Notre aéroport assure la liaison par la voie des airs.

Et tout récemment, nous étions unanimes à vanter les avantages du port fluvial de Mertert, nous rattachant à la voie d'eau internationale.

Toutes ces liaisons nous font bénéficier de circuits qui sont pour l'économie nationale des sources de vie.

Mais déjà, la mécanisation poussée de notre époque fait naître un nouveau besoin, celui d'offrir aux flux et reflux quotidiens de la vie économique l'écoulement du trafic par voie routière rapide, en d'autres termes par des autoroutes.

Le progrès atteint en dehors de nos frontières en ce qui concerne de tels travaux ne nous laisse ni le choix, ni le temps.

Dès le vote prochain d'une loi afférente, les chantiers seront mis en œuvre pour faire traverser les parties principales de notre territoire par une voirie appropriée, reliée à celle de nos voisins amis.

Les liens avec nos partenaires en seront encore plus étroits et notre économie y trouvera des chances nouvelles.

Cette voirie à établir en rase campagne doit évidemment toucher le centre du pays, la capitale.

L'étude faite à ce sujet prévoit des trajets de jonction, dont le premier passera par le pont Grande-Duchesse Charlotte.

Grâce à ce pont et à la voirie qui lui fera suite, les grandes communications routières convergeront sur ce centre européen en passant devant le monument Robert Schuman.

Ce monument, le pont Grande-Duchesse Charlotte et le bâtiment administratif que voici forment un tout, conséquence directe de l'idée profondément humaine de cet homme d'Etat éminent, auquel nous garderons un souvenir imbu de reconnaissance.

Souvenir imprégné de fierté également.

Car Robert Schuman, né et élevé en terre luxembourgeoise, a été marqué par ses impressions de jeunesse. Il leur est resté fidèle et bien mieux encore, il les a cultivées jusqu'au moment où des conditions propices lui ont permis d'en faire la règle de conduite pour l'Europe entière.

Cependant toute fierté, si légitime qu'elle soit, reste vaine sans le respect des obligations qu'elle comporte.

Il nous appartient, à nous, de veiller à ce que cette terre luxembourgeoise, européenne de tradition, reste digne de son grand fils et continue à remplir les conditions matérielles pour pouvoir, longtemps encore, jouer le rôle lui dévolu par l'histoire.

Mesdames, Messieurs,

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui, met en valeur certaines réalisations lesquelles toutefois devront être suivies d'autres efforts substantiels que je me suis efforcé d'esquisser. Ils sont d'un intérêt majeur pour le pays et engagent notre responsabilité envers l'avenir.

C'est au prix de ces efforts et uniquement par eux que le Gouvernement sauvegardera les chances valables pour que dans une grande Europe unie notre pays puisse s'acquitter dignement de sa mission de partenaire indépendant et la ville de Luxembourg de celle de centre européen.

Allocution de S. Exc. Monsieur Alain Poher, Président du Parlement Européen

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

A la fin de cette cérémonie émouvante qui a si heureusement associé

Robert Schuman, l'initiateur, le créateur de l'ordre nouveau européen,

Son Altesse Royale, Madame la Grande-Duchesse Charlotte, qui représente pour nous les traditions, l'équilibre, le sens de la mesure et la volonté de paix du Grand-Duché de Luxembourg,

et ce palais du Kirchberg, si résolument tourné, élevé vers l'avenir, qu'il est devenu un véritable acte de foi dans les destinées des institutions européennes,

le Président du Parlement Européen tient à remercier les responsables de cette brillante inauguration :

le Gouvernement Grand-Ducal

la Ville de Luxembourg

le Mouvement Européen Luxembourgeois

et bien entendu nos amis de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier,

pionniers de la brève mais déjà riche histoire européenne,

si liés à cette accueillante cité, qu'ils lui empruntent souvent jusqu'à son nom même . . . étant pour nous, pour le meilleur ou pour le pire, les autorités européennes de Luxembourg.

A une heure où les Européens s'interrogent, où l'Europe politique se cherche encore, malgré les succès bruyants mais souvent trop apparents et illusoire d'une technique envahissante, il est bon de se souvenir des années 1950, de l'enthousiasme d'alors, mais surtout du but politique poursuivi par les Robert Schuman, De Gasperi, Adenauer, Spaak et Joseph Bech que je suis . . .

„La recherche du bien commun européen supérieur à l'intérêt égoïste des nations. La solidarité des peuples d'Europe doit toujours l'emporter dans notre esprit”

disait Robert Schuman.

Vous me permettez, Mesdames et Messieurs, de remercier le Grand-Duché et la Ville de Luxembourg d'être pour nous, parlementaires européens, le symbole même de nos espérances.

Comme le rappelle le monument, Robert Schuman, initiateur de la C.E.C.A., première étape vers l'Eu-

rope unie, est né à Luxembourg en 1886. Enfant, même jeune homme, il fréquente l'Athénée de votre Cité. Beaucoup de ses contemporains s'en souviennent. Il avait d'ailleurs s'exprimer dans votre langue populaire, qui fut celle des derniers moments de sa vie.

Le Parlement Européen ne saurait l'oublier car Robert Schuman, démocrate sincère,

représentant à Paris pendant plus de 40 ans des populations voisines de la région de Thionville,

fut, ce qui semble moins connu, le Premier Président du Parlement Européen que les autorités officielles appellent plus volontiers dans les six pays de la Communauté : l'Assemblée Parlementaire Européenne.

Luxembourg, en fait, a assisté à la mise en place de cette entreprise pilote que fut la C.E.C.A. Il est clair que pendant de nombreuses années la place de Metz fut un véritable centre de rayonnement, un pôle d'attraction exceptionnel.

L'histoire n'a pas voulu que les Etats-Unis d'Europe procèdent trop vite de cette cellule parfois étonnante mais combien brillante qu'était la C.E.C.A. de Jean Monnet.

Robert Schumann l'avait sans doute prévu. La vie communautaire a essaimé, d'autres institutions sont nées, la C.E.C.A. souffre sans doute un peu aujourd'hui d'avoir été la première ébauche, le prototype dirait-on aujourd'hui.

Mais l'Europe a grandi, son institution parlementaire a pris un développement que certains regrettent, que d'autres ignorent, mais qui est la conséquence logique de l'aventure du Marché Commun.

Cet immense palais du Kirchberg qui ne nous était pas destiné, semble devoir succéder à notre modeste siège de la rue Beaumont et à ses multiples annexes.

Relai, nouvelle étape de notre Parlement démocratique, qui en connaîtra certainement d'autres, si se réalise un jour l'Europe unie de nos espérances, dans un dessin plus conforme à la logique de la géographie, mais aussi aux impératifs de l'histoire.

Merci à nos amis luxembourgeois d'être fidèles au message de leur „presque compatriote” Robert Schuman.

Cet homme calme, mesuré, que j'ai eu l'honneur de servir et le privilège d'approcher si souvent, n'était pas l'homme des excès et des impatiences : il attachait plus de prix au travail pratique quotidien, à la continuité dans l'action, qu'aux formules figées ou toutes faites, qu'aux théories les plus brillantes.

Homme de tradition, il savait être un homme de progrès. Chez lui, la méditation menait tout droit à l'action.

Aujourd'hui, il espère sans doute que l'Europe profite au maximum des installations matérielles qui lui ont été si remarquablement préparées par le Gouvernement Grand-Ducal.

Mais chrétien logique, démocrate convaincu, il prie de l'au-delà, pour que sur ce mont du Kirchberg, souffle avant tout un vent d'unité, un air pur favorable aux concessions réciproques et à la compréhension entre les hommes car Robert Schuman, catholique romain, qui était né à Luxembourg, avait étudié à Bonn et avait présidé le Gouvernement français, était avant tout l'apôtre de la conciliation et de la paix entre les Européens de bonne volonté. »

*

Les différents orateurs furent vivement applaudis par Leurs Altesses Royales et par toute l'assistance. Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte remercia particulièrement M. Ferdinand Weiler, Président du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Kirchberg, après qu'il eut prononcé son discours.

La cérémonie fut clôturée par une réception offerte par le Gouvernement luxembourgeois en l'honneur de Leurs Altesses Royales et des personnalités luxembourgeoises et étrangères.

*

Nous publions ci-après, à titre de documentation, trois notes contenant les caractéristiques essentielles du bâtiment administratif du Kirchberg, du Pont Grande-Duchesse Charlotte et du Monument Robert Schuman :

Note concernant le Bâtiment administratif du Kirchberg

Historique

Les bâtiments ont été conçus pour les besoins de la Haute Autorité de la C.E.C.A. en collaboration étroite avec cette dernière. Les travaux ont dû être interrompus alors qu'il est apparu que la fusion des exécutifs, qui avait été proposée par certains États membres des Communautés européennes, allait aboutir à un regroupement des Services européens, d'où il résultait que la conception initiale des bâtiments ne correspondait plus aux besoins prévus.

Par la suite le Gouvernement, en collaboration avec le Secrétariat général du Parlement Européen et les services de la Haute Autorité, a repris les travaux en modifiant certains plans dans la perspective de l'occupation de la plus grande partie du bâtiment-tour par le Secrétariat général du Parlement Européen. Le reste de ce bâtiment pourrait être occupé par les services soit de la Haute Autorité en attendant l'éventuelle fusion, soit par les services de l'exécutif unique. Le complexe conférences est aménagé de façon à pouvoir accueillir, après la fusion, les réunions du Conseil de Ministres des trois Communautés européennes qui se tiendront durant les mois

d'avril, de juin et d'octobre de chaque année à Luxembourg. En dehors de cette destination, le complexe pourra être utilisé par le Gouvernement pour l'organisation de conférences ou de réunions.

Informations générales

Architectes : MM. Mousel et Witry. Entrepreneurs, fournisseurs et artisans : luxembourgeois et étrangers.

Décorateurs déterminés à la suite d'un concours :

Salles des conférences : Anxionnat, Nancy — de Coene, Courtrai — Münchner Werkstätte für Kunst im Handwerk

Hall : Anxionnat, Nancy

Vitrail d'art : F. Gillen, Echternach (hall annexe Nord)

Panneau décoratif : F. Kinnen (hall bâtiment-tour).

D'autres artistes luxembourgeois seront contactés en vue de la décoration de certaines parties des immeubles à un stade ultérieur.

Direction générale des travaux : Administration des Bâtiments publics.

Début de la construction : 1962

Fin des travaux : fin 1966

Volume total bâti : 130 000 m³

Surfaces totales bâties : 35 000 m².

Bâtiment-Tour

Longueur : 70 mètres; largeurs : resp. 18 et 14,70 mètres; hauteur : 82 mètres au-dessus du niveau du terrain; surface nette : 25 450 m² — y compris les cages d'escalier, cages d'ascenseur, installations et corridors.

Le bâtiment est desservi par 6 ascenseurs, un monte-charge. — Le transport du courrier se fait par un système de tubes pneumatiques, comprenant plusieurs circuits de diamètres différents.

Le nombre et la surface des bureaux, des salles et des autres locaux sont les suivants :

Sous-sol : locaux réservés à la technique et aux installations.

Rez-de-chaussée : 542 m² hall d'entrée, tableau synoptique, 4 bureaux, grand local pour ronéo.

Entresol : 1 070 m² côté Nord : 2 compactus avec 2 bureaux; côté Sud : grande bibliothèque.

Étages : surface utile moyenne par étage : 620 m²; nombre de bureaux-type par étage : 24.

Répartition des pièces par étage : 1^{er} étage : 24 bureaux et 1 salle de réunion; 2^e étage : 20 bureaux; 3^e étage : 11 bureaux et 2 pool dactylos; 4^e étage : 19 bureaux et 1 salle de réunion; 5^e étage : 36 bureaux (petit module de compartimentage) et 1 salle pour archives; 6^e étage : 38 bureaux (petit module de compartimentage) et 1 salle pour archives; du 7^e au 10^e étage respectivement 25, 26, 28 et 23 bureaux; 11^e étage : 18 bureaux et 1 salle de réunion; du 12^e au 18^e étage : respectivement 24, 24, 24, 23, 23, 22 et 24 bureaux; 19^e étage : 24 bureaux et 4 cabines d'interprètes; 20^e étage : 21 bu-

reaux et 1 salle de réunion; 21^e étage : salle à manger, cafeteria, cuisine; 22^e étage : services techniques.

Annexe Nord (Complexe « Conférences »)

Surface nette : 4 527 m² — y compris cage d'escalier, cage d'ascenseur, installations et corridors.

Nombre et surface des salles et autres locaux :

Sous-sol : 1 785 m² — locaux réservés aux services techniques et aux diverses installations.

Rez-de-chaussée : Hall d'entrée, dont : Salle des pas perdus : 219 m²; Salon : 43 places assises 441 m²; Bar : 28 places assises 29 m².

Le hall est équipé d'un vestiaire de 48 m², d'un stand de journaux et d'un guichet de banque, etc.

Salle I : 60 places assises, 6 cabines téléphoniques

Salle II : 126 places assises, 4 cabines téléphoniques

Salle III : 82 places assises, 4 cabines téléphoniques. Cette salle peut être utilisée comme salle de projection.

Chaque salle dispose de 4 cabines d'interprètes et d'une cabine de chef opérateur.

Toutes les salles sont meublées, climatisées et équipées d'installations pour la diffusion sonore, l'interprétation simultanée en cinq langues, l'enregistrement, etc.

Entresol : Hall d'accueil dont Foyer : 30 places assises 162 m² — Bar : 30 places assises 88 m², 6 cabines téléphoniques

Grande Salle : table de conférence avec 220 places assises.

5 cabines d'interprétation, cabine pour chef opérateur. Cette salle est équipée comme celles du rez-de-chaussée et dispose en outre d'une installation pour télévision en circuit fermé, reliée tant au centre de presse qu'au bar du rez-de-chaussée.

Le Centre de presse est installé dans l'annexe Est rattachée au complexe « conférences ».

Surface nette : 1 510 m²

Rez-de-chaussée : 1 grande salle de presse et 4 bureaux séparés (461 m²) — 1 bureau des P. et T. — 32 cabines téléphoniques — 3 cabines telex — installations à l'étude pour radio-transmissions et pour d'autres services techniques.

En outre, l'annexe Est contient :

Sous-sol : 8 bureaux et 1 bureau des P. et T.

Entresol : 19 bureaux destinés à être utilisés par priorité conjointement avec les salles de réunion.

Dans l'annexe Sud se trouve l'installation de chauffage et de climatisation, une partie des installations pour ronéo et une partie de la bibliothèque de l'entresol du bâtiment-tour. Un petit édifice rattaché à l'annexe Sud loge au rez-de-chaussée un central téléphonique et au sous-sol les réservoirs à combustible liquide.

Des annexes en voie de construction en prolongation (direction Nord) de l'annexe Est contiendront, l'une des bureaux, l'autre le central des télécommu-

nications destiné à desservir tout le plateau de Kirchberg ainsi que les localités environnantes grâce à 20 000 raccordements.

Note

concernant le Pont Grande-Duchesse Charlotte

Concours international pour la construction d'un pont au-dessus de la vallée de l'Alzette à Luxembourg par M. le Ministre Bodson en automne 1957.

But : 1^o Aménagement d'un quartier européen pour l'hébergement des institutions internationales;

2^o Aménagement du réseau routier conformément à la Déclaration de Genève du 16 octobre 1950 concernant les itinéraires à trafic international.

Ouverture des soumissions le 1^{er} mars 1958.

L'Administration a reçu 70 projets émanant de 37 firmes de 8 nationalités différentes.

A été retenu le pont à béquilles proposé par la Rhein Stahl Union Brückenbau de Dortmund, Socol de Bruxelles et Jean Think de Differdange.

La loi du 7 août 1961 en a confié l'exécution au Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg.

Les travaux de génie civil ont commencé le 20 avril 1962 en présence de Monsieur le Ministre des Travaux Publics Robert Schaffner.

Le lancement du premier caisson de la construction métallique a eu lieu le 20 juin 1963 en présence de LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse Charlotte et le Prince de Luxembourg.

Le dernier caisson a été mis en place le 28 octobre 1964 en présence de Monsieur le Ministre des Travaux Publics Albert Bousser.

Les principales caractéristiques du pont sont les suivantes :

Longueur totale : 355 m

Trois ouvertures de 53,90 m, 234,10 m et 67 m

Hauteur du pont au-dessus de la vallée 85 m

Largeur de l'ouvrage 25,07 m.

La superstructure du pont est formée de 2 caissons de 6 m de largeur, de hauteur variable et écartés d'axe en axe de 12 m. Les caissons sont reliés à leur partie supérieure par une dalle fortement raidie du type orthotrope.

Les béquilles ont une hauteur d'environ 40 m.

La dilatation du pont est de l'ordre de ± 22 cm à chacune des extrémités du pont.

Le montage du pont s'est fait en partant d'un seul côté, avec la mise en place de 9 supports métalliques intermédiaires de montage.

Le nombre des pièces métalliques à assembler a été de 108 pièces.

Les joints de montage des caissons sont soudés au niveau supérieur et boulonnés sur les faces verticales et dans le plan horizontal inférieur par boulons à haute résistance.

Nombre de boulons : 140 000 pièces.

Le poids de l'ensemble de la construction métallique est de 4 800 t.

Pour l'exécution des travaux de génie civil on a employé 6650 m³ de béton et 194 t d'armatures en acier crenelé. La consolidation du terrain pour la fondation des appuis des béquilles a nécessité en plus 3800 m de forages et l'injection de 8800 t de mortier.

Les principaux éléments du pont ont été calculés par RUB sur un ordinateur électronique à l'Ecole Technique Supérieure d'Aix-la-Chapelle.

Le système a été considéré comme une poutre continue sur appuis élastiques.

Les calculs ont été vérifiés par le Bureau SECO de Bruxelles.

Pour la mise en peinture des 47 200 m² des surfaces intérieures du pont, on a utilisé 29 tonnes de peinture spéciale antirouille.

Pour le traitement des 34 000 m² des surfaces extérieures du pont on a utilisé 52 tonnes de zinc pur pour la métallisation et on a appliqué 16,5 tonnes de peinture spéciale antirouille.

Le revêtement du tablier, c'est-à-dire, la couche de roulement sur le pont même est constituée d'un asphalte coulé de 5 cm d'épaisseur.

Voirie : 2 bandes à 3 voies chacune.

Note concernant le Monument Robert Schuman

Le Monument Robert Schuman a été érigé sur initiative du Conseil Luxembourgeois du Mouvement

Européen par le Gouvernement luxembourgeois, la Haute Autorité de la C.E.C.A. et la Ville de Luxembourg.

Les plans du monument ont été dressés par Monsieur l'architecte Robert Lentz.

Sur le socle du monument figure l'inscription suivante :

« A Robert Schuman, né à Luxembourg le 29 juin 1886, initiateur de la Communauté Européenne « du Charbon et de l'Acier, première étape vers « une Europe unie »,

ainsi qu'un passage extrait de la déclaration du 9 mai 1950 :

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une « construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de « fait. »

Les faces latérales portent un ornement formé de deux E (Europe) adossés. Un faisceau de trois poutrelles Grey de 20 mètres de hauteur, laminées à Differdange dans un acier spécial, forme six pointes symbolisant les six pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Le monument comprend deux terrasses dont l'une et l'autre permettent des vues splendides sur la silhouette de la ville et sur le pont Grande-Duchesse Charlotte.

Le troisième Congrès International de l'Acier à Luxembourg

Du 25 au 27 octobre 1966 eut lieu à Luxembourg le troisième congrès international de l'acier organisé par la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, qui avait pour thème cette année : « L'Acier dans l'Agriculture. »

Cette manifestation a fait suite aux deux premiers Congrès qui furent respectivement consacrés en 1964 aux « Progrès dans la construction en acier » et en 1965 aux « Progrès dans la transformation de l'acier », congrès dont le retentissement fut particulièrement remarqué.

Le Congrès de 1966 fut placé sous la présidence du Comte Moens de Fernig, ancien Ministre et Président de Fabrimétal, tandis que MM. René Brunotte, Ingénieur général au Ministère français de l'Agriculture, André Guillabert, Vice-Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal, Aldo Ramadoro, Président de la Fédération Italienne des Syndicats Agricoles et Hermann Winckhaus, Président du Bureau Allemand de liaison Agriculture-Industrie, en assumèrent la vice-présidence.

La Haute Autorité a certes vu dans l'organisation de ces Congrès une possibilité de souligner l'importance qu'elle attache à l'accroissement et à la diversification de la consommation de l'acier. Ce souci

est d'autant plus légitime que l'acier joue un rôle de tout premier plan dans l'ensemble du développement économique.

Cependant, la signification des Congrès déborde largement ce plan de la promotion : ils permettent en effet de réaliser à Luxembourg une large confrontation entre des centaines de personnalités qualifiées venues de multiples horizons économiques et de la plupart des grandes régions du monde. Ils contribuent ainsi au progrès technique et économique en même temps qu'à la coopération des Etats et des peuples.

En organisant le premier Congrès sur le thème de l'Acier dans la Construction, la Haute Autorité visait à parfaire la définition des besoins, de leur nature et de leur volume et à améliorer l'orientation des productions dans un domaine de première importance à la fois pour l'industrie sidérurgique et pour l'ensemble de la vie économique et sociale.

Les propositions et suggestions qui se dégagèrent des travaux de ce premier Congrès permirent à la Haute Autorité de prendre ensuite une série d'initiatives concrètes, telles qu'un concours international d'architecture; des études et des recherches sur la protection des constructions contre l'incendie; des

enquêtes sur l'utilisation de l'acier dans les différents types de bâtiments.

Mais bâtir en acier signifie que soit préalablement effectuée une série de choix, qui concernent l'équilibre entre l'esthétique et le fonctionnel, la protection des surfaces, l'allègement des matériaux, les procédés d'assemblage et de soudage, etc.

Il était donc nécessaire d'approfondir les travaux du premier Congrès.

C'est pourquoi le second Congrès eut pour objet l'étude des progrès déjà réalisés et il eut surtout à pénétrer dans le domaine de la transformation de l'acier.

En abordant aussitôt après le thème de « L'Acier dans l'Agriculture », la Haute Autorité a certes voulu souligner l'extrême diversité du rôle économique que joue l'acier et celle aussi des problèmes qui se posent à ses producteurs.

Mais elle a surtout voulu montrer qu'elle n'est pas indifférente à l'un des problèmes fondamentaux de notre époque qui est d'adapter le volume et la qualité des productions agricoles à des besoins vitaux dont la croissance est évidemment aussi rapide que celle de la population elle-même. Alors que plus de deux milliards d'individus sont encore aujourd'hui sous-alimentés, la population du monde atteindra normalement le chiffre de six milliards à la fin de ce siècle.

Comment quadrupler les cultures, comment sextupler l'élevage au cours des quatre prochaines décennies ?

L'acier n'a certes pas la prétention de permettre seul à l'agriculture d'atteindre cet objectif que la F.A.O. estime indispensable. Il peut cependant largement y contribuer.

C'est à l'étude de cette contribution et des conditions de sa mise en œuvre que furent consacrés les travaux du troisième Congrès.

Avant l'ouverture du congrès de l'acier à Luxembourg, le Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A., Monsieur Dino Del Bo, publia le message suivant :

En organisant cette année son troisième congrès international de l'acier, la Haute Autorité répond aux dispositions du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier qui lui prescrivent de continuer, en harmonie avec l'économie générale ainsi que dans l'intérêt des travailleurs et des utilisateurs, à l'expansion constante de l'industrie dont elle a la charge. Elle se réfère ainsi au succès remporté par les deux premiers congrès de 1964 et 1965, dont les travaux ont ouvert des voies nouvelles aux utilisateurs comme aux producteurs d'acier.

A partir des conclusions dégagées lors des deux premiers congrès en ce qui concerne la construction en acier et la transformation de l'acier, le troisième congrès permettra d'étudier la contribution que l'acier peut apporter aux progrès de l'agriculture, en particulier pour ses équipements, ses matériels, la conservation et l'écoulement de ses produits.

Les savants, chercheurs et techniciens qui, au cours de ce congrès, confronteront leurs expériences

individuelles, pourront élargir leur domaine de connaissances; ils viendront aussi bien de l'industrie que des professions agricoles.

Cette participation très large, ainsi que le programme, indiquent l'ampleur et l'intérêt des échanges de vues auxquels donnera lieu ce troisième « Congrès acier ».

*

La séance solennelle d'ouverture du congrès eut lieu le 25 octobre 1966 au nouveau théâtre à Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, du Président et des Membres de la Haute Autorité de la C.E.C.A., des Membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, du Président et d'un Vice-Président de la Chambre des Députés, du Président, du Vice-Président et des Membres du Gouvernement luxembourgeois, de l'Evêque de Luxembourg, des Conseillers de Gouvernement et des Chefs des Administrations de l'Etat, ainsi que de très nombreuses personnalités de la vie économique, plus particulièrement du monde industriel et agricole.

Parmi la nombreuse assistance on notait la présence de plusieurs centaines de représentants de producteurs d'acier, de matériel agricole spécialisé, d'organisations professionnelles agricoles, d'instituts de recherche, d'universités et d'administrations nationales et internationales.

A la table présidentielle avaient pris place le Comte Moens de Fernig, Président du Congrès, entouré de M. Dino Del Bo, Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A., M. Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères, M. Fritz Hellwig, Membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A., M. René Brunotte, Ingénieur général au Ministère français de l'Agriculture, M. André Guillabert, Vice-Président de l'Assemblée Nationale de la République du Sénégal, M. le Professeur Ing. Aldo Ramadoro, Président de la Fédération italienne des Associations Agricoles, et M. le D^r Ing. Hermann Winckhaus, Président du Bureau de Liaison « Landwirtschaft-Industrie ».

Au cours de la séance d'ouverture du congrès, des allocutions furent prononcées par M. Dino Del Bo, Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.; M. Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères; M. Fritz Hellwig, Membre de la Haute Autorité, sur: « L'Acier dans l'agriculture — traditions et progrès »; M. le Comte Moens de Fernig, Président du congrès sur: « La coopération entre l'agriculture et l'industrie, facteur de progrès économique »; M. D. K. Britton, Professeur à l'Université de Nottingham, sur: « Les conditions de vie dans l'agriculture »; et par M. L. G. Rabot, Directeur général de la direction générale « Agriculture » de la Communauté Economique Européenne, sur: « Les conditions de travail de l'agriculture européenne. »

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée par le Président du Gouvernement luxembourgeois, M. Pierre Werner :

Allocution de S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères

« Altesses Royales,
Messieurs les Présidents,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

J'apporte aux participants de ce troisième Congrès de l'Acier le message de cordiale bienvenue de la part du Gouvernement grand-ducal et de la population luxembourgeoise.

Les résultats positifs obtenus par les deux premiers congrès ont incité la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier à continuer la série de ses assises importantes consacrées à l'étude des possibilités d'utilisation multiples et diversifiées d'un des produits industriels fondamentaux, sur lequel repose toute la civilisation technique qui fait la gloire de notre siècle. J'en félicite de tout cœur le Président et les Membres de la Haute Autorité. Dans ce pays, particulièrement sensibilisé au sujet des problèmes de la sidérurgie, les participants de ce Congrès peuvent être assurés de rencontrer l'intérêt et la sympathie tant des autorités que des milieux professionnels, — je dirais même de la population entière — pour les thèmes évoqués à ce Congrès.

Le sujet qui sera traité est évocateur à plus d'un point de vue. Au premier abord il étonne, parce que l'histoire économique du 19^e siècle et de la première moitié du 20^e, a créé un complexe d'antinomie entre les aspirations de l'industrie lourde et celles de l'agriculture. Le coût de la vie dépend trop des résultats économiques de l'agriculture, pour que l'industriel ne les discute pas au regard de leur incidence directe ou indirecte sur son prix de revient. Dans une économie entièrement livrée aux forces hédonistiques et égoïstes, où le laissez-faire aboutit à l'oppression des secteurs faibles, un tel antagonisme est susceptible de se développer. Heureusement les enseignements qui sont venus enrichir de nos jours nos connaissances des réalités économiques, tendent à démontrer l'interdépendance et l'indivisibilité du progrès économique dans les divers secteurs d'activités humaines.

Aussi les activités économiques fondamentales tendent-elles à s'aligner les unes sur les autres pour ce qui est de la mécanisation et l'application de procédés technologiques nouveaux.

Dans une société évoluée nous atteignons aussi un stade où la poursuite du progrès technique et de l'organisation rationnelle du travail s'accomplit parallèlement sur plusieurs plans et dans de nombreux secteurs. L'agriculture rattrape le retard qu'elle avait encouru antérieurement.

L'idée que je viens de développer prend un relief particulier quand on l'applique à des pays dont l'agriculture a été et restera encore longtemps la ressource fondamentale. Il en est ainsi de beaucoup de pays en voie de développement. La tendance de se doter d'industries transformatrices, compréhensible et

louable comme telle, s'accompagne souvent d'une attitude trop conservatrice et négligente à l'égard de la reconversion de la production agricole, dans le sens d'une meilleure productivité et d'une expansion quantitative suffisante pour faire face aux problèmes alimentaires d'une population à croissance rapide. Là encore, le développement harmonieux de l'économie et le bien-être des individus dépendent de l'apport d'une technique évoluée, de l'apport complémentaire de ce que le génie humain a découvert et développé dans d'autres domaines — et pourquoi ne pas le dire pour se placer sous le signe de ce congrès — d'une mise à profit des procédés et machines que l'ingéniosité des utilisateurs d'acier a développés.

Cette confrontation de l'acier et de l'agriculture nous paraît déjà moins insolite qu'au premier abord. On pourrait s'appesantir sur d'autres aspects de leur solidarité.

C'est ainsi qu'on se plaît à citer toujours le rôle joué par un sous-produit de la sidérurgie, les scories Thomas, dans le développement agricole des Ardennes luxembourgeoises, dont elles ont fertilisé les terres qui étaient restées ingrates et avares pendant de longs siècles. Il faut louer la prévoyance des gouvernants de la fin du siècle dernier qui ont su combiner l'octroi des concessions minières dans ce pays avec des avantages de prix sur les scories en faveur de l'agriculture. Bel exemple d'une intervention sage et constructive des pouvoirs publics !

Une autre évocation serait celle de l'évolution des deux secteurs sur le plan de l'intégration européenne. Ici encore le marché commun agricole s'est négocié et réalisé péniblement des années après l'établissement du marché commun de l'acier. En fait, tout a débuté par le charbon et l'acier. Nous l'avons rappelé hier devant le monument dédié au président Robert Schuman.

Vous m'excuserez de faire ici une brève allusion à certains problèmes actuels de la sidérurgie européenne en général et de la sidérurgie luxembourgeoise en particulier.

Dans l'intérêt de la continuité de la coopération européenne et de la permanence de son progrès, ne faut-il pas souhaiter que l'on nous évite le paradoxe de voir coïncider le parachèvement d'un marché européen des produits de l'agriculture complexe et imbriquée avec un affaiblissement de l'interpénétration communautaire du marché de l'industrie lourde, la première en date à être intégrée.

J'espère qu'il suffit d'évoquer ce danger pour nous inciter tous à trouver des solutions communes et non-discriminatoires à nos problèmes.

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite à ce troisième Congrès de l'Acier sous la présidence du comte Moens de Fernig un plein et retentissant succès. Puisse-t-il faire ressortir cette solidarité dans le progrès entre les différents secteurs

économiques et contribuer ainsi au bien-être des populations de nos pays ! »

*

Plusieurs centaines de délégués des pays suivants prirent part aux travaux du congrès de l'acier à Luxembourg : Australie, Belgique, Brésil, Chili, Suisse, Congo, Côte d'Ivoire, Tchécoslovaquie, République Fédérale d'Allemagne, Espagne, Finlande, France, Gabon, Haute-Volta, Grèce, Hongrie, Inde, Iran, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Ruanda, Sénégal, Afrique du Sud, Suède, Tchad, Tunisie, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela, ainsi que des représentants de la C.E.C.A., de la C.E.E., du Parlement Européen et de l'O.C.D.E.

Pour faciliter le déroulement des travaux, quatre Commissions furent instituées au sein du congrès : les trois premières correspondèrent chacune à un des grands groupes de problèmes que pose l'adaptation des structures agricoles : 1° L'acier dans les bâtiments et installations agricoles, 2° L'acier dans les machines agricoles, 3° L'acier dans le stockage et l'écoulement des produits agricoles.

Dans la quatrième Commission furent étudiés les problèmes spécifiques de l'acier dans l'agriculture des pays en voie de développement, et plus particulièrement des pays tropicaux. Il est en effet apparu que par leur nature et leur ampleur ces problèmes étaient fondamentalement différents de ceux qui se trouvent posés dans les autres régions. Au surplus, la Haute Autorité a voulu, en instituant en 1966 comme elle l'avait déjà fait l'an dernier, une Commission propre aux pays en voie de développement, marquer le souci qui est le sien comme celui de chacun des pays de la Communauté Européenne, de rendre de plus en plus effective et concrète l'association de ces pays avec ceux qui sont déjà parvenus à une plus grande maturité économique.

Dans les quatre Commissions furent présentés une vingtaine de Rapports introductifs et une centaine de communications spécialisées. Une large place fut

faite aux discussions et échanges de vues d'où se dégagèrent les conclusions présentées en séance plénière de clôture le 27 octobre.

Les principaux rapports présentés au cours des travaux du congrès eurent trait notamment aux sujets suivants : constructions et installations, facteurs de rationalisation des travaux agricoles; stockage et emballage, facteurs de régulation pour l'écoulement des produits agricoles; conditions de mécanisation de la production agricole; le développement de l'économie agricole dans les pays associés à la C.E.E.; l'exploitation du sol : programme de développement et de mécanisation; les exigences de la mécanisation : formation, atelier, pièces de rechange; fabrication industrielle d'ensemble et d'éléments de construction destinés à l'agriculture; les procédés de construction industrielle et de montage; l'utilisation des produits sidérurgiques dans ces constructions, installations et équipements; l'acier dans la conservation et le conditionnement des produits agricoles; catégories et qualités de produits sidérurgiques utilisées dans la conservation et l'emballage; la construction de matériel agricole — qualités et normalisation des produits sidérurgiques utilisées; le traitement industriel des produits de l'agriculture tropicale; l'acier dans le stockage des produits de l'agriculture tropicale.

*

Rappelons qu'en marge des importants travaux du congrès sur l'utilisation de l'acier, le Président et les Membres du Gouvernement luxembourgeois offrirent le 25 octobre une réception à la salle des fêtes du nouvel Athénée à Luxembourg en l'honneur des congressistes.

Le 27 octobre, un concert fut donné au nouveau théâtre de la ville de Luxembourg par le grand orchestre symphonique de Radio-Luxembourg sous la direction de Georges Sebastian, avec le concours de Samson François, suivi d'un souper froid offert en l'honneur des congressistes par le Président, le Vice-Président et les Membres de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et l'Acier.

La Clôture Solennelle de l'Année Jubilaire en l'Honneur de Notre-Dame de Luxembourg et le Renouveau du Vœu Solennel

De nombreuses manifestations religieuses eurent lieu au cours de cette année à l'occasion du tricentenaire de la consécration de la ville et du pays à Notre-Dame de Luxembourg, Consolatrice des Affligés.

L'année jubilaire fut clôturée le 9 octobre par une imposante cérémonie qui eut lieu en présence de

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse, la Grande-Duchesse Charlotte, le Prince Charles et les Princesses Marie-Astrid et Margaretha, ainsi que de nombreux prélats étrangers, et au cours de laquelle le peuple luxembourgeois renouvela avec son évêque le « votum solemne » à la Consolatrice des Affligés.

Plusieurs festivités religieuses préludèrent à la clôture de l'année jubilaire. Elles débutèrent le 2 octobre avec la procession du Saint Rosaire à Luxembourg-Ville. Du 4 au 6 octobre, un tridium marial fut prêché dans toutes les églises du pays. Le 6 octobre, après la clôture du tridium marial à la cathédrale de Luxembourg, la statue de Notre-Dame fut solennellement transférée à la chapelle du Glacis à Luxembourg où elle resta exposée à la vénération de la population jusqu'au 8 octobre. C'est en effet dans cette chapelle historique que fut exposée la statue de Notre-Dame en l'an 1624, d'où elle fut portée en procession, le 9 octobre 1666, vers l'église des jésuites, l'actuelle cathédrale de Luxembourg.

Le 8 octobre, les fidèles de toutes les paroisses de Luxembourg se rassemblèrent devant la chapelle du Glacis pour accompagner en une imposante procession la statue de Notre-Dame à la cathédrale.

La cérémonie de clôture de l'année jubilaire fut présidée par Son Eminence le Cardinal Kœnig, Archevêque de Vienne. Sur le nouveau pavis de la cathédrale, une messe fut concélébrée à cette occasion par Son Excellence le Nonce Apostolique, Monseigneur Silvio Oddi, et les évêques suivants : Mgr Joseph Schneider, Archevêque de Bamberg, Mgr Pierre M. Théas, Evêque de Lourdes et de Tarbes, Mgr André C. Charue, Evêque de Namur, Mgr

Matthias Wehr, Evêque de Trèves, Mgr Pereira Venacio, Evêque de Leiria, Mgr Roger Michon, Evêque de Chartres, Mgr Heinrich Janssen, Evêque de Hildesheim, Mgr Guy Marie Riobé, Evêque d'Orléans, Mgr J. B. Musty, Evêque-Auxiliaire de Namur, Mgr Carl Schmidt, Evêque-Auxiliaire de Trèves, Dom Damian Jentges, Abbé de Mount Angel (Etats-Unis), Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, Mgr Jacques Mangers, ancien Evêque d'Oslo, Dom Henri Marcotte de Saint-Marie, Abbé de Clervaux.

Parmi les personnalités présentes on remarquait S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, entouré de plusieurs membres du Gouvernement, M. le D^r Heinrich Pfusterschmid, Charge d'affaires d'Autriche à Luxembourg, M. Lambert Schaus, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne, MM. Emile Reuter et Joseph Bech, Présidents honoraires de la Chambre des Députés, M. Alphonse Huss, Procureur Général d'Etat, des membres du Collège échevinal et du Conseil communal de la Ville de Luxembourg, de nombreux députés, des représentants du Conseil d'Etat, de la Cour Supérieure de Justice, de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police.

En présence de milliers de fidèles, Son Eminence le Cardinal Kœnig prononça, après l'évangile, une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après :

Allocution de Son Eminence le Cardinal Kœnig, Archevêque de Vienne

« Altesses Royales,
Monseigneur le Nonce Apostolique,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Avant de vous parler dans ma langue maternelle, permettez-moi de vous dire, que c'est pour moi un grand honneur et une grande joie de représenter aujourd'hui parmi vous l'Autriche, mon pays natal. Tant de liens unissent nos deux pays non seulement dans l'histoire du passé mais aussi dans le présent et surtout dans l'expression de notre foi catholique. Mes compatriotes m'ont prié de transmettre au peuple luxembourgeois leur sympathie et leur amitié à l'occasion de la grande journée marquée par le renouvellement du vœu qui unit votre pays dans l'amour à la Sainte Vierge. —

In dieser so festlichen Stunde für Stadt und Land Luxemburg habe ich auf Grund der lebenswürdigen Einladung Eures Bischofs die ganz seltene Gelegenheit, ein Wort an Euch zu richten. Indem ich das tue, überbringe ich zunächst und vor allem die Grüße meines Heimatlandes Österreich und in besonderer Weise die Grüße der Katholiken in der Donaustadt Wien, einer Stadt an der Grenze zweier Welten.

Die Katholiken Wiens und Österreichs verfolgen in herzlicher Verbundenheit die festlichen Ereignisse Eures Landes und unweit des Wiener Stephansdomes, vor der Kirche am Hof, steht eine Mariensäule. Eine Votivtafel am Sockel dieser Statue erinnert die Wie-

ner besonders heute daran, daß Kaiser Ferdinand III. 19 Jahre vor Eurem ersten Votum solemne dasselbe getan hat, was Eure weltlichen Autoritäten mit Klerus und Volk damals taten : Der Kaiser weihte in unruhiger Zeit Österreich der Muttergottes. Auch diese gemeinsame geschichtliche Erinnerung verbindet unsere Katholiken mit Euch an diesem festlichen Tage.

Ich habe mich noch eines Auftrages zu entledigen. Viele Familien in Eurem Lande haben in den vergangenen 20 Jahren und nach dem Ersten Weltkrieg Tausenden von österreichischen Kindern in gastlicher Weise eine Heimstätte für Leib und Seele geboten. Diese österreichischen Kinder sind als kleine Botschafter nach Hause zurückgekehrt, um von der Liebenswürdigkeit, Gastlichkeit und Fürsorge Eures Landes ein nie verstummendes Loblied zu singen. Ich soll Euch daher sagen, daß viele dankbare und treue Freunde Eures schönen Landes in Österreich leben und mit Euch fühlen.

In Eurer Verehrung der Gottesmutter, die in der immer wiederholten Erneuerung des Gelübdes einen so ergreifenden Ausdruck findet und die — wie die gestern eröffnete Ausstellung im Rathaus dokumentiert — eine so große Ausstrahlung über Luxemburg hinaus besaß, in dieser marianischen Haltung spiegelt sich die jahrhundertalte Verbundenheit mit der Kirche Christi. Die biblisch und in der Tradition begründete Verehrung Unserer Lieben Frau führt überall, wie die Geschichte zeigt, zu einer Festigung des Glaubens an Jesus Christus und der Bindungen

an die Kirche. Denn die Gottesgebälerin ist, wie das II. Vaticanum sich ausdrückt, "der Typus der Kirche unter der Rücksicht des Glaubens, der Liebe und der vollkommenen Einheit mit Jesus Christus".

Laßt mich in dieser großen Stunde Eurer Stadt und Eures Landes noch einmal das große Buch der Geschichte aufschlagen, aus dem mir heute drei Jahreszahlen entgegenleuchten :

Das Jahr 1766 als Vollendung des 1. Jahrhunderts nach der Ablegung des Votum solemne. Das Jahr 1866 und das Jahr 1966, die Jahre des zweiten und dritten Zentenariums Eures Gelübdes. Im Hintergrunde des altherwürdigen Muttergottesbildes von Luxemburg sehe ich in diesen drei Jahreszahlen wie in drei Brennpunkten das sich ändernde geistige Antlitz Eurer Heimat und des Abendlandes. — Vieles hat sich in den drei Jahrhunderten geändert, auch die Kirche hat sich in dieser Zeit geändert, wenn wir das menschliche Element in ihr betrachten.

Gewiß zeigt uns die Geschichte ebenso, daß die Kirche unverändert und unwandelbar die Zeiten durchschreitet, soweit sie Gottes Werk ist. Aber vieles ist menschlich an der Kirche und kann daher geändert werden, das zeigt uns die Geschichte, das tat auch die Lehre des Zweiten Vaticanums, und darin liegt kein Grund zur Beunruhigung. Es gilt „vox temporis vox Dei“. Auch durch die Geschichte spricht Gott zu uns. Wir wollen darauf hören und daraus lernen.

Ich schlage auf das Jahr 1766, das erste Jahrhundert Eures Gelübdes. Der Höhepunkt der letzten gesamteuropäischen Kulturepoche auf katholischer Grundlage, ich meine die Zeit des Barocks, ist damals bereits überschritten. Das Barock hat noch einmal alle Lebenselemente in sich vereinigen wollen : Kunst, Architektur und Geist im Sinne eines Leibnitz. Die klassische Musik eines Haydn, Mozart, Gluck und Bach ist das Echo einer himmlischen Harmonie, sie verbindet sich dem barocken Glanz des Jesuitentheaters. — Nach der Erschöpfung infolge der großen Kriege im Westen und im Osten ist dieser Zeit der Ausdruck einer heroischen Leistung, die das ganze Volk mit einschließt, den Kaiser wie den Bettler, den Himmel und die Erde, das Leben und den Tod.

Die Zeit der Kaiserein Maria-Theresia, die bei Euch noch in so guter Erinnerung ist, spiegelt jene Epoche wider, aber die schöne Fassade des Gottesgnadentums der Fürstenhöfe ist bereits unterminiert, denn an den absolutistischen Fürstenhöfen sitzen die Philosophen, die den geistigen Sturz vorbereiten. Die Französische Revolution bereitet sich langsam vor, um gegen Ende des Jahrhunderts wie ein Sturmwind über die Bestände der alten Ordnung zu fegen. Im Namen der alten christlichen, aber verschütteten Ideen, das heißt der Freiheit, der Gleichheit und der Brüderlichkeit, zieht man gegen die Kirche in den Kampf. Im Schock der Kirche erkennt man, daß die Zeichen der Zeit zu spät erkannt wurden, Ersu später wurde der Kirche klar, daß ihr damals Gott nur das aus den Händen geschlagen hat, was sie hinderte, ihre eigentliche Aufgabe zu erfüllen. Die damals auch in Luxemburg so deutlich spürbare Verklam-

merung der Kirche mit dem Staate erreichte den Höhepunkt im Staatskirchentum, indem die Kirche eine Funktion und moralische Institution des Staates wurde. In Eurem Lande wurde die Verstaatlichung des Kollegs von Luxemburg, sieben Jahre nach der ersten Zentenarfeier, ein deutliches Zeichen der gewandelten Zeit. — Die geistigen Mächte, die bisher die Kultur des Abendlandes bestimmten und ihr ein christliches Antlitz gaben, sie werden zurückgedrängt, und eine andere Welt zieht herauf.

Ich schlage auf das Jahr 1866, das zweite Zentenarium des Votum solemne. Kardinal Reisach, krönt in einer glanzvollen Feier, nach der Sitte der damaligen Zeit, die Madonna von Luxemburg. Obwohl seit dem Jahre 1844, dem Geiste der Zeit entsprechend, das Votum eine abgeschwächte Form erhalten hatte, ist doch das Volk „dem heiligen Pakte seiner Tradition“ treu geblieben, wie Euer Bischof in seinem Hirtenschreiben des vorigen Jahres sagte.

Für uns Österreicher aber ist das Jahr 1866, das Jahr der Schlacht von Königgrätz. In diesem Jahre wurde das, was noch als letzter Rest einer christlichen Einheit Europas vorhanden war, zerschlagen. Von Königgrätz führte ein gerader Weg zum Ersten und zum Zweiten Weltkrieg, zur Entmachtung und zur Zersplitterung Mitteleuropas, zum Gewichtsverlust der Mitte, zum Aufstieg der Randmächte. In prophetischer Weise rief damals, in dem Schicksalsjahr 66, der Staatssekretär am Vatikan aus : Eine Welt bricht zusammen. Die Kirche zieht sich noch mehr auf sich selbst zurück, verteidigt sich gegenüber einem Zeitgeist, der sie im Namen des Liberalismus, der Demokratie und der Industrialisierung bekämpft.

Vom Jahre 1866 führen zwei Richtungen weiter : Das I. Vaticanum, der Syllabus, der Modernisteneid und die starke Betonung der rechtlichen Einheit. Eine defensive Abwehr der modernen Wissenschaft, zu der in vieler Hinsicht die Brücken abgebrochen zu sein schienen. Eine andere Richtung aber kommt von der Romantik über Klemens Maria Hofbauer, die Volksmission und die Revolution der Achtundvierzigerjahre. Die Abhaltung von Katholikentagen und die Sozialzyklika Leos XIII. sind Zeichen dieser neuen Zeit. Das katholische Volk wird organisiert, katholische Presse und katholische Parteien werden in die Auseinandersetzung mit den wissenschaftlichen und politischen Gegnern geführt. Die Arbeiterschaft aber empfindet sich als neuer Stand, oft außerhalb und oft gegen die Kirche. In der Heimsuchung der Kirche durch die Geschichte aber reifen neue Erkenntnisse und neue Kräfte.

1966, die dritte Zentenarfeier. Das Blatt der Geschichte dieses Jahres ist noch nicht zu Ende geschrieben. Aber der Markstein des II. Vaticanums ist überall sichtbar, innerhalb und außerhalb der Kirche. Die alten politischen Ordnungen sind durch die beiden Weltkriege endgültig aufgelöst. Europa ist in den Schatten gerückt, und die mühevollen Versuche auf globaler Ebene führen zu keinem glücklichen Erfolg.

Aber ein neues Bild der Kirche wird sichtbar : Die Kirche tritt in die Welt, nicht mehr um die Welt in ihre Dienste zu nehmen, sondern um die

Dienste der Kirche einer um Frieden rufenden Welt anzubieten. Das Echo des Konzils und die neue Stellung des Papsttums erwecken ein Interesse weit über den Bereich der katholischen Kirche hinaus. Die Kirche fühlt sich heute gewissermaßen für alle verantwortlich, für die Menschen aller Rassen und Kulturen. Sie ist im Begriffe, das europäische Kleid abzustreifen und öffnet ihre Tore in ihren drei Sekretariaten den Nichtkatholiken, den Nichtchristen und sogar den Nichtbläubigen. Nicht mehr Abwehr und Defensive ist das Signum der Zeit, sondern die Einladung zum Gespräch in einer entchristlichten und säkularisierten Welt. Das Konzilsdokument von der religiösen Freiheit ist ein Beweis, daß die Kirche heute auf die Kraft der Wahrheit mehr vertraut als auf die staatliche Unterstützung.

Wenn wir heute, in dieser Weltstunde, vor dem Bilde der Trösterin der Betrübten versammelt, in einer sehr festlichen Weise die Erneuerung des Gelübdes vornehmen, so müssen wir darin auch eine Einladung sehen, die Zeichen der Zeit richtig zu deuten, die Herausforderung der Zeit an die katholische Kirche zu verstehen und sich dafür bereit zu machen. Dazu müssen wir nach dem Vorbild der Gottesmutter wachsen im Glauben an Jesus Christus, in der Einheit und Liebe zu unserm Herrn. Die Mittlerin und Vorbild des Gottesvolkes möge uns die Augen öffnen für die neuen Aufgaben, mit denen uns die Kirche Jesu Christi nach dem II. Vaticanum konfrontiert.

Unsere Kirche hat das europäische Kleid abgestreift, um die Kirche aller Völker und Kulturen zu sein. — Ihre weltweite Sorge engagiert unsere Verantwortung für die Missionen. Die neue Öffnung der Kirche gegenüber einer Welt, die sich nach Frieden sehnt, engagiert das Laienapostolat. Nicht wir, die Hierarchie, der Klerus sind die Kirche, sondern Ihr alle seid sie, wir alle miteinander sind die Kirche. Vom Verständnis für das Laienapostolat und

seiner Dringlichkeit hängt das Wirken der Kirche in dieser Weltstunde ab. — Die Kirche hat im Konzil durch die Impulse der jungen Völker eine neue Jugendfrische gewonnen. Als eine alle Völker umspannende Kirche ist sie ein geistiger Faktor ersten Ranges auf der Weltebene geworden. Diese kraftvoll und jugendlich in Erscheinung tretende Kirche von heute appelliert an die junge Generation in Europa, auch in Luxemburg. Je mehr die weltpolitischen Mächte in einer Sackgasse sich befinden, desto dringender ist dieser Appell.

Eine bessere Welt, die nur eine Welt des Friedens sein kann, sie kann nur mitgebaut werden mit den Kräften der Religion, die im Gebote der Gottes- und der Nächstenliebe ihre Wurzeln hat. Junge Generation, Eure große Stunde für den Bau einer besseren Welt hat geschlagen.

Wir danken dem Heiligen Vater, der heute noch zu uns sprechen wird, für sein Vorbild und Beispiel in der nachkonziliaren Zeit. Gott hat uns auf dem Wege durch die Geschichte vieles aus den Händen geschlagen, was uns behindert hat. Wir wollen nichts zurückholen, was der Vergangenheit unwiderruflich gehört. — Die Welt wartet auf die Kirche, die Welt wartet auf uns und unsere religiöse Erneuerung.

Wir bitten heute festlich Unsere Liebe Frau, durch die Erneuerung des Votum solemne von Luxemburg, uns die Augen zu öffnen für die große Stunde der Kirche in der nachkonziliaren Zeit. „Maria breit den Mantel aus — mach Schutz und Schirm für uns daraus — laß uns darunter sicher stehn — bis alle Stürme vorübergehn — Patronin voller Güte, uns allezeit behüte!“
Amen. »

S. Exc. Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, s'adressa ensuite en ces termes à Leurs Altesses Royales, aux personnalités civiles et religieuses et à la population :

Allocution de S. Exc. Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg

« Altesses Royales,
Excellences,
Mes Frères,

Rassemblés sur cette place habituée par d'invisibles présences et consacrée par les plus précieux souvenirs de notre histoire religieuse et nationale, sous le regard de nos Souverains et du Représentant du Siège Apostolique, nous renouvelons la fidélité au pacte sacré de nos ancêtres, le vœu solennel de 1666.

Avec la ferme volonté d'entrer pleinement dans notre temps et de répondre à l'attente du Concil, écoutons en ce saint jour l'appel que Dieu adresse à tout notre peuple.

Soyons convaincus que rien n'est fait sans la conversion de nos cœurs à Dieu et que la seule réponse adaptée au drame de notre époque, l'athéisme et l'indifférence religieuse des masses, est une Eglise vivante et fraternelle, prête à créer partout, dans la lumière de Dieu, de nouveaux liens de paix, de concorde et d'amitié.

Les gestes de Dieu inscrits dans l'histoire de l'Eglise et des peuples par l'intercession de la Sainte Vierge sont trop visibles pour ne pas nous engager à proclamer la gloire de Marie et à reconnaître les merveilles de grâce qu'elle ne cesse de distribuer dans les haut-lieux de son culte qui nous sont particulièrement chers : Lourdes, Fatima, Chartres, Kevelaer.

Aux vénérés évêques qui représentent parmi nous ces illustres lieux de pèlerinage, et aux autres prélats qui nous ont fait l'honneur de participer à notre fête jubilaire, nous exprimons notre respectueuse et fraternelle gratitude. Nous les prions de bien vouloir s'associer à notre prière commune pour le renouveau de l'Eglise, pour la sauvegarde de nos pays, pour l'avènement de la paix et de l'unité dans monde entier.

*

Eminenz, Herr Kardinal !

Das hier auf den alten Festungswällen versammelte und unter dem schweren Herbsthimmel bis ans Ende ausharrende Volk sei der Ausdruck unserer Freude und unseres Dankes, daß wir an diesem denkwürdigen Tag mit so vielen befreundeten Bischöfen, den Kardinal-Erzbischof von Wien unter uns begrüßen dürfen.

Mit Österreich verbindet uns so vieles, nicht nur geschichtliche Erinnerungen, sondern so manche gemeinsame Züge unseres Charakters, die uns Ihren hohen Besuch, Eminenz, liebenswert und besonders kostbar machen.

An dem Österreicher lieben wir die natürliche Freundlichkeit, die in seiner musikalischen Sprache mitschwingt und die Annäherung erleichtert.

Aber noch tiefer reicht die gemeinsame Seelenverwandtschaft durch das Katholische, das die Volksseele bei Ihnen und bei uns geprägt hat. Gleich unserm Land hat Österreich seine beste Kraft um die Erhaltung seiner Freiheit aus dem katholischen Glauben geschöpft. In der unsäglichen Verflochtenheit unserer nationalen Geschichte mit der Geschichte anderer Völker ist es die österreichische Zeit unter Maria Theresia, die uns als die glücklichste erscheint. Die harmonische Verbindung des Mütterlichen und Herrscherlichen in dieser hohen Frau findet ihr geistiges Spiegelbild in dem Titel, den das gläubige Österreich seinem Gnabenbild von Maria-Zell gegeben hat : Magna Mater Austriae. Wie Österreich in der Zeit der Türkenkriege seine Zuflucht zur Muttergottes nahm, hat auch unser Volk in der notvollen, wirren Kriegszeit des 17. Jahrhunderts sich dem Schutz der Muttergottes anvertraut.

Im gläubigen Vertrauen auf die Consolatrix Afflictorum hat Luxemburg die schwersten Stunden seiner Geschichte überstanden. Aber auch in die Ferne drang ihr Ruf, bis nach Kevelaer im Lande Geldern, ja bis übers Meer, nach Amerika, wo bis heute unsere Landsleute ihr die Treue bewahrt haben.

Herr Kardinal, wir wissen, welch schweres Amt der Papst Ihnen nach dem Konzil anvertraut hat, das Sekretariat für die Nicht-Gläubigen. Ihre wissenschaftliche Vergangenheit und Ihre weltweite Erfahrung haben Sie auf dieses neue Amt vorbereitet. Aber für die Bewältigung dieses Auftrages brauchen auch Sie übernatürliche Hilfe. Welche Verantwortung für Sie an der Spitze eines solchen Sekretariates und für uns alle ! Der einzige Weg, unser Gespräch glaubwürdig zu machen, ist ein vom Glauben durchformtes Leben, ist eine von brüderlichem Geist erfüllte Kirche. Darum wollen wir uns gemeinsam an unsere himmlische Schutzfrau wenden, daß sie

uns in dieser Zeit der geistigen Auseinandersetzung beistehe !

Möge die festliche Erneuerung des Treuegelöbnisses von 1666 das in uns vollenden, was von Anfang an unser Ziel war : Neuwerdung der Herzen in Glaube und Liebe !

Léif Letzebuenger !

Et ass e groussen Dag an der Letzebuenger Geschichte. D'Vollek vu Letzebuerg stét hei op historescher Plaatz fir seng Trei zur Patréinesch vu Stad a Land feierlech ze erneieren. Bei dem groussen Akt wollt de Popst derbei sin, a geschwönn héiere mir seng Stömm selwer aus dem Vatikan. Méi eng grouss Fred hätt den Hellege Vater de Letzebuenger. nôt könne maachen an duerfir soe mir him vun Herze Merci.

An elo, Dir léif Letzebuenger, erneiere mir alle guerten zesummen eist Versprieche. Et soll aus eisen Herzer kommen an eiser léiwer Hémechtssprooch, an ech bieden Iech, Wuert fir Wuert nozebieden, dat ech Iech viirbieden :

Votum solemne

Helleg Maria, Gottesmamm,
Tréischterin am Leed,
D'Vollek vu Lëtzebuerg
erneiert säi Versprieche.

Dräihonnert Joër laang
hues Du äis d'Trei gehal.
Haut, op dësen Dag, versprieche mir,
äis z'erneieren an der Léift zu Dir
an am krëschtliche Glaf.

Léif Mamm, Patréinesch vu Stad a Land,
alle leë mir an Deng Hänn,
wat äis léif an helleg as :
eis Familgen, eis Kanner,
äis Fräiheet, eis Enegkeet,
d'Gléck vun der Hemecht
an de Fridden uechter d'Welt.

Seen, déi äis regéieren,
behitt Deng Kanner, heiheim an an der Friemd
a féier äis de Wee an d'eiweg Hemecht.

Amen.

Après le renouvellement du Vœu Solennel par S. Exc. Mgr l'Evêque de Luxembourg et les milliers de fidèles, un message adressé par Sa Sainteté le Pape Paul VI à l'occasion du tricentenaire de Notre-Dame de Luxembourg fut retransmis par haut-parleurs devant la foule massée aux abords de la cathédrale. Voici le texte du message du Saint-Père :

Message de Sa Sainteté le Pape Paul VI à l'occasion du Tricentenaire de Notre-Dame de Luxembourg

« Vénérables Frères et chers Fils,

C'est pour Nous, vous le devinez, une très grande joie d'être présent par la parole au milieu de vous dans cette cérémonie solennelle de clôture du tricen-

tenaire de Notre-Dame de Luxembourg. Et il Nous est bien agréable d'adresser tout d'abord notre salut déférent aux Autorités grand-ducales, dont Nous savons l'attachement traditionnel au Saint-Siège, et

à nos Frères dans l'épiscopat, à commencer par le Cardinal König qui préside cette cérémonie, Monseigneur Oddi qui Nous représente auprès de vous, et Monseigneur Lommel, le vénéré Pasteur du Grand-Duché. A tous, prêtres, âmes consacrées et fidèles, Nous souhaitons que ces célébrations soient l'occasion, en cette première année de l'après-concile, d'un renouvellement et d'un approfondissement de votre vie de foi. Et qui mieux que Marie saurait vous guider d'une main sûre et avec amour dans les voies de ce nouveau spirituel ?

Voici désormais trois siècles qu'un Vœu solennel élisait la Bien-heureuse Vierge Marie Patronne de la Cité sous le vocable de Consolatrice des Affligés, élection approuvée par Notre prédécesseur Clément IX, cependant que son successeur Innocent XI ratifiait l'acte par lequel tout le pays se joignait à la Ville pour se mettre dans son entier sous la protection de la Mère du Sauveur.

Vénérables Frères et chers Fils,

demeurez fidèles à ce culte ancestral qui a façonné d'une manière indélébile l'âme de votre peuple. Que demain comme hier la Vierge Marie soit le chemin qui vous conduise vers son Divin Fils. Qu'elle veille sur vos familles et vos cités et y suscite cette efflorescence de vie spirituelle qu'appelle le Concil Oecuménique. Tel est en ce jour de joie le vœu fervent que Nous formons pour vous.

Et de grand cœur Nous invoquons sur les Autorités grand-ducales, sur Nos Frères dans l'épiscopat, leurs collaborateurs dans le sacerdoce, les âmes consacrées et tout le Peuple de Dieu l'abondance des divines grâces. C'est dans ces sentiments, qui engagent Notre particulière bienveillance, pour le noble peuple de Luxembourg qui Nous est si cher, que Nous donnons à tous Notre paternelle bénédiction apostolique. »

A l'issue de la cérémonie de clôture de l'année jubilaire, S. Exc. Mgr l'Evêque de Luxembourg

adressa le télégramme suivant à Sa Sainteté le Pape Paul VI :

Au terme de la grande journée de Luxembourg, l'Evêque, fraternellement entouré du Cardinal de Vienne, du Nonce Apostolique et de nombreux évêques voisins et amis, témoins de cette manifestation grandiose de foi vivante, prie Votre Sainteté, au nom du peuple luxembourgeois, touché par le paternel message du Souverain Pontife, d'agréer la promesse commune de fidélité et de prières.

Dans la soirée, le Gouvernement offrit un banquet au Ministère des Affaires Etrangères, en l'honneur de son Eminence le Cardinal König, Archevêque de Vienne, et des prélats étrangers.

En marge des cérémonies du tricentenaire de Notre-Dame de Luxembourg, le Ministre des Affaires Culturelles et le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Luxembourg avaient organisé une importante exposition à l'hôtel de ville de Luxembourg sous le thème : « Documents pour servir l'histoire du culte de Notre-Dame de Consolation, Patronne de la Ville et du Pays de Luxembourg 1666-1966. »

Rappelons pour terminer qu'au cours des manifestations du Millénaire de la Ville et du Pays, qui eurent lieu en 1963, une messe pontificale fut célébrée le 14 avril à la cathédrale de Luxembourg, au cours de laquelle M. Emile Hamilius, député-maire de la Ville de Luxembourg, entouré des échevins, remit à S. Exc. Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, une clef en or, emblème du millénaire de la Ville de Luxembourg, destinée à Notre-Dame de Luxembourg, Consolatrice des Affligés « Patronne de la Cité et de la Patrie ».

Par ce geste symbolique et solennel la Ville de Luxembourg renouvela en 1963, en présence de Leurs Altesses Royales et des autorités du pays, le choix que le Magistrat de la Ville avait fait en 1666 en ratifiant par un acte public l'élection de Notre-Dame comme Patronne perpétuelle de la Ville de Luxembourg. (cf. Bulletin de Documentation N° 6 du 18 avril 1963.)

L'Économie luxembourgeoise en 1965

Dans la série des cahiers économiques édités par le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie, le numéro 37 qui vient d'être publié est consacré à l'économie luxembourgeoise en 1965. Nous reproduisons ci-après les passages essentiels de cette étude, consacrés plus particulièrement à l'industrie sidérurgique et à l'industrie minière, à l'agriculture et à la viticulture, à l'énergie, aux industries petites et moyennes, aux services financiers, à l'emploi et aux salaires :

Industrie sidérurgique

Production

La production luxembourgeoise d'acier brut est passée de 4 559 millions de tonnes en 1964 à 4 585 millions de tonnes en 1965 et s'est donc accrue de 0,6%. Cette évolution est conforme aux recommandations de modération de la Haute Autorité et reflète, en quelque sorte, la politique de prudente réserve adoptée par les sidérurgistes luxembourgeois

face à la détérioration persistante du marché mondial de l'acier.

Les équipements utilisés ont compris 26 hauts fourneaux, 24 convertisseurs Thomas, dont 3 convertisseurs "LD-AC" (Dudelage, Schifflange et Rodange) ainsi que 5 fours électriques.

Quant à la composition de la production luxembourgeoise d'acier brut, on constate une nouvelle progression de la part de l'acier "LD-AC" qui est passée de 5,9% en 1964 à 6,4% en 1965, à la suite de la mise en service d'un troisième convertisseur. La proportion d'acier Thomas est revenue de 92,5% à 88,1%, cependant que la part de l'acier électrique est restée inchangée par rapport à 1964. En passant de 270 664 tonnes en 1964 à 488 201 tonnes en 1965, la production d'acier "LD-AC" a progressé de 80%. Elle est appelée à effectuer un nouveau bond en avant, non moins important, quand commenceront à fonctionner les deux convertisseurs "LD-AC" en voie de construction à Belval.

Pour ce qui est de la structure de la production de produits finis laminés, la tendance à l'extension de la part des produits plats, observée pendant de nombreuses années, ne s'est pas vérifiée en 1965. En effet, celle-ci s'est légèrement affaiblie (37,3% en 1964 et 35,2% pour 1965) après avoir progressé presque sans interruption à partir de 1952. Cette évolution est attribuable principalement à la baisse

de production (près de 10%) de feuillards, dont l'écoulement a rencontré de sérieux obstacles en 1965 du fait de l'existence d'importantes surcapacités de production.

La production de scories Thomas brutes, qui constituent un sous-produit de l'activité sidérurgique luxembourgeoise, est passée de 818 352 tonnes à 836 717 tonnes, soit une augmentation de 2,2%. Les ventes de scories moulues ont été absorbées, en 1965, en ordre décroissant par l'Allemagne Fédérale (33,3%), la France (23,7%), la Belgique (12,7%), l'Autriche (10,9%), les Pays-Bas (7,1%), la Suisse (6,1%), le Luxembourg (4,3%) et l'Italie (1,9%).

Investissements

Les dépenses d'investissement devraient avoir fait l'objet d'une nouvelle régression; elles pourraient être inférieures de plus d'un quart à celles de 1964. Rappelons que les investissements sidérurgiques de 1964 avaient déjà été inférieurs de près d'un cinquième à ceux de 1963 qui constituaient un record.

En 1964, l'effort d'investissement portait surtout sur les laminoirs (42%) et les hauts fourneaux (32%), tandis qu'en 1965 il semble s'être concentré sur les aciéries (37%) et les laminoirs (37%).

Le tableau suivant couvre la période de 1957 à 1965 et indique l'évolution en chiffres absolus des investissements ainsi que leur répartition sur les différentes sections.

Investissements de la sidérurgie luxembourgeoise

Source : O.S.C.E.

Unité : Million de francs

	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 ¹
Préparation des charges	180	227	148	146	414	574	349	20	57
Hauts fourneaux	182	149	130	228	179	268	266	567	189
Aciéries	503	240	200	136	199	241	263	350	487
Laminoirs	465	261	526	801	641	698	1149	748	485
Divers	216	200	170	110	135	187	148	109	93
Total	1546	1077	1174	1421	1568	1968	2175	1794	1311
Indice (1955-1959 = 100)	132	92	100	121	134	168	186	153	112

¹) prévisions au 1. 1. 1965

En comparant les dépenses d'investissement par tonne d'acier produite dans les pays de la C.E.C.A., on constate que l'effort d'investissement varie considérablement suivant les pays et les années considérées. La sidérurgie italienne a battu tous ses records antérieurs, les dépenses d'investissement par tonne étant passées de quelque 400 francs belges en 1960 à 2 638 francs en 1964. Les Pays-Bas, après avoir détenu la première place jusqu'en 1963, ont vu leurs investissements par tonne reculer brusquement de près de 1 600 francs en 1961 à 893 francs en 1964. L'achèvement de l'installation du complexe sidérurgique SIDMAR à Gand a donné en 1965 une nouvelle impulsion aux investissements belges par tonne d'acier. Les investissements au Grand-Duché se sont maintenus au-dessous de la moyenne communautaire; après avoir suivi une courbe ascendante de 1958 (318 francs) à 1963 (539 francs), ils se sont nettement repliés en 1964 (393 francs). Cependant,

cette attitude de prudente réserve en matière d'investissement aura permis d'accumuler, au fil des années, les capitaux nécessaires au financement des opérations de concentration (prise de participation dans HADIR) et d'extension (SIDMAR).

Matières premières

Quant aux principales matières premières mises en œuvre par la sidérurgie luxembourgeoise, on constate que les importations totales de coke sidérurgique sont tombées de 3 930 millions de tonnes en 1964 à 3 778 millions de tonnes en 1965 (—3,9%), par suite d'une nouvelle réduction de la mise au mille de coke dans les hauts fourneaux (861 kg pour les trois premiers trimestres de 1965 contre 888 kg en 1964 et 964 kg en 1963). D'autre part, si la consommation de minerai de fer a progressé de 2,3%, celle de minerai indigène a diminué de 0,7%. Enfin, la consommation de ferraille a

augmenté de 9 à 10% en 1965 par rapport à 1964, contre 18% l'année précédente.

Expéditions, commandes, prix

Après avoir augmenté de 13% en 1964, les expéditions de produits laminés se sont maintenues en 1965 à peu près à leur niveau de 1964 (+0,7%).

Le tableau ci-dessous donne leur répartition — en pour-cent du total — par pays ou région géographique de destination.

La proportion des livraisons de produits laminés luxembourgeois absorbés par les pays de la C.E.C.A., qui avait culminé en 1962 à 69,1%, n'a cessé de se replier par la suite pour ne plus accuser que 63,2% en 1965 contre 66,5% en 1964. Les meilleurs clients communautaires de la sidérurgie luxembourgeoise ont été l'Allemagne Fédérale (25,7%) et la Belgique (15,1%). Viennent ensuite la France (6,7%), le Grand-Duché (6,4%), les Pays-Bas (5,9%) et enfin l'Italie (3,4%). Il est à noter que la part des Etats-Unis d'Amérique est passée de 7,1% à 9,5%, grâce notamment aux achats de couverture effectués par les consommateurs américains dans la perspective d'une grève sidérurgique qui finalement ne s'est pas produite. Etant donné le renchérissement de l'acier aux Etats-Unis, la demande américaine de produits sidérurgiques étrangers devrait se maintenir à un niveau élevé également en 1966.

En ce qui concerne l'évolution des entrées de commandes nouvelles, la situation s'est fortement dégradée en 1965 (—4%). Rappelons qu'en 1964, on avait assisté à une très forte affluence d'ordres nouveaux (+12% par rapport à 1963). En comparant leur niveau au cours des quatre trimestres de 1965 aux niveaux atteints pendant les périodes correspondantes de 1964, on constate cependant que les commandes enregistrées étaient moins abondantes au premier trimestre et au deuxième trimestre (—8,5% et —12%), égales au troisième trimestre et supérieures (+6,7%) au dernier trimestre.

La réserve de commandes, qui subit la double influence des entrées de commandes et de leur exécution, était encore assez confortable au premier trimestre (+4,8%), mais elle a fini par glisser, dès le second trimestre, au-dessous des niveaux correspondants de 1964 en atteignant une diminution d'un tiers au dernier trimestre.

L'élément le plus préoccupant pour les sidérurgistes demeure évidemment la profonde dépression des prix de vente qui sont retombés progressivement au niveau le plus bas de l'année de récession 1963. Il est vrai qu'en décembre 1965 les prix se sont stabilisés et même légèrement relevés, par endroits, sans que l'on sache très bien s'il faut en rechercher la raison dans un renforcement de la demande, attribuable à la diminution des stocks, ou à une plus grande réserve de la part des producteurs.

Livraisons de produits laminés luxembourgeois par pays ou zone géographique destinataires

Source : Groupement des industries sidérurgiques luxembourgeoises

Pays ou zones de destination	1960	1961	1962		1964	1965
			(en pour-cent)			
1 Allemagne Fédérale	28,8	22,3	24,0	24,9	26,6	25,7
2 France	6,4	7,3	8,0	7,6	7,6	6,7
3 Italie	3,4	4,2	4,8	6,1	3,0	3,4
4 Pays-Bas	7,3	6,7	6,6	5,8	6,5	5,9
5 Belgique	16,4	18,5	18,8	15,9	16,6	15,1
6 Luxembourg	5,0	6,5	6,9	6,8	6,2	6,4
7 C.E.C.A.	67,3	65,5	69,1	67,1	66,5	63,2
8 Pays tiers	32,7	34,5	30,9	32,9	33,5	36,8
Dont : Royaume-Uni	0,7	0,3	0,3	1,0	0,6	0,7
Scandinavie	7,8	7,3	7,5	7,5	8,5	7,4
U.S.A. et possessions	6,2	7,3	6,3	8,2	7,1	9,5
9 Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Effectif

L'effectif ouvrier, enfin, apparaît au 31 décembre en légère régression (—0,4%), pour la première fois depuis de nombreuses années. Cette évolution n'est pas étrangère à la décision qu'a prise, au troisième trimestre de 1965, la direction générale d'ARBED de limiter le recrutement au strict minimum pour éviter un nouvel affaissement des marges bénéficiaires sous la double pression de la baisse des prix de vente et de la hausse du coût de la main-d'œuvre. Le salaire horaire moyen directement lié au travail effectif des ouvriers a, en effet, progressé de plus de 10% entre

octobre 1964 et octobre 1965 à la suite, principalement, de la mise en vigueur, avec effet rétroactif au 1. 1. 1965, du nouveau contrat collectif dans l'industrie sidérurgique.

Industrie minière

L'extraction minière luxembourgeoise est tombée de 6,7 millions de tonnes en 1964 à 6,3 millions de tonnes en 1965. La diminution atteint 5,5% contre 4,5% l'année précédente. L'exploitation sous terre étant insuffisamment rentable du fait des possibilités

moindres de mécanisation, l'extraction se déplace graduellement du fond à la surface.

En conséquence, l'effectif s'est replié de 1 763 à 1 652 ouvriers et la part des travailleurs occupés sous terre de 40% à 36,5%.

Pour mesurer le déclin de l'industrie minière au Luxembourg, il n'y a qu'à considérer l'évolution de la part de l'extraction de minette luxembourgeoise dans la production minière totale de la C.E.C.A. De 11% en 1952 — année de la mise en route de la C.E.C.A. — elle est tombée à 8%.

Comme dans d'autres pays de la Communauté, et notamment en République Fédérale, on pourrait assister au Grand-Duché également à un mouvement de fermetures de mines. Si la fermeture en avril 1965 d'une exploitation appartenant à une société française s'explique par l'épuisement du gisement, par contre l'exploitation d'une autre mine appartenant à une société sidérurgique belge sera progressivement réduite dans le courant de 1966 jusqu'à son arrêt total vers le début de 1967. Rappelons que l'effectif de cette mine à d'ores et déjà été réduit de plus des deux tiers au cours des dernières années et qu'aucun effort ne sera ménagé de la part de la direction pour assurer, en accord avec la Haute Autorité de la C.E.C.A., le reclassement du personnel au mieux des intérêts de celui-ci.

Les exportations totales de minette luxembourgeoise ont diminué de près de 30% en 1965, alors qu'elles avaient progressé de 1,7% l'année précédente. Les exportations vers la Belgique, qui représentent normalement entre 80% et 90% des exportations globales de minerai, se sont amoindries d'environ $\frac{1}{5}$ et celles vers la France de deux tiers. Les fermetures déjà décidées ou à venir des mines appartenant à des sociétés belges et françaises ne manqueront pas d'affecter sensiblement nos exportations de

minerai de fer. Celles vers la Belgique pourraient même s'arrêter complètement d'ici quelques années.

Les importations de minerai, par contre, ont progressé en 1965 de 7,9 à 8,1 millions de tonnes, soit de 2,7%, contre 21,4% en 1964.

Elles sont d'origine française pour 96,1%. Les autres quantités d'appoint importées sont de provenance brésilienne, suédoise et mauritanienne pour respectivement 2,9%, 0,7% et 0,3%. L'utilisation de minerais riches en fer contenu garde donc un caractère marginal. Il est à souligner par ailleurs que la sidérurgie luxembourgeoise ne ménage pas ses efforts de rationalisation pour maintenir à flot, contre vents et marées, une industrie à qui elle doit son existence et son essor remarquable.

Voici, enfin, quelques indications sur l'évolution du salaire horaire moyen brut directement lié au travail effectif des ouvriers occupés dans l'industrie minière : Entre octobre 1964 et octobre 1965 il a progressé de 72,10 à 87,11 francs (soit de 20,8%) pour les ouvriers du fond et de 56,47 à 66,63 francs (soit de 18%) pour les ouvriers du jour.

Agriculture

Structure

Malgré la tendance à la concentration qui se poursuit depuis de nombreuses années, l'agriculture luxembourgeoise reste encore caractérisée par la prédominance des petites et moyennes entreprises. En effet, 65% des exploitations agricoles disposaient encore en 1965 d'une superficie de moins de 20 ha. Cependant, ainsi qu'il ressort nettement du tableau ci-dessous, cette concentration s'impose progressivement sous la pression des conditions économiques en général et du fait de la pénurie de main-d'œuvre familiale et salariée, dont le rendement est de loin supérieur dans la grande exploitation, qui permet une mécanisation plus poussée.

Ventilation du nombre des exploitations par classe de grandeur

Classes de grandeur (terres de culture)	1950	1960	1963	1964	1965
2 à moins de 20 ha	9 513	6 694	5 676	5 342	5 014
20 à moins de 30 ha	1 222	1 475	1 458	1 445	1 451
30 à moins de 50 ha	570	796	878	962	993
50 ha et plus	140	183	196	196	215
Nombre total	11 445	9 148	8 208	7 945	7 673

Le nombre total des exploitations d'une superficie de 2 ha et plus a de nouveau régressé entre le 15 mai 1964 et le 15 mai 1965 de 272 unités, soit de 3,4%. Mais, étant donné que la surface exploitée n'a que relativement peu varié, la diminution sensible du nombre des exploitations a entraîné une augmentation de 3,4% de la grandeur moyenne, qui est passée de 16,85 ha en 1964 à 17,42 ha en 1965.

En comparant les résultats du recensement de l'agriculture de 1965 à celui de 1960, on constate que le nombre des entreprises de moins de 20 ha a diminué assez régulièrement depuis 5 ans, la régres-

sion atteignant 1 680 unités (24%), soit quelque 340 unités en moyenne par an, tandis que le nombre des fermes de 20 à 30 ha n'a pas connu de changement notable pendant cette même période. Par contre, le nombre des exploitations de 30 à 50 ha s'est accru depuis 1960 de 25%, et le nombre des fermes de 50 ha et plus a connu une augmentation de 17,5% par rapport à 1960.

Cette tendance à la concentration entraîne un redressement du revenu moyen brut par exploitation et permet, en même temps, une utilisation plus économique de l'équipement.

En ce qui concerne le facteur humain, l'analyse des résultats des recensements de 1964 et 1965 nous procure des indications intéressantes au sujet de la main-d'œuvre agricole. En premier lieu, nous notons une régression rapide de la main-d'œuvre familiale à temps complet; celle-ci est passée en l'espace d'une année de 17 822 à 16 092 personnes, soit une diminution de près de 10%. Par contre l'effectif de la main-d'œuvre salariée, qui ne constitue plus que 5,8% de la main-d'œuvre totale, est restée stationnaire. Un autre fait remarquable est le vieillissement de la population agricole. En effet, le nombre des personnes actives à temps complet et âgées de moins de 30 ans est inférieur de 60% au nombre des personnes âgées de plus de 49 ans. Enfin, retenons encore que la main-d'œuvre agricole à temps partiel est en augmentation de 808 unités par rapport à 1964. Il s'agit en grande partie de personnes ayant trouvé une autre occupation et qui, après leurs travaux, aident encore dans l'exploitation familiale.

La régression de la main-d'œuvre que nous venons de décrire est partiellement compensée par l'amélioration continue de l'équipement dans l'agriculture. A l'heure actuelle, le capital investi dans les machines agricoles dépasse les 2 milliards de francs.

D'une façon générale, on constate que l'agriculture luxembourgeoise a atteint un degré de mécanisation relativement élevé. En effet, en 1965 les agriculteurs disposaient de 5,6 tracteurs pour 100 ha de terre de culture, tandis qu'en 1957 on n'avait enregistré que 3,9 tracteurs pour 100 ha. Quant à la mécanisation de la traite des vaches, qui s'est développée en même temps que la mécanisation de la traction, notons que 9 machines à traire furent utilisées pour 100 vaches laitières en 1965, soit une augmentation d'environ 2 installations de traite mécanique par rapport à 1957. L'accroissement des moissonneuses-batteuses est encore plus frappant. En 1957 les exploitations agricoles ne disposaient que d'une seule moissonneuse-batteuse pour 373 ha de céréales, alors qu'aujourd'hui elles en possèdent 2,4 pour 100 ha, ce qui signifie que la majeure partie des céréales est actuellement récoltée à la moissonneuse-batteuse.

Pour ce qui est de la production, notons que l'agriculture luxembourgeoise qui relève du type de la polyculture et de l'élevage, s'oriente, depuis une dizaine d'années, de plus en plus vers la production animale. Cela ressort d'ailleurs nettement des chiffres relatifs à la valeur annuelle des différentes productions agricoles. C'est ainsi qu'en 1965, les recettes brutes de l'agriculture provenant du secteur animal s'élevaient à 86% du total, contre 82% en 1960. Les principales composantes de ce chiffre sont: le lait (37%), la viande bovine (22%), la viande porcine (21%), la viande de veau (2%), les œufs et la volaille (4%). Par contre, les recettes attribuables à la commercialisation des produits du sol n'atteignent que 14%, dont 10% pour le froment et 3% pour les pommes de terre.

Placée dans l'optique du Marché commun, cette orientation progressive de la production agricole indigène vers les produits animaux se trouve d'ailleurs justifiée par les récentes décisions du Conseil de la C.E.E. en matière de prix agricoles. Ces déci-

sions favorisent en effet la production de viande, notamment bovine, en fixant pour cette production des prix plus avantageux que pour la production végétale qui se trouve ainsi freinée.

Dans un marché européen, ouvert aux échanges avec les pays tiers et s'inspirant des principes de la division du travail et de la spécialisation, l'agriculture luxembourgeoise ne pourra se maintenir qu'en consentant un sérieux effort d'adaptation et de rationalisation de ses structures et de sa production.

Dans cette perspective et après avoir abordé la solution du problème de l'amélioration des structures foncières (loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux), la Chambre des Députés a voté le 8 avril 1965 la loi d'orientation agricole.

Le but poursuivi par cette loi est double: transformation structurelle de l'agriculture et promotion sociale de la population agricole. L'objectif à atteindre est donc celui de la parité entre l'agriculture et les autres activités économiques du pays, c'est-à-dire le droit, pour l'agriculture, à l'égalité de rendement économique et social, pour son travail et ses capitaux, comparé avec celui obtenu, pour un même travail et un même capital, dans d'autres secteurs de l'économie.

La parité du revenu individuel agricole doit être obtenue moyennant d'une part, une gestion rationnelle des exploitations agricoles et, d'autre part, le soutien général accordé par l'Etat dans tous les domaines susceptibles de contribuer à la réalisation du but fixé.

Sur le plan économique, les aides spécifiques prévues à cet effet sont multiples et de durées d'application variables. Ce sont d'abord les aides traditionnelles, telles que les subventions en capital, la prise en charge par l'Etat d'une partie des intérêts relatifs aux investissements ainsi que la garantie partielle de l'Etat pour des prêts consentis par des établissements de crédit. Ensuite, il s'agit d'aides indirectes accordées par le biais de la fiscalité. A cette forme d'aides il y a lieu de rattacher l'aide se rapportant à la consolidation de l'exploitation agricole familiale, au moyen de la prise en charge par le fond d'orientation économique et sociale pour l'agriculture des droits d'enregistrement et de transcription perçus à l'occasion de l'acquisition de biens meubles et immeubles composant l'exploitation agricole. Sur le plan social, la loi prévoit des aides devant permettre l'ajustement de certaines rentes-accidents et contribuer au financement des prestations de la caisse de maladie agricole.

Viticulture

Enfin, dans la viticulture, la récolte de moûts — d'une qualité plutôt moyenne — a atteint 100 700 hl, soit une diminution de 38% par rapport à 1964. Etant donné que la superficie des vignes en production (1 165 ha) est restée la même, ce recul est dû aux mauvaises conditions de végétation.

En ce qui concerne la structure de la production viticole en 1965, notons encore que les cépages courants (Rivaner et Elbling) ont représenté 76% de

la superficie totale du vignoble luxembourgeois et sont intervenus dans la production de vin à raison de 84%.

Quant à la production de vins, on l'évalue actuellement à environ douze mille foudres en moyenne par an. La consommation intérieure varie entre dix et onze mille foudres approximativement, dont six à

sept mille foudres de vins indigènes. Pour 1965, la consommation totale de vins par tête d'habitant se chiffrait à 41 litres et les vins de la Moselle luxembourgeoise y intervenaient à raison de 29 litres.

Il s'ensuit que la viticulture dépend dans une forte mesure de l'exportation. Voici comment les ventes à l'étranger ont évolué :

Exportations de vins

Unité : hl

Pays de destination	1950	1961	1962	1963	1964	1965
Belgique	18 340	31 420	33 860	38 340	50 940	47 200
Allemagne	63	2 870	17 300	11 440	6 230	2 300
Pays-Bas	1 020	6 230	6 635	7 725	9 700	11 700
Autres	147	60	155	185	110	210
Total :	19 570	40 580	57 950	57 690	66 980	61 410

Même si en 1965 les exportations ont connu un recul de plus de 8% par rapport à 1964, dans l'ensemble l'évolution sur les marchés étrangers prète à l'optimisme.

Il ne faut toutefois pas perdre de vue les importations. D'une part, les achats à l'étranger de vin rouge diminuent régulièrement; mais, d'autre part, les vins blancs importés sont en augmentation constante. En 1964, les vins blancs importés avaient, pour la première fois, dépassé les dix mille hl (10 604 hl) et, en 1965, ils atteignaient 11 783 hl, soit une augmentation de 11%.

L'évolution des importations et, avant tout, l'augmentation des vins blancs importés, montrent que la viticulture luxembourgeoise rencontre de plus en plus la concurrence étrangère sur son propre marché.

Sur le plan économique, ajoutons encore qu'en 1965, les prix de vente des vins de consommation courante ont été majorés à raison de 3 francs par litre.

Notons enfin que, dans le souci d'assurer à la viticulture toutes les collaborations nécessaires à son redressement et à son épanouissement, une loi portant création d'un Fonds de solidarité viticole a été votée en avril 1965.

Cette loi a pour objectif de créer un organisme spécial appelé Fonds de solidarité viticole et de lui procurer les moyens nécessaires en vue de soutenir et de guider les viticulteurs dans les efforts à entreprendre pour améliorer la production viticole (reconstitution des vignes, aménagement des vignobles en terrasses, équipement rationnel des installations de vinification, etc.), pour assainir le marché des vins et pour venir au secours des viticulteurs dont l'existence serait compromise par les vicissitudes de la nature. Le Fonds, qui est géré par un comité-directeur, est alimenté par des apports réguliers et obliga-

toires des viticulteurs eux-mêmes, par une aide appropriée de l'Etat (contribution budgétaire) ainsi que, le cas échéant, par des subventions et donations qui pourraient lui être accordées par des tiers.

Energie

Electricité

La production d'énergie électrique des centrales interconnectées est passée de 2 216 millions de kWh en 1964 à 2 299 millions de kWh en 1965, ce qui représente un taux de croissance de 3,7% contre 20,2% en 1964. La progression exceptionnellement élevée de 1964 était due, rappelons-le, à l'entrée en service à plein régime dès le second semestre de 1964 de la station de pompage de Vianden-sur-Our, qui dispose d'une puissance installée de près de 1 000 MW.

La part de l'électricité d'origine thermique a encore diminué : 60,2% contre 63,7% en 1964; la production a baissé de 2,3% dans les centrales thermiques de l'industrie sidérurgique, alors que celle des centrales hydro-électriques est en progrès de 13,6% grâce non seulement à la forte pluviosité de 1965, mais encore à la mise en service, dès décembre 1964, de la station hydro-électrique au fil de l'eau de Grevenmacher qui dispose d'une puissance installée de 7 600 kW et qui déverse sa production dans le réseau de la CEGEDEL. Le financement de cette centrale a été assuré par la S.E.O. qui a ainsi immobilisé quelque 5 milliards de francs. La production de la station de Grevenmacher a été de 26 millions de kWh en 1965, soit 2,8% de la production totale des centrales hydro-électriques du pays.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la production d'énergie électrique et son évolution en 1964 et 1965.

Production d'énergie électrique

	Production (en millions de kWh)		Taux de variation
	1964	1965	
Energie thermique			
Sidérurgie	1 368	1 337	— 2,3%
Producteurs-autoconsommateurs	43	47	+ 9,3%
Total énergie thermique	1 411	1 384	— 2,0%
Energie hydro-électrique			
S.E.O.	773	830	+ 7,3%
Centrales de l'Etat	28	56	
Centrales privées	3	3	
Centrale de Grevenmacher	1	26	
Total énergie hydro-électrique	805	915	+ 13,6%
Total général	2 216	2 299	+ 3,7%

Les échanges d'énergie électrique avec les voisins immédiats du Grand-Duché ont continué de se développer en passant de 1 489 à 1 625 millions de

kWh pour les importations et de 797 à 856 millions de kWh pour les exportations.

Importations d'énergie électrique suivant le pays de provenance (en millions de kWh)

Année	Belgique	France	Allemagne				Total
			S.E.O. Vianden	S.E.O. Transit Belgique	S.E.O. Heisdorf	Total Allemagne	
1963	278,9	9,0	623,6	58,6	—	682,2	970,1
1964	342,0	—	1 046,8	58,9	41,4	1 147,1	1 489,1
1965	298,2	—	1 093,9	—	233,1	1 327,0	1 625,2

Les importations sont constituées, à raison de 67,3% (70,3% en 1964), d'énergie de pompage nécessaire au fonctionnement de la station hydro-électrique de Vianden-sur-Our et importée, via le réseau

de la Rheinisch-Westfälisches Elektrizitätswerk, le restant, destiné à la consommation intermédiaire et finale, étant de provenance belge (18,3%) et allemande (14,3%).

Exportations d'énergie électrique suivant le pays de destination (en millions de kWh)

Année	Belgique	France	Allemagne (réseau R.W.E.)	Total
1963	0,4	35,8	455,6	491,8
1964	0,1	27,2	769,3	796,6
1965	0,3	25,7	829,7	855,7

Quant aux exportations, elles sont constituées à raison de 96,9% par du courant de pointe débité dans le réseau de la R.W.E., le reste étant absorbé par la France (3%) et la Belgique (0,1%).

Le déficit de nos échanges extérieurs d'énergie électrique est passé de 692 millions de kWh pour

1964 à 769 millions de kWh en 1965 (+11%). Ceci n'a rien de préoccupant. La transformation de courant d'heures creuses, importé, en énergie de pointe, exportée, comportant nécessairement un certain pourcentage de pertes, toute expansion de l'activité de la station de pompage de Vianden tend à

se traduire par une accentuation du déficit de nos échanges de courant avec l'étranger. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que ce déficit est artificiel en ce sens qu'il ressort de la comparaison en volume des importations et des exportations, alors qu'il faudrait pouvoir aligner les valeurs de celles-ci et de

celles-là, ce qui donnerait davantage de poids aux exportations d'énergie de pointe.

Dans le tableau ci-après, nous avons procédé à la neutralisation de la production, de la consommation et des échanges extérieurs d'énergie électrique dus à l'existence de la S.E.O.

Production et échanges extérieurs de courant après élimination des opérations dues à l'existence de la S.E.O.

Unité : Million de kWh

Année	Production	Exportations	Importations	Consommation et pertes
1962	1 535,29	152,58	24,84	1 663,03
1963 Total	1 843,97	970,05	491,79	2 322,23
Part S.E.O.	460,69	623,64	455,63	628,70
Reste	1 383,28	346,41	36,16	1 693,53
1964 Total	2 216,14	1 489,14	796,66	2 908,62
Part S.E.O.	773,22	1 046,77	769,33	1 050,66
Reste	1 442,92	442,37	27,33	1 857,96
1965 Total	2 299,42	1 625,22	855,70	3 068,94
Part S.E.O.	829,59	1 093,94	821,69	1 101,84
Reste	1 469,83	531,28	34,01	1 967,10

Si l'on fait abstraction de l'usine de Vianden, on constate que la production d'énergie électrique est passée de 1 443 à 1 469 millions de kWh, soit une augmentation de 1,8% et que le déficit de nos échanges extérieurs de courant s'est relevé de 415 à 497 millions de kWh, soit de 20%.

La consommation nationale d'énergie électrique (non compris le courant de pompage consommé à

Vianden) s'est élevée à 1 967 millions de kWh contre 1 858 millions de kWh en 1964. La progression par rapport à 1964 est donc de 5,9%, contre 9,7% l'année précédente.

Voici, d'ailleurs, la répartition de la consommation entre les différents secteurs utilisant l'énergie électrique (sans la S.E.O.).

Consommation brute d'énergie électrique

Unité : Million de kWh

Année	Consommation totale	Usines sidérurgiques	Distribution publique	S.N.C.F.L.	Producteurs auto-consommateurs	Consommation propre des centrales
1963	1 702	1 366	238	28	35	35
1964	1 862	1 443	270	26	42	81
1965	1 977	1 492	328	24	47	86

Les ventes d'énergie assurées par le concessionnaire général CEGEDEL ont poursuivi leur expansion en passant de 245 millions de kWh à 295 millions de kWh en 1965, soit une progression de 20%, contre 10% l'année précédente. Ces ventes se sont effectuées pour 74,7% en haute tension, réalisant une

progression de 17,6% pour la haute tension et de 30,5% pour la basse tension. L'ampleur de ce bond en avant dans la consommation d'énergie électrique est dû en grande partie, semble-t-il, à l'entrée en service vers le milieu de 1965 de l'usine de Dupont de Nemours.

Industries petites et moyennes

Industries nouvelles

Tableau des entreprises industrielles nouvellement établies au Grand-Duché de Luxembourg depuis 1959
(dans l'ordre des dates de constitution)

N°	Nom	Objet social	Date de la constitution	Début de la production	Capital social millions de fr.
1	PARA-PRESS, S. A., Bettembourg	Constructions métalliques spéciales	17. 8.1959	1959	1,0
2	CANADA DRY LUXEMBOURG S. A., Luxembourg	Boissons non alcoolisées	3. 9.1959	1960	22,0
3	INTEC, S. à r.l., Wasserbillig ¹⁾	Fabrication de produits enrobés pour routes	1. 9.1960	1961	1,0
4	CIRCUIT FOIL, S. A., Wiltz	Feuilles de cuivre électrolytique pour circuits imprimés	29.11.1960	1963	18,0
5	EUROFLOR, S. A., Wiltz	Produits en plastique pour le recouvrement des planchers et des murs	18. 1.1961	Juin 1962	40,0
6	ALCUILUX S. A., Clervaux	Articles de fonderie en aluminium et cuivre	3. 8.1961	1964	6,0
7	LUTEX, S. A., Luxembourg ²⁾	Fabrication de vêtements pour dames	18. 8.1961	1961	0,4
8	BAY STATE ABRASIVES, S. A., Steinsel	Produits abrasifs pour tous usages	15. 9.1961	Automne 1963	50,0
9	NO NAIL BOXES (Europe) S. A., Ettelbruck	Emballages en bois d'un type spécial	1.12.1961	1962	1,5
10	CIBO, Compagnie Industrielle des Bois, S.A., Junglinster ³⁾	Scierie, Produits du bois et produits dérivés	12.12.1961	Printemps 1962	10,0
11	SOURCE NATURELLE CARBO- GAZEUSE ROSPORT, S. A., Rosport ⁴⁾	Eau minérale gazeuse naturelle	9. 3.1962 ⁴⁾	1959	8,0
12	ESKIMO-EUROPE, S. A., Luxembourg	Produits alimentaires surgelés et congelés à base de lait/beurre et de jus de fruit	6. 4.1962	1963	12,5
13	CLEVELAND TRAMRAIL IN- TERNATIONAL, S. A., Clervaux	Matériel spécial pour la manutention industrielle	14. 8.1962	Printemps 1963	50,0
14	FAPRAL, S. A., Luxembourg	Fabrications de produits alimentaires	19.10.1962	Début 1964	6,5
15	COMMERCIAL HYDRAULICS, S. A., Diekirch	Matériel hydraulique — fabrications métalliques	19.10.1962	Automne 1962	10,0
16	TEXAS REFINERY CORP. INTERCONTINENTAL, S. A., Echternach	Produits de revêtement et d'isolation à base de bitume	5.11.1962	Janv. 1963	2,5
17	DU PONT De NEMOURS (Lu- xembourg) S. A., Luxembourg	Feuil en polyester « Mylar » (marque déposée Du Pont)	11.12.1962	Juin 1965	450,0
18	VETEMENTS ODILE, S. A., Troisvierges et Diekirch	Confection pour dames	22. 1.1963	1963	5,0
19	MANUWIL, S. A., Wiltz	Sacs d'emballage spéciaux en papier, en jute et en matière plastique	21. 3.1963	Fév. 1963	5,0
20	SOGEPLAST, Société Générale des Produits Plastiques, Wiltz ⁵⁾	Fabrication de sacs et sachets en matière plastique	18.11.1954 ⁵⁾	1964	4,0
21	SOLUPLA, S. A., Redange (Attert)	Produits en matière plastique	25. 4.1963	Fin 1963	2,0
22	EUROSYNTHESE, S. A., Wiltz	Produits chimiques	29. 5.1963	Fin 1963	15,0

N°	Nom	Objet social	Date de la constitution	Début de la production	Capital social millions de fr.
23	EUPHA, S. A., Wiltz	Produits pharmaceutiques	29. 5.1963	Fév. 1964	5,0
24	Construction Equipment & Machinery Company (Luxbg.) — anc. CLIPPER-LUXEMBOURG, S. A., Bascharage	Machines spéciales pour le sciage de béton, de maçonnerie et de revêtements routiers	11. 6.1963	Automne 1963	6,2
25	HATEMA-LUXEMBOURG, S. A., Septfontaines	Fabrication de fibres synthétiques de rembourrage	24. 7.1963	1964	5,0
26	INTERNATIONAL SECUTEX CY Ltd, Luxembourg, S. à r.l., à Eischen	Fabrication de matériel de sécurité et d'accessoires vestimentaires	1. 8.1963	Septembre 1963	0,6
27	MONSANTO Cie, S. A., Echternach	Fabrication de fibres synthétiques	29. 8.1963	Fin 1965	705,0
28	P. LORILLARD, S. à r.l., Ettelbruck	Fabrication de cigarettes	6.11.1963	Printemps 1964	100,0
29	WILLERBY CARAVAN Cy, Luxembourg S. A., Hosingen	Caravanes de tourisme	6. 2.1964	Fév. 1964	2,3
30	BETONS FRAIS, S. A., Esch-sur-Alzette	Fabrication de béton préparé	13.10.1964	1965	10,0
31	DOSTERT Raymond, Lorentzweiler	Atelier de constructions mécaniques	1965	1965	
32	GRADEL S. A., Steinfort	Produits pour l'industrie nucléaire	22. 2.1965	1965	1,6
33	UNIROYAL-LUXEMBOURG, S. A., Steinfort	Fabrication de toile pour pneus	20.10.1965	1967	50,0
34	La CONTINENTALE S. A., Luxembourg	Fabrication de produits réfractaires spéciaux	1. 2.1966	1967	1,5
35	EUROCAST, S. A., en formation, Grevenmacher	Aciers moulés et fontes synthétiques	26. 4.1966	1967	
36	CENTRALES hydro-électriques de l'ETAT (barrages d'Esch-sur-Sûre et de Rosport)	Produits d'énergie électrique		Fin 1959	
37	SOCIETE ELECTRIQUE de l'Our (S.E.O.), S. A., Luxembourg (Vianden)	Production d'énergie électrique	29. 5.1951	Vianden : 1. 1.1963 Grevenmacher : fin 1964	1 250,0

Remarques : 1) Reprise de l'ancienne Usine à Dolomie et à Chaux et extension subséquente

2) La firme a repris une ancienne fabrique de vêtements

3) Reprise d'une scierie

4) Société anonyme reprend une société en commandite simple, établie en 1955

5) Conversion de l'entreprise en 1964 avec changement du propriétaire.

En 1965, le Gouvernement n'a pas relâché ses efforts en matière de politique d'expansion et de diversification industrielle, mais il a procédé d'une manière plus sélective. En effet, l'aide gouvernementale a été réservée aux investissements de rationalisation et tout particulièrement aux initiatives susceptibles d'enrichir l'économie nationale de techniques hautement productives et n'exerçant pas une pression supplémentaire sur le marché du travail.

Ajoutons que le règlement grand-ducal du 19 décembre 1964 a porté prorogation des délais prévus aux articles 6 et 7 de la loi-cadre du 2 juin 1962 et que, par conséquent, les entreprises peuvent encore bénéficier jusqu'à la fin de 1966 de toutes les aides prévues, à savoir :

- la bonification d'intérêts sous forme de subventions accordées par l'Etat aux établissements de crédit agréés pour leur permettre de consentir des prêts à des taux d'intérêt réduits;
- la garantie de l'Etat, qui peut être attachée au remboursement en capital, intérêts et accessoires des prêts consentis par les établissements de crédit;
- la subvention en capital, destinée à financer soit une partie des investissements nouveaux, soit tout ou partie des frais de réadaptation professionnelle de la main-d'œuvre, en cas de conversion d'entreprises, ou des frais de formation technique de la main-d'œuvre, en cas de création d'entreprises;

- le dégrèvement fiscal, c'est-à-dire l'autorisation de déduire du bénéfice commercial une quote-part du prix d'acquisition ou de revient des investissements nouveaux ainsi que le droit, pour les contribuables qui installent des exploitations nouvelles ou introduisent des fabrications nouvelles, à l'exemption du quart du bénéfice provenant de leurs nouvelles exploitations ou fabrications;
- l'acquisition et l'aménagement par l'Etat et les communes de terrains et de bâtiments destinés à des entreprises industrielles, artisanales et commerciales.

C'est en 1965 que les deux entreprises nouvelles les plus importantes, à savoir la filiale de la société Du Pont de Nemours à Contern et la filiale de la Monsanto Chemical Company à Echternach, ont commencé à produire.

Les données nécessaires pour mesurer les effets de la politique gouvernementale d'expansion et de diversification industrielle sur la croissance économique ne sont pas encore disponibles pour 1965. Mais, les renseignements fournis par les enquêtes sur la production industrielle de 1963 et de 1964 nous permettent déjà de donner quelques indications concernant l'impact des industries nouvelles sur l'économie nationale.

La valeur brute de la production est passée de 1 020 millions de francs en 1963 à 2 434 millions de francs en 1964, ce qui représente une progression de 139%. La somme des salaires, des traitements et des charges sociales s'est accrue encore plus rapidement (+149%). On constate que les investissements, qui étaient déjà assez élevés en 1963 (2 044 millions de francs), ont atteint 2 664 millions de francs (+30%) en 1964 et ont même dépassé de 15% ceux de la sidérurgie.

La ventilation des industries nouvelles en trois groupes différents — industries localisées à Wiltz, Société Electrique de l'Our et Centrales hydro-électriques de l'Etat, autres industries — permet de constater que ce troisième groupe s'est développé le plus rapidement en 1964. Pour ce qui est des industries localisées à Wiltz, les investissements ont même reculé de 25%; en effet, c'est la reconversion des anciennes industries de Wiltz qui avait été réalisée en premier lieu par le Gouvernement. D'autre part, le fléchissement de l'activité d'une unité de production à Wiltz a fait régresser l'emploi de 2%.

En ce qui concerne la Société Electrique de l'Our nous avons indiqué plus haut la production et les exportations de courant de pointe ainsi que les importations de courant de pompage, mais la valeur de ces flux ne nous est pas connue actuellement.

La productivité dans les industries nouvelles, dans la sidérurgie et dans l'industrie en général

	1963	1964	Variation en valeur absolue 1964/1963	Taux de variation 1964/1963
Millions de francs				
Valeur ajoutée nette				
Industries nouvelles	453	903	+ 450	+ 99%
Sidérurgie	4 298	5 400	+ 1 102	+ 26%
Industrie totale	9 554	11 465	+ 1 911	+ 20%
Industries nouvelles en % de la sidérurgie	10,5%	16,7%		
Industries nouvelles en % de l'industrie totale ..	4,7%	7,9%		
Unités				
Emploi : (unités au milieu de l'année)				
Industries nouvelles	1 439	2 733	+ 1 294	+ 89,9%
Sidérurgie	24 112	24 763	+ 651	+ 2,7%
Industrie totale	61 200	62 700	+ 1 500	+ 2,5%
Industries nouvelles en % de la sidérurgie	6,0%	11,0%		
Industries nouvelles en % de l'industrie totale ...	2,4%	4,4%		
Millions de francs				
Valeur ajoutée nette par personne active (productivité)				
Industries nouvelles	0,31	0,33		
Sidérurgie	0,18	0,22		
Industrie totale	0,16	0,18		
Rapports				
Rendements comparés				
Industrie nouvelles				
par rapport à la sidérurgie	1,7	1,5		
Industries nouvelles				
par rapport à l'industrie totale	1,9	1,8		

Pour se faire une idée du dynamisme des industries nouvelles, il convient de comparer leur productivité à celle des industries traditionnelles. La notion usuelle de productivité est celle de rendement du travail humain. La productivité du travail se mesure en divisant le produit net d'une entreprise ou d'une industrie par le facteur « travail ». A cet effet, il importe de baser les calculs sur la valeur ajoutée nette afin de tenir compte de la diminution de la valeur du capital (amortissement) utilisé dans le processus de production. Il nous est ainsi possible de comparer les productivités des diverses industries entre elles pour une année donnée. Il va sans dire que cette méthode permet également de suivre l'évolution comparée de la productivité pendant plusieurs années, mais en l'absence de séries statistiques de la valeur ajoutée nette à prix constants par industrie une telle comparaison n'a qu'une signification toute relative.

Le tableau ci-avant permet de se rendre compte immédiatement de la productivité élevée des industries nouvelles. En effet, ces industries ont réalisé en 1963 et 1964 une valeur ajoutée nette représentant respectivement 10,5% et 16,7% de celle de la sidérurgie, et ce avec un emploi proportionnellement moins élevé, représentant respectivement 6% et 11% de celui de l'industrie de référence.

Par rapport à l'industrie en général, l'efficacité des unités nouvelles de production est encore plus grande. C'est ainsi que l'emploi dans les industries nouvelles représentait en 1963 et 1964 respectivement 2,4% et 4,4% de l'emploi industriel total, tandis que la valeur ajoutée nette s'élevait à respectivement 4,7% et 7,9% de la valeur ajoutée de l'industrie totale.

En calculant directement la productivité, on constate que les industries nouvelles ont atteint une valeur ajoutée nette par personne active de 310 000 francs en 1963 et de 330 000 francs en 1964. Dans la sidérurgie, cette valeur était pour les mêmes années de 180 000 francs et de 220 000 francs. Notons cependant qu'en 1964 la sidérurgie a bénéficié d'une année de haute conjoncture et que son efficacité économique a dès lors augmenté sensiblement.

D'autre part, la productivité des industries nouvelles représente environ le double de celle de l'industrie en général, celle-ci ayant un produit net par personne active de 160 000 francs en 1963 et de 180 000 francs en 1964.

L'activité des années de démarrage ne permet pas encore de se faire une idée des effets de l'innovation, qui marqueront l'économie seulement à moyen terme. Il est toutefois certain que, progressivement, l'importance prédominante de l'industrie lourde s'atténuera encore sous l'effet de la croissance plus rapide de l'ensemble des industries nouvelles.

Services financiers

Dépôts bancaires

Le secteur bancaire est toujours caractérisé par une expansion assez vive de sa production et de ses effectifs. Ces derniers se sont encore accrus de près de 9% en 1965, après s'être développés de 12% en 1964. Rappelons que le taux d'expansion exceptionnellement élevé de l'année précédente est dû principalement à l'ouverture au Grand-Duché d'une filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Depuis 1955, l'évolution du personnel occupé par les banques se présente comme suit :

Personnel occupé dans les établissements bancaires

Source : Association des banques et banquiers

	1955	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Hommes :								
Luxembourgeois	} 769	889	933	951	978	1 048	1 113	1 155
Etrangers				40	63	78	112	147
Femmes :								
Luxembourgeoises	} 227	343	388	435	494	544	606	641
Etrangères				20	26	38	79	133
Total :								
Luxembourgeois	} 996	1 232	1 321	1 386	1 472	1 592	1 719	1 796
Etrangers				60	89	116	191	280
Total général	996	1 232	1 321	1 446	1 561	1 708	1 910	2 076
Total général								
Indices (1955 = 100)	100	124	133	145	157	171	192	208

Représentant 36,5% du total des dépôts en 1965 (35,6% en 1964) les dépôts bancaires à vue ont progressé de 17,2% contre 23,7% l'année précédente. Par contre, les dépôts bancaires à terme se

sont développés plus rapidement en 1965 qu'en 1964 : 17,2% contre 10,2%. Aussi leur part dans le total des dépôts est-elle passée de 27,7% pour 1964 à 28,5% en 1965. Quant aux dépôts d'épargne,

ils ont progressé moins rapidement qu'en 1964 (8,8% contre 13%) et leur part dans le total des dépôts est tombée de 36,6% à 34,9%.

En considérant l'emploi des fonds bancaires, on constate qu'à la fin de 1965, le poste « débiteurs gagés et non gagés » (crédit au secteur privé) a dépassé de 16,9% son niveau de fin décembre 1964, lequel était supérieur de 12% à celui de fin 1963. A l'intérieur de ce total, le poste « débiteurs à vue gagés et non gagés » (crédits commerciaux) a continué de diminuer au rythme de 2,4% en 1965 (—6% en 1964 et —15% en 1963. Les « débiteurs gagés à long terme » (crédits d'investissement) ont persisté dans leur mouvement ascensionnel; leur taux de progression a été de 22,2% en 1965, contre 9% en 1964.

En ce qui concerne plus particulièrement l'activité de la Caisse d'Épargne de l'État, on constate une régression assez sensible de l'excédent des versements sur les remboursements: 251,2 millions en 1965, contre 495,2 millions en 1964 et 305 millions en 1963. Les versements ayant reculé de 6% (+27% en 1964) et les remboursements ayant continué d'augmenter (+5%, contre +20% en 1964), les dépôts, y compris les intérêts et la prime de fidélité, se sont établis à la fin de 1965 au niveau de 7 191 millions de francs contre 6 728 millions à la même époque de 1964, soit une progression de 7%, contre 11% l'année précédente.

Il reste à signaler que les émissions d'emprunts obligatoires de la place de Luxembourg sont passées de 20 575 millions de francs luxembourgeois en 1964 à 22 075 millions en 1965, soit une augmentation de 7,3%. Les emprunts libellés en francs luxembourgeois émis pour le compte des pouvoirs publics et de sociétés luxembourgeoises ou étrangères ont reculé de 1 100 millions à 830 millions, cependant que les emprunts internationaux libellés en devises sont passés de 19 475 millions de francs luxembourgeois à 21 245 millions.

Ainsi, le Luxembourg est devenu un centre financier international grâce notamment à sa législation sur les sociétés holding. Celle-ci comporte en effet de multiples avantages pour les investisseurs étrangers, notamment l'absence de tous impôts directs ou indirects, à l'exception de la taxe d'abonnement. Sur le plan des émissions obligataires, l'avantage majeur des sociétés holding réside dans le fait que les emprunts réalisés par leur intermédiaire ne sont frappés d'aucune retenue à la source en ce qui concerne le règlement des coupons d'obligations. Aussi est-ce ce dernier facteur, dont l'effet se trouve renforcé par l'institution aux Etats-Unis d'Amérique d'une taxe de péréquation de 15% sur les intérêts relatifs aux placements en valeurs mobilières étrangères, qui a déterminé bon nombre de sociétés d'Outre-Atlantique à choisir comme véhicule financier de leurs émissions des sociétés holding luxembourgeoises.

Développement des sociétés holding luxembourgeoises

Source: Banque Internationale à Luxembourg

	Créations nouvelles		Augmentations de capital	
	Nombre	Capital social	Nombre	Montant
1964	133	1 667 126 000	64	2 957 532 000
1965	179	2 937 118 000	72	2 652 708 000

Notons enfin qu'une nouvelle réglementation en matière d'opération de banque et de crédit ainsi que d'émissions de valeurs mobilières a été introduite par l'arrêté grand-ducal du 15. 6. 1965. Aux termes de ce règlement, le commissaire au contrôle des banques est autorisé à prendre, en accord avec le ministre du trésor, des règlements fixant le rapport entre l'ensemble des moyens propres et le total du passif exigible des établissements bancaires et d'épargne. Ce coefficient ne peut pas être inférieur à 3% ni supérieur à 10%. De plus, le commissaire au contrôle des banques peut, sous réserve de l'approbation du ministre du trésor, arrêter conventionnellement avec les établissements bancaires et d'épargne des dispositions ayant pour objet le développement ordonné du crédit et la politique de liquidité du système bancaire et concernant en particulier le coefficient précité. Dans le cas où ces dispositions sont acceptées par une majorité de 90% de l'ensemble des établissements bancaires et d'épargne — pourcentage calculé selon des modalités déterminées —, un règlement d'administration publique peut les rendre applicables

à l'ensemble du secteur bancaire pour un terme de trois ans au plus.

Le règlement stipule en outre que les établissements bancaires et d'épargne étrangers, autorisés à exercer leur activité dans le pays, ont les mêmes droits et obligations que les établissements nationaux. Ils doivent notamment affecter à l'ensemble des opérations effectuées dans le Grand-Duché le minimum de fonds propres requis par la disposition précitée. Toutefois, dans le cas où l'établissement étranger et sa succursale n'ont qu'une seule et même personnalité juridique, les dépôts constitués à court terme par un établissement bancaire et d'épargne étranger auprès de sa succursale luxembourgeoise ne sont pas compris dans le total du passif exigible pris en considération pour le calcul du coefficient en question.

D'autre part, lorsque le commissaire au contrôle des banques estime que les expositions, offres et ventes de titres, dont il doit être avisé au moins quinze jours à l'avance, sont de nature à déséquilibrer le marché des capitaux, il peut recommander la réduction

tion ou l'échelonnement des expositions, offrés et ventes. A défaut d'accord amiable, le ministre du trésor est autorisé, sur la proposition du commissaire et par décision motivée, à interdire l'exposition, l'offre et la vente publique pendant un délai qui ne peut toutefois dépasser trois mois. S'il le juge nécessaire, il peut rendre sa décision publique.

Emploi et salaires

D'après les données provisoires actuellement disponibles, il semble que l'emploi intérieur soit passé de 133 700 personnes en 1960 à 138 900 personnes en 1965, soit une augmentation de 5 200 personnes (+3,9%). Comparée à 1964, la population active intérieure se serait accrue de 1 100 personnes (+0,8%) en 1965. De cette façon, le taux d'activité intérieure, défini comme le rapport entre la population active intérieure et la population totale, serait passé de 42,5% en 1960 à 41,8% en 1964 et à 41,7% en 1965.

En ce qui concerne la structure de la population active, les tendances constatées dans le passé se sont de nouveau trouvées confirmées par l'évolution de 1965.

Ainsi, au point de vue de la répartition par secteur de la population active, l'emploi intérieur dans l'agriculture n'a pas cessé de décroître, à la fois en valeur absolue et en valeur relative. Evalué à environ 21 900 personnes (16,4% du total) en 1960, l'emploi dans ce secteur est estimé à 19 300 personnes (14%) en 1964 et à 18 700 personnes (13,5%) en 1965.

Il va sans dire que, pour l'industrie et les services, une évolution en sens contraire s'est produite au cours de la période quinquennale considérée. En effet, la population active occupée dans l'industrie

se serait élevée à 63 500 personnes (45,7% du total) en 1965, contre 62 700 personnes (45,5%) un an plus tôt et 58 900 personnes (44%) au début de la période. Pour les services, la progression de l'emploi semble avoir été un peu moins vive que dans l'industrie. La population active de ce secteur serait toutefois passée de 52 900 personnes (39,6% du total) en 1960 à 55 800 personnes (40,5%) en 1964 et à 56 700 personnes (40,8%) en 1965.

Quant à la répartition de la population active par catégories socio-professionnelles, l'effectif des salariés semble pouvoir être évalué à 102 000 personnes (73,4% du total) en 1965 et aurait donc augmenté de 8,3% depuis 1960. En 1965, cet effectif se serait accru de 1,6% environ. Par contre, les effectifs des employeurs et indépendants et des aides familiaux, estimés à respectivement 20 700 et 16 200 personnes en 1965, auraient continué à décroître, le premier de 7,6% depuis 1960 (—1,4% par rapport à 1960) et le second de 5,3% depuis la même époque (—1,2% par rapport à l'année précédente).

Les statistiques sur l'emploi salarié intérieur montrent que, toute comme les années précédentes, la progression des effectifs n'a été possible qu'à la faveur d'un afflux plus important de main-d'œuvre étrangère et, il est vrai dans une moindre mesure, d'une participation accrue de la main-d'œuvre féminine à l'activité de production.

Il résulte en effet des statistiques afférentes que dans l'industrie en général, c'est-à-dire à l'exclusion des entreprises artisanales occupant moins de six salariés et des ateliers de l'Etat, des communes et des C.F.L., le nombre des travailleurs étrangers (moyenne mensuelle) est passé de 15 250 personnes (32,2% de l'effectif total) à 17 546 personnes (35,8% de l'effectif total), soit une augmentation de 15,1%.

EMPLOI

Emploi dans l'ensemble de l'industrie

Source : Inspection du travail et des mines

Années	Ouvriers occupés dans l'industrie en général			Pourcentage des étrangers
	au total	Luxembourgeois	Etrangers	
	Moyenne mensuelle			
1913	31 786	16 764	15 022	47,3
1938	33 470	27 364	6 106	18,2
1947	30 202	25 707	4 495	14,9
1952 ¹	38 165	30 274	7 891	20,7
1957	43 944	32 029	11 915	27,1
1961	45 925	32 142	13 783	30,0
1962	46 923	32 097	14 826	31,6
1963	46 265	32 013	14 252	30,8
1964	47 346	32 096	15 250	32,2
1965	49 025	31 479	17 546	35,8

¹ A partir de février 1950, les entreprises artisanales occupant moins de 6 salariés, ainsi que les ateliers de l'Etat, des Communes et des C.F.L. ne sont plus compris dans ces chiffres.

Emploi dans les industries sidérurgique et minière

Source : Inspection du travail et des mines

Années	Ouvriers occupés dans les industries sidérurgique et minière					Pourcentage des étrangers
	Industrie sidérurgique	Industrie minière	Total	Luxembourgeois	Etrangers	
	Moyenne mensuelle					
1913	13 361	5 807	19 168	7 707	11 461	59,8
1938	16 386	4 031	20 417	16 138	4 279	20,9
1947	15 781	2 030	17 811	15 016	2 795	15,7
1952	18 656	3 111	21 767	18 170	3 597	16,5
1957	20 989	2 423	23 412	19 879	3 533	15,1
1961	22 209	2 031	24 240	20 575	3 665	15,1
1962	21 988	1 963	23 951	20 319	3 632	15,2
1963	21 743	1 863	23 606	19 926	3 680	15,6
1964	22 233	1 763	23 996	19 834	4 162	17,3
1965 ¹	22 386	1 652	24 038	19 314	4 724	19,7

¹ A partir de 1965, l'emploi dans l'industrie est relevé respectivement à la fin du mois (sidérurgie et mines) et du trimestre (autres industries). Les chiffres des années antérieures (1951 à 1964) ont été redressés en conséquence.

Ventilation par pays d'origine de la main-d'œuvre étrangère

Année	Italie	Belgique	Allemagne	France	Autres pays	Total
1960	53,3	17,1	16,4	5,5	7,7	100,0
1961	55,8	16,6	14,3	5,4	7,9	100,0
1962	57,5	15,4	12,9	5,7	8,5	100,0
1963	55,1	16,2	11,8	6,5	10,4	100,0
1964	51,5	17,4	10,7	7,9	12,5	100,0
1965	49,3	16,9	9,7	9,7	14,4	100,0

Le tableau ci-dessus montre qu'avec 49,3% du total, l'Italie a de nouveau fourni en 1965 le plus fort contingent d'ouvriers étrangers, bien que, depuis 1962 déjà, sa part relative soit en nette régression. Quant aux autres nationalités, l'apport de main-d'œuvre apporté par la Belgique et l'Allemagne a également diminué, mais seulement en valeur relative, tandis que la proportion des travailleurs étrangers originaires de la France et des autres pays est allée en s'accroissant.

Une situation analogue peut être constatée pour l'industrie lourde. En effet, en raison des difficultés rencontrées tout au long de l'année sur le marché mondial de l'acier, l'effectif moyen des ouvriers n'a augmenté que très légèrement dans cette branche (24 056 personnes en 1965 contre 23 996 en 1964). L'élément étranger, qui s'est maintenu depuis 1957 au niveau de 15% environ du total, a toutefois progressé très rapidement au cours des dernières années en passant à 17,3% en 1964 et à 19,7% en 1965.

Pour certains services, l'apport de main-d'œuvre étrangère semble avoir évolué dans le même sens au cours des dernières années. L'exemple des établissements de crédit est très significatif à cet égard. En effet, en 1960, la part des étrangers dans le personnel occupé dans les établissements de crédit ne s'est élevé qu'à 4,1% (60 personnes sur un total de 1446). En 1964, cette proportion s'est montée déjà à 10%

(191 personnes sur un total de 1 910) et en 1965 elle a atteint 13,5% (280 personnes sur un total de 2 076).

En ce qui concerne la participation féminine à la production, il convient de relever qu'en valeur absolue, l'effectif des femmes occupées dans l'industrie en général s'est accru constamment au cours des dernières années. Si cet effectif n'a augmenté que de 4,4% en 1965 contre 6% en 1944, sa part relative dans le total des ouvriers s'est maintenue au même niveau pendant les deux dernières années (5% du total contre 4,8% en 1963 et 4,5% en 1962).

L'évolution semble avoir été la même pour le secteur des services. Les données disponibles concernant les établissements de crédit font apparaître, par exemple, que dans cette branche l'emploi féminin a doublé entre 1960 et 1965 en s'accroissant au taux annuel moyen de 14,8%. Aussi la proportion des femmes dans le total du personnel occupé dans ces établissements est-elle passée de 29,4% (388 femmes sur un total de 1 321 personnes) en 1960 à 35,9% (685 femmes sur un total de 1 910 personnes) en 1964 et à 37,3% (774 femmes sur un total de 2 076 personnes) en 1965.

Il appert déjà suffisamment de l'analyse ci-dessus que la pénurie de main-d'œuvre, surtout de main-d'œuvre qualifiée, ne s'est guère atténuée en 1965 et que le suremploi a persisté tout au long de l'année.

Ce fait se trouve encore confirmé par la statistique des offres et demandes d'emploi non satisfaites. Si en apparence les premières sont tombées en moyenne de 800 par mois en 1964 à 686 par mois en 1965 et que les autres sont restées quasi stationnaires (46 en 1965 contre 45 en 1964), il faut remarquer que, dans bien des cas, les expériences décourageantes des dernières années ont assurément amené les employeurs à ne pas déclarer certains emplois vacants.

En matière de salaires, les données statistiques sur l'industrie fournies par l'enquête annuelle ne sont pas encore disponibles pour 1965. Le tableau ci-après donne donc un aperçu rétrospectif sur le mouvement des salaires horaires moyens bruts réels entre 1955 et 1964 pour les différentes branches industrielles.

Notons que, pour l'ensemble de l'industrie et abstraction faite des majorations dues au renchérissement du coût de la vie, le salaire horaire moyen brut a progressé en 1964 un peu moins vite qu'en 1963

(+4,3% contre +4,7%). Cette progression a cependant été loin d'être uniforme pour toutes les branches industrielles. Ainsi, pour un bon nombre de secteurs (bois; meuble; chimie; électricité, gaz et eau; produits alimentaires divers et tabac; textiles, habillement et chaussures), le taux d'accroissement du salaire horaire brut réel a été égal ou supérieur à 9% et s'est même élevé à plus de 15% pour les minoteries. Dans tous les autres secteurs, la progression a été toutefois moins rapide, bien que plusieurs branches (vin; construction; extraction sans le minéral) aient atteint un taux égal ou légèrement supérieur à 5%.

En l'absence de données précises sur l'évolution des rémunérations dans l'industrie, et a fortiori dans les autres secteurs de l'économie, il est difficile de se prononcer, avec la précision souhaitable, sur l'évolution des salaires en 1965. Les quelques indications disponibles nous permettent cependant d'affirmer

Evolution de l'indice du salaire horaire moyen brut réel entre 1955 et 1964

(Base : 1955 = 100)

	1955	1957	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Industrie sidérurgique	100	112,5	114,0	122,8	127,5	126,7	131,1	136,0
Mines de fer	100	108,4	114,3	115,2	115,7	116,6	120,6	120,1
Industrie moyenne								
Produits laitiers	100	106,7	95,8	120,6	120,0	132,2	138,8	138,3
Brasseries et malteries	100	106,7	119,3	115,7	123,8	127,2	138,2	140,5
Industrie du vin	100	102,3	107,1	109,5	111,6	117,2	121,5	127,6
Distillation et rectification de spiritueux	100	97,9	112,1	109,0	118,1	117,9	124,3	125,5
Minoteries	100	108,0	117,4	121,3	121,5	135,3	128,6	148,6
Produits alimentaires divers } Industrie du tabac	100	109,1	115,3	121,7	130,0	125,4	139,6	152,0
Produits minéraux non métalliques	100	108,5	114,0	117,2	125,2	127,2	134,0	140,3
Métaux non ferreux	100	107,5	108,7	111,1	115,7	116,9	126,6	128,8
Construction métalliques, fonderies	100	108,9	113,4	118,4	125,8	126,8	130,3	135,9
Industrie du bois	100	104,0	102,4	107,3	110,8	114,3	116,3	129,5
Industrie du meuble	100	102,4	108,2	111,4	113,1	121,2	126,4	142,9
Impression, édition, etc.	100	108,4	114,4	119,8	121,0	126,1	132,7	137,7
Industrie chimique	100	102,0	116,6	119,4	121,5	120,0	128,1	143,9
Textiles, habillement, chaussures, etc.	100	101,0	105,5	106,3	95,6	97,2	99,5	109,2
Electricité, gaz, eau	100	102,7	119,1	123,6	127,1	123,8	130,5	143,6
Construction	100	99,4	104,3	110,5	118,0	126,0	137,4	145,2
Industrie extractive (sans le minéral de fer)	100	103,3	108,5	108,9	111,0	124,0	135,2	142,4

qu'en 1965 la masse salariale ne semble guère avoir augmenté de plus de 4%, après avoir marqué en 1964 une poussée de plus de 12% sous l'effet, d'une part, de la hausse des salaires et de la progression de l'emploi et, d'autre part, du règlement de la majeure partie des rappels de traitements dans le sec-

teur public (Etat, communes, C.F.L.). Il va sans dire que, si d'une année à l'autre ce dernier élément n'avait pas introduit une certaine distorsion dans le mouvement relatif des salaires, le taux d'accroissement de la masse salariale aurait été de l'ordre de 7 à 8% en 1965.

Rappelons que le mécanisme de l'échelle mobile a été déclenché en juin et en décembre 1964 et que les majorations consécutives des salaires ont affecté encore partiellement le mouvement relatif de ceux-ci en 1965. De nouvelles adaptations des salaires au coût de la vie sont intervenues en juillet et en décembre 1965. Compte tenu du fait que dans certaines

branches et entreprises l'adaptation des salaires se fait avec un certain retard ou ne se fait pas intégralement, l'augmentation globale de la masse salariale par suite du jeu de l'échelle mobile semble avoir été de l'ordre de 3 à 3,5% en 1965 par rapport à 1964.

La Journée de Commémoration Nationale

Le 9 octobre 1966 a été célébrée dans le pays entier la Journée de Commémoration Nationale.

Comme chaque année, le Gouvernement publia à cette occasion une proclamation dont nous reproduisons le texte ci-après :

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT

La Journée de Commémoration Nationale sera célébrée cette année le 9 octobre sous le signe traditionnel du souvenir de nos héros et de nos morts.

La Nation entière commémore à cette occasion l'héroïsme du peuple luxembourgeois qui, fidèle à la Maison Souveraine et à ses traditions, a écrit au cours de la seconde guerre mondiale une des plus belles pages de son histoire.

La Journée de Commémoration Nationale rappelle en effet à tous les Luxembourgeois la lutte courageuse pour l'indépendance nationale, notre patrimoine le plus cher, et le sacrifice consenti par nombreux de nos compatriotes pour le triomphe de la liberté et du droit sur les forces de l'injustice et de la tyrannie.

Le Gouvernement invite la population et tout spécialement les jeunes générations à s'associer à lui pour honorer avec ferveur la mémoire de tous nos héros à qui s'adresse notre reconnaissance émue et sur la tombe desquels nous nous inclinons avec respect et gratitude.

Les manifestations de la Journée de Commémoration Nationale débiteront dans la Capitale à 9.30 heures par un service religieux célébré à la Cathédrale en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Des cérémonies auront lieu ensuite devant le Monument du Souvenir ainsi qu'au Mausolée du Soldat Inconnu et à la Croix de Hinzert.

Toutes les autres communes commémoreront cette journée en organisant dans le pays des cérémonies religieuses et patriotiques.

La population est invitée à pavoiser les maisons.

Les Membres du Gouvernement,

Pierre Werner	Antoine Wehenkel
Henry Cravatte	Marcel Fischbach
Emile Colling	Antoine Krier
Pierre Grégoire	Jean-Pierre Buchler
Albert Bousser	Raymond Vouel

A Luxembourg-Ville, les cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale débutèrent par un service solennel célébré à la cathédrale de Luxembourg par son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, qui étaient accompagnés de Son Excellence Monsieur Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, du Major Germain Frantz, Aide de camp, et de Madame Georges Reuter, Dame d'honneur.

Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique avec en tête S. Exc. R. Monseigneur Silvio Oddi, Nonce Apostolique, le Président de la Chambre des Députés, M. Victor Bodson, entouré des Présidents d'honneur, MM. Emile Reuter et Joseph Bech, S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, entouré des membres du Gouvernement et des Conseillers de Gouvernement, le Conseil d'Etat, la Magistrature, le Collège échevinal et le Conseil communal de la Ville de Luxembourg, les Chefs des Administrations de l'Etat, des délégations de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, les Directeurs et Professeurs des établissements d'enseignement, le Conseil de l'Ordre de la Résistance, les diverses associations d'anciens combattants, de maquisards, de prisonniers et déportés politiques, de résistants, d'enrôlés de force et de mutilés de guerre, les élèves de l'enseignement moyen et les mouvements de jeunesse.

Le programme musical était exécuté par la maîtrise Ste-Cécile de la cathédrale Notre-Dame, placée sous la direction de M. l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues maître Albert Leblanc.

A l'issue du service religieux, une imposante cérémonie eut lieu à la place de la Constitution où, en présence d'une foule recueillie, des fleurs furent déposées devant le Monument du Souvenir par Son Altesse Royale le Grand-Duc, S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, au nom du Gouvernement, et par M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, au nom de l'Administration communale, tandis que la musique militaire exécutait l'hymne de la Maison grand-ducale et la « Sonnerie aux Morts ». La cérémonie fut clôturée par l'hymne national.

Un cortège, précédé de la musique militaire et d'un détachement de l'Armée, se rendit ensuite au

cimetière Notre-Dame où des fleurs furent déposées par le Gouvernement et l'Administration communale de la Ville de Luxembourg au Mausolée du Soldat Inconnu.

Une dernière cérémonie eut lieu ensuite devant la Croix de Hinzert où, après la bénédiction de la tombe par Mgr Jean Hengen, assisté de Mgr Alphonse Turpel, le monument fut fleuri par le Gouvernement, la Ville de Luxembourg et l'Union des Mou-

vements de Résistance. La « Sonnerie aux Morts » et l'hymne national marquèrent la fin de la célébration de la Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg-Ville.

Ajoutons encore que des services religieux et de manifestations patriotiques eurent lieu le 9 octobre dans tous le pays, avec la participation des autorités régionales et de la population entière.

Nouvelles de la Cour

Le 8 octobre 1966, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience son Excellence Monsieur Carl-Heinz Lueders, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Fédérale d'Allemagne.

*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Kesrouan Labaki, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Liban.

*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Osman Ali, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Pakistan.

*

Le 9 octobre 1966, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Eminence le Cardinal Franz König, Archevêque de Vienne.

*

Un communiqué émis par le Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 10 octobre 1966 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

*

Le 26 octobre 1966, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Laszlo Molnar, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Démocratique de Hongrie.

*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience le Président et les Membres du Bureau de la Chambre des Députés.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois d'octobre

Le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail au cours du mois d'octobre 1966 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Lors de la séance du 14 octobre 1966, le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation politique générale. Il a ensuite délibéré de mesures à prendre pour la mise en route du Conseil économique et social.

Il a encore discuté d'une réforme éventuelle en rapport avec les commissariats de district. Il a décidé la continuation des études afférentes. En attendant, les postes de commissaire de district actuellement vacants seront pourvus de nouveaux titulaires.

Le Conseil a autorisé le Ministre de l'Intérieur à élaborer un projet de loi sur la création d'un service technique pour les communes non dotées d'un tel service ainsi que sur l'institution de receveurs communaux régionaux.

Il a enfin délibéré sur un projet de règlement grand-ducal portant nouvelle fixation du minimum de la cotisation pour l'assurance-maladie de bénéficiaires de pensions.

Le 21 octobre 1966, le Conseil de Gouvernement a arrêté la liste de priorité des projets de loi soumis au Conseil d'Etat.

Il a ensuite délibéré sur un projet de loi portant réglementation de l'inhumation et de l'incinération des dépouilles mortelles.

Le Conseil a encore procédé à un échange de vues sur deux projets relatifs à l'organisation des juridictions.

Au cours de la réunion du 28 octobre 1966, le Conseil s'est mis d'accord sur les initiatives à prendre par le Gouvernement en matière de politique fami-

liale et notamment sur l'aménagement du régime des allocations familiales.

Il a procédé ensuite à un examen approfondi sur l'évolution future des recettes et des dépenses budgétaires.

Le Conseil a encore discuté d'un avant-projet de loi relatif aux armoiries de l'Etat et au drapeau national.

Il a donné son accord à un projet de règlement grand-ducal concernant le dépôt des matrices d'évaluation de l'Association d'assurance contre les accidents, section agricole et forestière.

Le Conseil a finalement fixé les principes relatifs à l'installation à Luxembourg de l'Office des Publications C.E.E.

Nouvelles diverses

La Journée des Nations Unies

L'assemblée générale des Nations Unies avait décidé que la journée des Nations Unies sera dédiée cette année à la cause des réfugiés dans le monde.

C'est ainsi que les organisations bénévoles de seize pays d'Europe, sous la présidence effective de S.A.R. le Prince Bernhard des Pays-Bas, organisèrent une campagne de collecte de fonds en faveur des réfugiés d'Afrique et d'Asie. L'Australie s'était également associée à cette campagne.

A l'initiative et sous le haut patronage de S.A.R. le Grand-Duc, un Conseil National d'Aide aux Réfugiés fut constitué à Luxembourg dans le but de participer à la campagne européenne en faveur des réfugiés asiatiques et africains, en organisant des collectes et diverses manifestations au profit des réfugiés.

Un concert fut notamment donné le 24 octobre au nouveau théâtre de la ville de Luxembourg par le grand orchestre de Radio-Luxembourg, placé sous la direction du maître Louis de Froment, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Rappelons que Son Altesse Royale le Grand-Duc fit un important don au Conseil National d'Aide aux Réfugiés qui, sous les auspices de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies, organisa la campagne en faveur des réfugiés au Grand-Duché.

Ajoutons encore qu'à l'occasion de la Journée des Nations Unies, des messages de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, furent diffusés sur les antennes de Radio-Télé-Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le message de Son Altesse Royale le Grand-Duc :

« La Journée des Nations Unies revêt cette année une importance particulière. Elle est en effet placée

sous le signe de la Campagne Européenne en faveur des réfugiés. Sur l'initiative du Prince Bernhard des Pays-Bas, et sous le patronage des plus hautes autorités européennes, des manifestations sont organisées dans le but de sensibiliser l'opinion de nos peuples aux graves problèmes des populations déplacées.

Il est reconfortant de constater que cet effort est entrepris en commun par les peuples d'Europe dont beaucoup ont connu et parfois connaissent encore l'expérience douloureuse de l'exil et du déracinement. Ces épreuves tragiques sont à l'heure actuelle le triste lot de bien des populations déshéritées d'Asie et d'Afrique. L'aide de nos peuples prospères n'en saurait être que plus spontanée et plus généreuse. C'est donc de tout cœur que Je m'associe aux appels lancés en faveur de cette belle œuvre humanitaire qui dépasse les barrières des langues, des frontières et des différences politiques et permet à 300 millions d'Européens d'unir leurs efforts pour une noble cause commune. »

*

Cinquième Anniversaire de l'O.C.D.E.

A l'occasion du cinquième anniversaire de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, des messages de félicitations furent adressés au Secrétaire Général et à l'Organisation par tous les Gouvernements des pays membres ainsi que par la délégation de la Yougoslavie auprès de l'O.C.D.E., et de la Communauté Economique Européenne.

Ces messages furent lus par les Chefs des délégations permanentes auprès de l'O.C.D.E. lors d'une réunion du Conseil, spécialement consacrée au cinquième anniversaire de l'Organisation.

Voici le texte du message adressé par S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement,

Ministre des Affaires Etrangères, à Monsieur Thorkil Kristensen, Secrétaire Général de l'O.C.D.E. :

Commémorant cinq années d'existence de l'OCDE, les membres et l'Organisation se souviendront de leurs premiers efforts de coopération économique à l'époque du Plan Marshall.

Une initiative prévoyante et généreuse fut à l'origine d'un relèvement sans précédent, succédant aux pires dévastations que l'Europe ait jamais connues.

Il convient aujourd'hui d'exprimer le vœu fervent que la coopération au sein de l'OCDE se traduise par un essor comparable dans un champ d'activité diversifié et élargi.

Souhaitons que l'action commune de développement et de solidarité s'étende au-delà des frontières des membres de l'Organisation, et signifie une réussite déterminante pour la paix et la prospérité dans le monde.

*

BENELUX

Le 17 octobre 1966, le Comité de Ministres de l'Union Economique Benelux s'est réuni dans les locaux du Secrétariat général à Bruxelles, sous la présidence de Monsieur R. Van Elslande, Ministre belge des Affaires européennes.

Le Comité de Ministres a arrêté le texte du 10^{me} rapport des Gouvernements au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux sur la réalisation et le fonctionnement de l'Union Economique pendant la période du 1. 7. 1965 au 30. 6. 1966.

Le Comité de Ministres a par ailleurs fixé au 1. 11. 1967 la date limite pour la suppression des mesures qui sont encore appliquées à la frontière intra-Benelux et qui relèvent des dispositions de la Convention transitoire. A ce sujet il a été convenu qu'en vue de la reconnaissance réciproque des législations impliquant la suppression des entraves subsistantes, les exceptions à ce régime seront notifiées avant le 1^{er} février 1967.

En outre un accord de principe est intervenu au sujet d'un projet de Convention d'assistance mutuelle en matière administrative et judiciaire.

Le Comité de Ministres a pris connaissance d'un rapport sur la région centrale du Benelux qui sera transmise au Conseil interparlementaire du Benelux.

Il a encore approuvé un certain nombre de recommandations visant l'harmonisation des législations, notamment dans les secteurs des transports, de l'industrie et de la santé publique. Il s'agit entre autres de conditions techniques relatives aux véhicules automobiles et aux installations électriques, ainsi que de plusieurs recommandations sanitaires et pharmaceutiques.

*

Le Commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1965

Comme chaque année, l'Office Belge du Commerce Extérieur vient de publier une étude sur le commerce extérieur de l'UEBL, dans laquelle sont

examinés en détail les divers aspects des exportations et des importations de l'UEBL en 1965.

Cette étude rappelle d'abord les quelques faits marquants suivants :

— pour la première fois depuis 1951, notre commerce extérieur a laissé un solde positif en 1965. Ce solde s'élève à 405 millions de FB finalement, d'après les chiffres fournis par l'Institut National des Statistiques,

— ce résultat est obtenu après que les courants d'échanges aient battu des records dans chaque sens en dépassant largement le cap des 300 milliards, soit exactement 318 678 millions aux importations et 319 083 millions aux exportations,

— le record est obtenu malgré une réduction de la demande intérieure et de la production industrielle; les exportations ont continué de croître très rapidement alors que l'expansion des importations s'est ralentie,

— grâce aux remarquables efforts du secteur privé comme du secteur public, les exportations ont avancé plus vite que la production industrielle et le produit national brut, le rapport entre nos ventes à l'étranger et le P.N.B. atteignant ainsi 37 p.c. environ,

— notre participation au commerce mondial grandit. Nous avons presque rejoint les Pays-Bas à la huitième place parmi les puissances exportatrices et le taux de progression de nos échanges en 1965 a été plus élevé que le taux mondial moyen,

— suivant en cela une tendance générale, notre commerce avec les puissances industrialisées est bénéficiaire alors que nos échanges avec les pays en voie de développement est déficitaire,

— contrairement à ce que l'évolution des années précédentes laissait supposer (et l'ouvrage précité fournit à ce propos d'intéressantes précisions), on constate une stabilisation dans les échanges avec la C.E.E. La quote-part de celle-ci est même en très léger recul.

En revanche, on constate un sensible progrès de nos exportations vers les pays de l'Est, encore que le niveau initial fut très bas; un doublement de nos ventes à l'Espagne qui prend ainsi place parmi nos dix premiers clients; une forte augmentation aussi de nos exportations vers l'Allemagne occidentale qui devient pratiquement notre premier client en ex-aequo avec les Pays-Bas.

Pour ce qui concerne les exportations, on est passé de 83 milliards de F en 1950, à 189 milliards en 1960, et à 319 milliards en 1965. Cette évolution a été surtout rapide au cours des 10 dernières années, et encore bien davantage dans la deuxième moitié de cette période. La progression de 1956 à 1965 correspond à une moyenne annuelle de 8,7 pour cent; mais si l'on scinde la décennie en deux périodes, de cinq années, l'évolution a été de 6,4 pour cent par an de 1956 à 1960, mais de 11,1 pour cent par an de 1961 à 1965.

Si l'on compare la situation des importations, on peut dire que l'évolution est celle d'une croissance progressive, mais sensiblement plus lente que celle des exportations : 8,4 pour cent en moyenne par an

de 1961 à 1965. La progression, en 1965, n'a d'ailleurs été que de 7,6 pour cent et l'on peut constater que l'année 1965 a été la première depuis 1951, à avoir été caractérisée par une balance positive sur le plan strictement commercial, nos exportations atteignant 319,1 milliards, et nos importations 318,7 milliards.

Les statistiques de l'ONU pour 1965 révèlent que les exportations F.O.B. en 1965 — abstraction faite des pays du bloc soviétique et des pays communistes d'Asie — se sont élevées à 164,8 milliards de dollars. Les importations, dans les mêmes pays du monde libre, ont totalisé 173,7 milliards de dollars. Conversion faite en dollars, la participation de l'U.E.B.L. au commerce d'exportation est de 3,87 p.c. et de 3,67 p.c. au commerce d'importation. Si l'on ramène maintenant cette participation à la population de l'U.E.B.L., on constate que notre intervention dans le commerce mondial est plus de dix fois supérieure à notre importance numérique.

L'U.E.B.L. constitue la dixième puissance économique mondiale si l'on tient compte maintenant de l'U.R.S.S. Elle est précédée en ordre d'importance décroissant par les États-Unis, la République fédérale Allemande, le Royaume-Uni, la France, le Japon, l'U.R.S.S., le Canada, les Pays-Bas, l'Italie et elle devance un pays industrialisé comme la Suède.

Du fait que les statistiques de commerce extérieur sont établis à Bruxelles par l'Institut national des Statistiques pour l'ensemble de l'Union économique, il est difficile de délimiter avec précision la part qui revient au Grand-Duché de Luxembourg. Néanmoins, celui-ci possède certains services dont les travaux permettent de se faire une idée de cette participation.

À Luxembourg, on estime que les importations de Belgique se seraient élevées de 8 743 millions de Flux en 1964 à 9 333 millions de Flux en 1965, soit 39,9 p.c. du total. Quant aux exportations du Luxembourg vers la Belgique, elles seraient passées de 5 190 millions de Flux à 5 213 millions de Flux soit 21,9 p.c.

*

La Journée franco-luxembourgeoise à la Foire Internationale de Metz

Le 2 octobre 1966 a eu lieu la traditionnelle journée franco-luxembourgeoise à la Foire Internationale de Metz qui débute par une réception dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville, en présence de nombreuses personnalités françaises et luxembourgeoises parmi lesquelles on remarquait notamment M. Raymond Mondon, Député-Maire de Metz, M. André Roussel, Secrétaire général de la préfecture, représentant le Préfet, M. Laporte, le Général Ducournau, Gouverneur de Metz, M. Yves Guermont, Président Directeur-général de la Foire Internationale de Metz, entouré des membres du conseil d'administration de la Foire Internationale de Metz, M. Henri Beaujard, Conseiller commercial près de l'Ambassade de France à Luxembourg, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur et du Tourisme, M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxem-

bour à Paris, M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Joseph Schmit, Conseiller, et MM. Armand Simon et Jean Friedrich, Conseillers adjoints de Gouvernement, M. Hamen, Consul honoraire du Luxembourg à Metz, les représentants de la vie économique française et luxembourgeoise, de l'Association des Luxembourgeois en Lorraine, etc.

Au cours de la réception à l'hôtel de ville de Metz, des allocutions furent prononcées par M. Raymond Mondon, Député-Maire de Metz, et par M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Paris. Les deux orateurs évoquèrent plus particulièrement les liens étroits existant entre le Grand-Duché et la Lorraine.

Un banquet réunissait ensuite les personnalités au buffet gastronomique de la gare de Metz, où des allocutions furent prononcées par M. Yves Guermont, Président Directeur-général de la Foire Internationale de Metz, et par M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois.

Les personnalités visitèrent ensuite longuement le parc des expositions et les principaux pavillons de la Foire Internationale de Metz.

Nous reproduisons ci-après le passage essentiel de l'allocution prononcée par le Vice-Président du Gouvernement, M. Henry Cravatte :

« La Foire Internationale de Metz est aussi le reflet de la situation économique de la Lorraine. Les Luxembourgeois sont hautement intéressés au sort de cette vieille terre de France, non seulement parce qu'ils lui portent une affection séculaire et que de génération en génération, d'innombrables liens humains se sont noués entre nous, mais aussi parce qu'au lendemain de la dernière guerre, nous avons été laissés avec des intérêts plus communs et des programmes plus comparables que jamais. En outre, et de plus en plus, nous sommes portés en deçà et au delà des barrières non encore éliminées à souligner notre appartenance à la trilogie Lorraine-Sarre-Luxembourg. Nous savons que la soudure de ces trois territoires ferait bondir cette grande région économique dès lors supra-frontalière, au rang d'une vaste zone de production à l'échelle continentale et même mondiale. En attendant qu'un jour plus ou moins rapproché se réalise cette jonction économique déjà timidement amorcée, nous ne pouvons que contempler avec le plus vif intérêt les efforts entrepris pour consolider, relancer et même reconverter les activités industrielles de la Lorraine. Nous avons à méditer l'exemple qui nous est offert par nos voisins français. Avec une franchise sans illusions, ils ont su discerner les problèmes de cette région qui ne cesse d'aspirer des populations avides de travail et de bien-être. Avec détermination et énergie, ils se sont appliqués à trouver des solutions, ce qui est certes facilité par la diversité et l'efficacité des moyens qui sont à la disposition d'un grand pays.

N'est-il pas vrai que pas plus tard que mercredi, votre Ministre de l'Industrie, Monsieur Marcellin, venu pour l'inauguration de la Foire, a fait un exposé saisissant sur les créations de nouvelles industries, notamment chimiques, ainsi que sur les investissements à réaliser d'ici 1970 dans la sidérurgie, avec l'aide massive du Gouvernement de la République ?

Cette relance industrielle, sans doute salutaire pour la Lorraine, ne saurait nous laisser insensible. Elle doit nous inciter à continuer nos propres efforts pour développer notre potentiel, surtout dans le secteur de la moyenne industrie. Malgré l'exiguïté de notre territoire et en dépit de la limitation de nos moyens humains, toutes les virtualités ne sont pas encore épuisées. L'impératif est d'abord de les déterminer aussi exactement que possible et de les mettre en valeur par une politique hardie, orientée vers l'horizon 80. Qu'on me pardonne ce recours à un slogan de la vie politique française, mais il est tellement expressif !

Aux considérations d'ordre régional formulées dans cette même salle par mon collègue et ami Monsieur Antoine Wehenkel le 3 octobre 1965, j'ajouterais que l'optique régionale ne doit pas s'arrêter au cadre national. L'intégration entraîne une solidarité agissante au point que tôt ou tard la réflexion concertée et la mise en commun des efforts s'imposent comme une suite logique du rapprochement des politiques économiques. Il ne se passe guère de mois où il n'y a pas de colloque sur le régionalisme et l'aménagement du territoire.

Le sujet est d'une actualité incontestable entre Lorraine, Sarre et Luxembourg. La création de grands axes routiers pour opérer la jonction entre nos territoires et les raccorder ainsi au système des autoroutes de l'Europe, soit suivre l'aménagement de la voie fluviale offerte par la Moselle, œuvre exemplaire de collaboration internationale dans un esprit qui doit être celui de cette deuxième moitié de notre siècle. Les activités concurrentes de l'industrie lourde, le désavantage de la localisation géographique de nos usines par rapport à celles construites au bord de la mer, la nécessité d'implanter des usines transformatrices, le manque chronique de main-d'œuvre, les problèmes sociaux indéniables créent une solidarité de fait.

Puissions-nous de part et d'autre de la frontière nous en pénétrer de plus en plus profondément !

Il faut souhaiter avec ferveur que, quelles que soient les difficultés qui puissent encore surgir, la région lorraine reste attachée à sa vocation européenne. La conjonction des faits historiques, de la situation géographique et des données économiques justifient l'engagement pour l'Europe. Quoique son sol ait été maintes fois cruellement meurtri par les affrontements guerriers, elle a plus que toute autre province française généreusement contribué à la réconciliation en acceptant l'oubli des rancœurs, combien justifiées, des aversions et des inimités du passé.

A ce propos d'ailleurs je ne voudrais pas manquer de rendre un hommage très sincère au Maire de cette ville. Depuis de nombreuses années mon ami Raymond Mondon a été un promoteur dévoué de l'idée d'un rapprochement des populations sous le signe de l'unification européenne. Sans rien renier de ses convictions politiques, il œuvre inlassablement avec nous, ainsi que le font ses compagnons de lutte des Communes d'Europe — et je suis fier d'en être — pour faire pénétrer profondément l'idée européenne dans le cœur des hommes et des femmes de

nos pays. Il a apporté à cette entreprise le même dynamisme dont il témoigne dans sa haute magistrature municipale. La démonstration en est visible au changement d'aspect que subit depuis quelques années la vieille ville de Metz. Elle est en passe de devenir une grande cité moderne, véritable capitale régionale.

Je ne voudrais pas non plus manquer de rappeler à cette occasion que Metz, en se jumelant avec Luxembourg, a déclenché il y a de nombreuses années un mouvement qui a été suivi depuis par des centaines d'autres villes et communes de tous ordres de grandeur. Et depuis longtemps, nous citons Metz et Luxembourg comme des villes-témoins d'un authentique esprit communal européen. Je me réjouis de constater que Monsieur Paul Wilwertz, bourgmestre de Luxembourg s'est joint aujourd'hui à la délégation luxembourgeoise et que certainement sa présence cautionne en ce qui nous concerne, l'exactitude de mon propos.

Mesdames et Messieurs,

Point n'est besoin d'évoquer en terminant l'amitié profonde qui unit nos deux pays. Elle dépasse tout ce qu'on peut imaginer de semblable dans les rapports internationaux. Elle est unique en son genre !

Soyez assurés que les Luxembourgeois gardent cette amitié comme un bien précieux que personne ni aucune infortune ne réuniront jamais à leur arracher !

*

La rentrée parlementaire au Luxembourg

La séance de rentrée de la Chambre des Députés, présidée par le doyen d'âge, M. Pierre Gansen, a eu lieu le 11 octobre 1966. C'est M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement qui, en vertu des arrêtés grand-ducaux du 3 novembre 1965 et du 4 octobre 1966, déclara close l'ancienne session et procéda, au nom de Son Altesse Royale le Grand-Duc, à l'ouverture de la nouvelle session 1966-67.

Après l'allocution du doyen d'âge, il fut procédé à la nomination du bureau de la Chambre. M. Victor Bodson, ancien Président, fut réélu Président de la Chambre des Députés par acclamation.

Furent élus Vice-Présidents, également par acclamation, M. Georges Wagner (P.C.S.), M. Romain Fandel (P.O.S.), et M. Paul Elvinger (P.D.), ce dernier prenant ainsi la place de M. Robert Schaffner (P.D.).

Les cinq secrétaires de la Chambre furent également élus par acclamation, à savoir : MM. Aloyse Duhr, Jean Spautz, Charles Wirtgen (P.C.S.), et MM. Adrien van Kauwenbergh et Marcel Knauf (P.O.S.).

Après que le nouveau bureau fut installé, le Président M. Victor Bodson prononça une allocution au cours de laquelle il énuméra plus particulièrement les projets de loi les plus importants que la Chambre est appelée à discuter prochainement, et plus particulièrement le projet du budget de l'Etat pour l'exercice 1967.

La Chambre procéda ensuite au renouvellement des différentes commissions prévues par le règlement.

*

La Réunion de la Communauté des Fédérations d'Editeurs de Journaux de la C.E.E. à Luxembourg

Les 6 et 7 octobre 1966 a eu lieu à Luxembourg la réunion de la Communauté des Fédérations d'Editeurs de Journaux de la CEE, placée sous la présidence de Monseigneur Alphonse Turpel, Directeur du « Luxemburger Wort », Président de l'Association Luxembourgeoise d'Editeurs de Journaux.

A cette réunion prirent part M. Tomasso Astarita, Président de la Communauté des Fédérations d'Editeurs de la C.E.E.; M. Pierre Archambault, représentant la Communauté des Organisations d'Editeurs de Journaux de la CEE et Président de la Confédération de la presse française; M. le Baron de Thysebaert, Trésorier général de la F.I.E.J. et Président de la Fédération de Journaux Belges; M. Pierre Lejeune, Directeur de la Société Professionnelle des Papiers de Presse (France); M. Michel L. de Saint-Pierre, Directeur administratif de la F.I.E.J.; M. Philipp Riederle, Directeur du Bundesverband Deutscher Zeitungsverleger; M. le D^r Aldo Mazzara, attaché aux relations publiques de la Federazione Italiana Editori Giornali; M. Gaston Gaudy, Directeur administratif de la Fédération Nationale de la Presse Française; M. Roger Bouzinac, Directeur du Syndicat National de la Presse Quotidienne Régionale (France); M. Jean Nouwen, Secrétaire du Ned. Dagblad Pers; M. Henri de Kimpe, Secrétaire général de la Communauté des Fédérations d'Editeurs de Journaux de la CEE et de l'Association Belge des Editeurs de Journaux; M. Jacques F. Poos, Directeur du « Escher Tageblatt »; M. Joseph Anen, Directeur du « Letzburger Journal », et M. Pierre Fonck, Directeur de la « Zeitung vum Letzburger Vollek ».

A l'ordre du jour de la réunion figuraient notamment les points suivants: Rapport sur la situation papier journal et pourparlers GATT; Application du droit d'établissement à la Presse; Distribution postale les samedis et les jours fériés légaux (rapport concernant la situation actuelle et l'évolution pour chacun des pays); Publicité à la télévision; Research Activities de la Fondation Internationale pour la Recherche dans le domaine de la Publicité; Problème de vente et de vendeurs; Microfilmage des journaux.

Un déjeuner fut offert par S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, en l'honneur des membres de la Communauté des Fédérations d'Editeurs de Journaux de la C.E.E. Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Culturelles, présida le déjeuner au nom du Président du Gouvernement.

*

Les Journées de Mondorf

Du 30 septembre au 3 octobre 1966 ont eu lieu à Mondorf-les-Bains les troisièmes « Journées de

Mondorf », placées sous le patronage du Ministre des Affaires Culturelles.

Les « Journées de Mondorf » furent organisées pour la première fois en 1962 par un groupe de poètes et d'artistes luxembourgeois, dans le but de faire du pays un lieu de rencontre pour les écrivains, les critiques et les poètes de tous les pays européens.

Au-delà des frontières l'écho réservé aux « Journées de Mondorf » fut excellent. De nombreux poètes et critiques autrichiens, allemands, belges, néerlandais et français se joignirent en 1962 et en 1964 aux poètes et artistes luxembourgeois. Mentionnons ici plus particulièrement Christine Busta, Bernhard Thomas, Wolfgang Weyrauch, Bächler, Bingel, Flouquet, Goffin, Linze, Alain Bosquet, Andrée Chedid, Jean Vodaine, Georges Emmanuel Clancier, René Ménard, etc.

Cette année, une quarantaine d'écrivains et de poètes européens et de nombreux représentants de la vie intellectuelle luxembourgeoise participèrent à cette grande manifestation culturelle du pays.

C'est Monsieur le D^r René Koltz, Directeur de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat, qui souhaita la bienvenue aux poètes réunis à Mondorf où eut lieu en même temps une exposition de sculptures et de peintures des artistes luxembourgeois Lucien Wercollier et Joseph Probst.

« La littérature change-t-elle le monde ? », telle était le thème qui fut au centre des discussions qui suivirent les exposés de Heinz Winfried Sabais et Wolfgang Weyrauch (Allemagne), Robert Sabatier et Alain Bosquet (France), Marcel Thiry (Belgique).

Rappelons que les conférences et séances de lecture furent faites en langues française et allemande, le bilinguisme ayant été adopté dès la première Journée de Mondorf.

A la séance de clôture, M. Raymond Vouel, Secrétaire d'Etat à la Santé Publique, après avoir félicité les organisateurs de cette importante rencontre européenne de Mondorf, les assura de la continuité de l'appui du Gouvernement.

Ajoutons pour terminer que les participants aux « Journées de Mondorf » visitèrent, en marge de leur rencontre, plusieurs régions pittoresques du pays, notamment la vallée de la Moselle et le château de Vianden, où ils furent les hôtes du bourgmestre M. Victor Abens au cours d'une réception offerte en leur honneur par la municipalité.

*

La Journée d'Etudes de la Conférence des Régions de l'Europe du Nord-Ouest

Le 10 octobre 1966 a eu lieu à Luxembourg la Journée d'études de la Conférence des Régions de l'Europe Nord-Ouest, consacrée au thème suivant: Mesures d'aménagement du territoire dans le cadre de la reconversion des régions minières.

Rappelons que la Conférence des Régions de l'Europe Nord-Ouest est une association internationale non gouvernementale à but scientifique, groupant des

spécialistes de l'aménagement du territoire et des sciences économiques et sociales.

Le cadre géographique de la conférence est l'Europe du Nord-Ouest, soit : les Pays-Bas, les Länder occidentaux de la République fédérale d'Allemagne, le Nord et l'Est de la France, le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique.

Cette conférence avait pour but de susciter des études régionales notamment interpays, selon des normes qui les rendent comparables, de confronter les problèmes d'aménagement des diverses régions et de participer à leur coordination sur le plan européen.

La conférence fut présidée par M. F. Vink, Directeur général à la Haute Autorité de la C.E.C.A., Direction générale « Problèmes du Travail, Assainissement et Reconversion ». Le rapport introductif fut présenté par Monsieur Linthorst Homan, Membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

D'autres rapports furent présentés par Monsieur Yves Guermont, Président du Comité d'Aménagement et du Plan d'Équipement de la Moselle, sur : « L'aménagement du territoire dans le bassin houiller de la Moselle », par Monsieur E. Parent, urbaniste du Groupe « L'Équerre », Liège, sur : « Le retentissement de la crise charbonnière dans l'aménagement du territoire de Liège, métropole régionale », par Monsieur P.C.A. 't Hoen, Directeur du « Provinciale Planologische Dienst » du Limbourg, sur : « L'aménagement du territoire et la reconversion de la région minière du Limbourg néerlandais », par Monsieur le professeur Dr F. Halstenberg, « Verbandsdirektor du Siedlungsverband Ruhrkohlenbezirk », sur : « L'aménagement du territoire et changement de structure dans la Ruhr », et par Monsieur Edmond Dauphin, Attaché de Gouvernement 1^{er} en rang, sur : « L'aménagement du territoire au Grand-Duché de Luxembourg. »

*

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

A l'occasion du deuxième anniversaire du 12 novembre 1964 qui a marqué la passation du pouvoir souverain de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse Charlotte à Son Fils, Monseigneur le Grand-Duc Jean, l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte a mis en souscription, sous le haut patronage de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement, des médailles commémoratives au profit des victimes de la guerre qu'elle a pour mission de secourir.

Ces médailles, dues au talent du statuaire belge, M. René Cliquet, comportent deux avers, l'un représentant LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse Charlotte et Monseigneur le Prince Félix, et l'autre LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc Jean et Madame la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte.

*

Le Salon 1966 du Cercle Artistique

Le 1^{er} octobre 1966 a eu lieu, au foyer du nouveau Théâtre de la ville de Luxembourg, le vernissage du Salon 1966 du Cercle Artistique de Luxembourg, placé sous le haut patronage de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse Charlotte et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Cette cérémonie eut lieu en présence de M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et Sciences, Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, MM. Nicolas Margue et Emile Schaus, anciens ministres, M. Léon Bollendorf, Echevin de la ville de Luxembourg, M. Edouard Probst, Conseiller de Gouvernement, ainsi que des personnalités du monde artistique et culturel, qui furent saluées par MM. Jemp Michels et Alphonse Nies, respectivement Président et Secrétaire Général du Cercle Artistique de Luxembourg.

Les œuvres des artistes suivants furent exposés au Salon 1966 : J.-P. Calteux, René Feltz, Gust Graas, Jean Graas, Joseph Bernard Grosbüsch, Henri Hanlet, Jean Heisbourg, Fränz Hulten, Emile Hulten, Anli Kieffer-Hommert, Emile Kirscht, Roger Kœmptgen, Jean Leyder, Ger Maas, Pierre Maas, Hélène Meer, Marie-Jeanne Molitor, Robert Mœs, Alphonse Nies, Paul Reichling, Roger Rœmer, Paul Rœttgers, Jean-Paul Scheifer, Alfred Steinmetz, Lé Tanson, Jemp Thilmany, Jos et Fernande Welter-Klein, René Wiroth.

*

Anciens Combattants soviétiques à Luxembourg

Le 26 octobre 1966, le Ministre de la Force Armée, Monsieur Marcel Fischbach, a reçu à son cabinet une délégation d'anciens combattants et partisans soviétiques, en visite officielle à Luxembourg.

Les membres de la délégation soviétique étaient accompagnés de représentants de la Ligue des Prisonniers politiques, de l'Association des Parents des Déportés militaires et du « Réveil de la Résistance ».

Au cours de leur visite à Luxembourg, les anciens combattants soviétiques furent également reçus par les bourgmestres de Luxembourg, d'Esch-sur-Alzette et de Wiltz. Ils déposèrent également une gerbe de fleurs devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame à Luxembourg.

*

Valentina Tereschkova à Luxembourg

Le 21 octobre, la cosmonaute russe Valentina Tereschkova fit une courte visite à Luxembourg, sur invitation de l'Association Luxembourg-U.R.S.S.

Venant de Bruxelles, la cosmonaute arriva à Luxembourg par le train peu après midi, où elle fut accueillie par S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur de l'U.R.S.S. et Madame Igor Ejov.

Au cours de sa visite à Luxembourg, le cosmonaute Valentina Tereschkova fut d'abord reçue en audience

au Palais grand-ducal, par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, puis elle fut recue par les administrations municipales de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette. Des allocutions furent prononcées à ces occasions par les bourgestres, MM. Paul Wilwertz et Jules Schreiner, entourés des membres du collège échevinal et du conseil communal.

Une réception fut offerte ensuite au buffet de la gare de Luxembourg où la cosmonaute fut présentée à la presse et au public.

Une réception offerte à l'Ambassade de l'U.R.S.S. à Luxembourg par S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur et Madame Igor Ejev clôtura la journée de la cosmonaute Valentina Tereschkova à Luxembourg.

Le Mois en Luxembourg

(mois d'octobre)

1^{er} octobre : Au Foyer du Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le vernissage du « Salon 1966 », organisé par le Cercle Artistique de Luxembourg.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre belge Oswald Poreau.

2 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Schauspielhaus Düsseldorf » présente la pièce « Tango » de Slawomir Mrozek.

3 octobre : A Luxembourg, sur invitation de l'ALUC, M. Cardon de Lichtbuer, Chef de cabinet du Vice-Président de la Haute Autorité, traite le sujet : « Sommes-nous trop riches ? Aspects d'une sociologie de la prospérité. »

A l'ancien Théâtre municipal à Luxembourg, le Centre grand-ducal d'Art dramatique présente la pièce « Jacques ou la Soumission » d'Eugène Ionesco.

5 octobre : A Luxembourg le R.P. M.-J. André, de Strasbourg, parle sur « La Sainte-Vierge dans la philatélie ». Cette conférence est organisée par l'ALUC.

6 octobre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité invite à une conférence faite par M. D' Heinz Commer sur le thème : « Das mittelständische Unternehmen in der EWG. »

A Luxembourg débute la réunion de la Communauté des Fédérations d'Editeurs de Journaux de la CEE.

7 octobre : Au Cinéma Marivaux à Luxembourg a lieu une présentation de gala du film « Un coin de ciel bleu », au profit de l'Association des Aveugles.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble Gino Menelao présente l'opéra « La Traviata » de Giuseppe Verdi.

8 octobre : Au Théâtre municipal à Esch, à l'occasion de l'ouverture de la saison théâtrale 1966-67,

la chorale « Uelzecht », placée sous la direction de Pierre Cao, donne un concert avec le concours du « Cercle Symphonique d'Esch ».

A Luxembourg, à l'occasion de la 25^e Journée du Timbre, a lieu le vernissage d'une exposition de timbres à motifs religieux.

9 octobre : A Luxembourg a lieu la cérémonie de clôture du tricentenaire de Notre-Dame de Luxembourg, en présence de la Famille grand-ducale, des Membres du Gouvernement, du Cardinal Kœnig et du Nonce Apostolique.

Dans tout le pays est célébrée la « Journée de Commémoration Nationale ».

10 octobre : Au Casino Syndical à Bonnevoie, M. Roger Linster tient une conférence sur le thème : « Die schulpolitischen Anstrengungen der Hauptstadt. »

Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu le vernissage du « 14^e Salon International de Diapositives en Couleurs », organisé par Camera-Luxembourg.

Au Cercle municipal à Luxembourg débute une conférence sur l'aménagement du territoire en Europe.

12 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, dans le cadre des « Soirées de Luxembourg », les « Bamberger Symphoniker », placés sous la direction de Joseph Keilberth, donnent un concert d'œuvres de Beethoven et Brahms. Ces soirées sont organisées par les Jeunesses Musicales de Luxembourg et l'ADAC de Bruxelles.

13 octobre : A la Villa Louvigny à Luxembourg a lieu un concert donné par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, avec le concours du soliste Aaron Rosand.

Au Cinéma Eldorado à Luxembourg a lieu la présentation de gala du film « La ligne de démarcation » d'après le livre du Colonel Remy, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Au Foyer Européen à Luxembourg, Brian D. Barnes, « The One Man Theatre », présente « A

- Play for Voices : Under Milkwood » de Dylan Thomas. Organisateur : la British-Luxembourg Society.
- 14 octobre : Au Théâtre municipal à Esch, l'ensemble de Gino Menelao présente l'opéra « La Bohème » de Giacomo Puccini.
Au Théâtre municipal à Luxembourg, sur invitation des Jeunesses Musicales de Luxembourg, les Ballets Rafaël de Cordova présentent des danses et des mélodies espagnoles.
- 15 octobre : Au Théâtre municipal à Esch, l'ensemble Gino Menelao présente l'opéra « Lucia di Lammermoor » de Salvatore Donizetti.
Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty-Herbert » présentent la pièce « Qui a peur de Virginia Woolf ? » d'Edward Albee.
A Luxembourg débutent les cérémonies des « Journées du Grand Age », organisées par l'Amiperas.
A Differdange a lieu le vernissage de la 22^e exposition « Art Vivant ».
- 16 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'Amiperas invite à un grand concert vocal, avec la participation de Mme Hilde Roosel-Majdan, de l'opéra de Vienne, et du Madrigal de Luxembourg.
- 18 octobre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M^{lle} Jeanne H. Chaton parle sur « Le gramme de l'Unesco en faveur des femmes ».
- 19 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, la « Schauspieltruppe Zürich » présente la pièce « Die tätowierte Rose » de Tennessee Williams.
S.A.R. le Grand-Duc visite la « Luxfruit » à Grevenmacher.
- 20 octobre : Au Théâtre municipal à Esch, les « Amis du Théâtre d'Esch », invitent à une conférence faite par M. Roger Linster sur le thème : « Edmond Dune, un écrivain de chez nous. »
A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. Raymond Las Vergnas parle sur « Kipling, ou le fardeau de l'homme blanc ». Cette conférence est organisée par les Amitiés Françaises.
A la Villa Louvigny à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, donne un concert avec Yvonne Loriod comme soliste.
- 21 octobre : A Luxembourg, sur invitation de l'Université Populaire Catholique et de l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques, M. René Rémond, Professeur à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Paris-Nanterre, Président du Centre catholique des intellectuels français, parle sur « La situation intellectuelle du Catholicisme français ».
La cosmonaute russe Valentina Tereschkova, première femme dans l'espace, fait une visite à Luxembourg et à Esch.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Pfalztheater Kaiserslautern » présente l'opérette « Die Blume von Hawaii » de Paul Abraham.
- 22 octobre : A Luxembourg a lieu le vernissage des expositions des peintres Ernest Reischenböck et Mathis Wildanger.
- 23 octobre : A Ettelbruck a lieu le « Jungbauern- und Jungwinzertag ».
A Bœvange a lieu l'inauguration d'un Monument aux Morts.
- 24 octobre : A Luxembourg a lieu l'inauguration du Monument Robert Schuman, du Pont Grande-Duchesse Charlotte et du Bâtiment administratif du Kirchberg, en présence de la Famille grand-ducale.
Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, donne un concert au profit du Conseil National d'Aide aux Réfugiés. Soliste : Bruno Léonardo Gelber.
A Luxembourg a lieu une cérémonie à la mémoire des volontaires luxembourgeois morts pendant la guerre de Corée.
- 25 octobre : A Luxembourg a lieu l'ouverture du 3^e Congrès sur l'Utilisation de l'Acier, placé sous le thème : « L'Acier dans l'Ariculture », en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.
A Luxembourg, M. René Van den Bulecke, Commissaire aux Sports, parle sur « Leibseelische Entwicklung im Jugendalter ».
A la Galerie des Arts à Esch a lieu le vernissage de l'exposition du photographe Marcel Brillon.
A Luxembourg et à Esch a lieu une journée commémorative, organisée par l'« Amicale des Concentrationnaires et Prisonnières politiques luxembourgeoises 1940-1945 ».
- 26 octobre : Au Théâtre municipal à Esch, le Centre grand-ducal d'Art dramatique présente la pièce « Les Tigres » d'Edmond Dune, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.
A la Chambre de Commerce à Luxembourg, les « Amitiés Italo-Luxembourgeoises » invitent à une conférence de M^{lle} Claire Préaux, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, sur le thème : « La présence de Rome au-delà de l'Empire. »
- 27 octobre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. Paul Hilger parle sur le thème : « Doppelbesteuerung der Frau. » Cette conférence est organisée par la « Fédération des femmes organisées ».
- 29 octobre : A Ettelbruck débute la « IV^e Journée Nationale de la Famille », organisée par l'Action Familiale et Populaire et par l'Ecole des Parents.

A Schimpach a lieu une journée d'information organisée par la Protection Civile, au cours de laquelle les directeurs généraux des Services nationaux de la Protection Civile allemande, belge, française, suisse et luxembourgeoise font des exposés sur l'organisation de la protection civile dans leurs pays respectifs. Des colloques sont en outre organisés sur le rôle de l'Etat et des autorités locales dans protection civile, l'instruction et l'information du public et la protection civile en temps de paix.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Centre grand-ducal d'Art dramatique présente la pièce « Les Tigres » d'Edmond Dune.

30 octobre : A Wormeldange a lieu l'inauguration du Monument aux Morts en présence de S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

A Beggen a lieu la consécration de l'église paroissiale par S. Exc. Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg.